

SEAU

Société d'Équipement
de l'Auvergne

Cahier des charges de cessions de terrains

Commune de TREVOL

ZAC « Le Grand Champ »

INTRODUCTION

En application de l'article L 311 - 6 du Code de l'Urbanisme, le présent Cahier des Charges de Cessions de Terrains s'applique à toutes cessions ou concessions d'usage de terrains à l'intérieur de la **Zone d'Aménagement Concerté « Le Grand Champ » à TREVOL**.

Le présent Cahier des Charges de Cessions de Terrains comprend deux parties :

- les **Conditions Particulières**, applicables au terrain faisant l'objet de la présente cession ou concession d'usage, précisant l'identification cadastrale, l'identité de l'acquéreur, le prix de vente et la Surface de Plancher maximale autorisée sur la parcelle,
- les **Conditions Générales**, applicables à toutes les cessions ou concessions d'usage réalisées dans la ZAC et stipulant :
 - les prescriptions imposées aux constructeurs et utilisateurs des terrains,
 - les droits et obligations de la SEAu et de constructeurs pendant la durée des travaux d'aménagement de la zone et de construction des bâtiments,
 - les règles et servitudes d'intérêt général.

Conformément à la Loi SRU, ce présent document est approuvé et signé par le Maire de TREVOL.

Le présent cahier des charges sera inséré intégralement par les soins du notaire ou de la partie la plus diligente dans tout acte translatif de propriété ou locatif des terrains ou des constructions, qu'il s'agisse soit de la première cession ou location, soit de cessions ou de locations successives.

Le présent Cahier des Charges de Cessions de Terrains, par le contenu de ses conditions particulières, vaut **accord du concédant** dès sa signature.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Opération : **Zone d'Aménagement Concerté « Le Grand Champ » à TREVOL**

Concédant : **Commune de TREVOL**

Concessionnaire : **SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE L'Auvergne**

Acquéreur :

Identification cadastrale :

Commune :

Section :

Parcelle(s) :

Surface(s) en m² : m²

Conditions de la cession :

Surface du terrain : m²

Surface de plancher : m²

Prix de vente HT / m² : €/m²

A TREVOL le

Pour la **Commune de TREVOL**
valant accord du concédant,

le Maire,

CONDITIONS GÉNÉRALES

SOMMAIRE

<i>Article 1 - Dispositions générales</i>	7
1.1 Établissement du CCCT	7
1.2 Organisation du CCCT	7
1.3 Opposabilité	7
1.4 Substitution	7
1.5 Insertion dans l'acte	8
1.6 Appellation des parties	8
1.7 Fixation du prix de cession	8
<i>Article 2 - Division des terrains par la SEAu</i>	8
Titre I - Dispositions d'ordre public	9
<i>Article 3 - Objet de la cession</i>	9
<i>Article 4 - Délai d'exécution</i>	9
<i>Article 5 - Prolongation éventuelle des délais d'exécution</i>	10
<i>Article 6 - Sanctions à l'égard du constructeur</i>	10
6.1 Dommages-intérêts	10
6.2 Résolution de la vente	10
6.3 Résiliation de l'acte de location	11
6.4 Frais et charges	11
<i>Article 7 - Ventes, location, morcellement des terrains cédés ou loués</i>	11
<i>Article 8 - Nullité</i>	12
<i>Article 9 - Obligations de la SEAu</i>	13
<i>Article 10 - Garde et entretien</i>	13
10.1 Remise des ouvrages	13
10.2 Utilisation et police	13
10.3 Entretien	13
10.4 Documentation	14
<i>Article 11 - Urbanisme et architecture</i>	15
11.1 Lien avec la ZAC	15
11.2 Document d'urbanisme	15
11.3 Prescriptions techniques architecturales et urbanistiques	15
11.4 Archéologie préventive	15
11.5 Études de sols	15
<i>Article 12 - Bornage et clôture</i>	16
12.1 Bornage	16
12.2 Clôtures et mitoyenneté	16

12.3	Les haies.....	16
Article 13 -	<i>Desserte des terrains cédés ou loués</i>	16
13.1	Limites des prestations et définition.....	16
13.2	Sanctions à l'égard de la SEAu	16
Article 14 -	<i>Branchements et canalisations</i>	17
Article 15 -	<i>Établissements des projets du constructeur, coordination des travaux</i>	18
15.1	Établissement des projets du constructeur	18
Article 16 -	<i>Exécution des travaux par les entrepreneurs du constructeur</i>	18
Article 17 -	<i>Entretien des espaces libres autres que ceux de l'article 10</i>	20
Article 18 -	<i>Usage des espaces libres, servitudes</i>	20
18.1	Parties non construites.....	20
18.2	Servitude réciproque.....	20
18.3	Servitude de passage des réseaux.....	20
Article 19 -	<i>Tenue générale</i>	20
Article 20 -	<i>Assurances</i>	21
Article 21 -	<i>Modification du cahier des charges</i>	21
Article 22 -	<i>Litiges, subrogation</i>	21

Article 1 – Dispositions générales

1.1 Établissement du CCCT

Aux termes d'une concession d'aménagement en date du **13 juillet 2012**, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, la **commune de TREVOL** a confié à la **Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAu)**, l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « **le Grand Champ** ».

Conformément aux dispositions de l'article 12-3 de la concession d'aménagement et de l'article L.311-6 du code de l'urbanisme, la SEAu a établi le présent cahier des charges de cession des terrains situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC.

1.2 Organisation du CCCT

Le présent cahier des charges est divisé en trois titres :

- Le titre I comprend des dispositions d'ordre général déterminant les prescriptions imposées aux constructeurs et aux utilisateurs des terrains pour satisfaire au respect de l'utilité publique ; elles précisent notamment : le but de la cession, les conditions générales dans lesquelles la cession est consentie et résolue en cas d'inexécution des obligations. Elles comportent notamment les clauses types approuvées par le décret n° 55-216 du 3 février 1955 en application des dispositions de l'article L.21-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique. Ces dispositions sont d'ordre public.
- Le titre II définit les droits et obligations de la SEAu et du constructeur pendant la durée des travaux d'aménagement de la ZAC et de construction des bâtiments. Il fixe notamment les prescriptions techniques et architecturales imposées aux constructeurs.
- Le titre III fixe les règles et servitudes de droit privé imposées aux constructeurs, à leurs ayants-cause à quelque titre que ce soit, ainsi qu'aux propriétaires antérieurs, qui auraient déclaré adhérer au présent cahier des charges par voie de convention avec la SEAu. Il détermine notamment les modalités de la gestion des ouvrages communs.

1.3 Opposabilité

Les deux premiers titres contiennent des dispositions purement bilatérales entre la SEAu et chaque constructeur. Elles ne comportent aucune stipulation pour autrui et ne pourront, en conséquence, ni être opposées aux autres constructeurs ou à tous tiers en général, ni être invoquées par ceux-ci à l'encontre des constructeurs, conformément aux dispositions de l'article 1165 du code civil. Le premier titre peut être invoqué par le préfet, au titre du dernier alinéa de l'article L.21-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le titre III s'impose à tous les constructeurs et plus généralement à tous les utilisateurs de terrains ou de bâtiments, ainsi qu'à leurs ayants-cause à quelque titre que ce soit. Il s'impose également aux propriétaires antérieurs qui auraient déclaré adhérer au présent cahier des charges par voie de convention avec la SEAu. Chaque assujetti est fondé à se prévaloir des dispositions de ce troisième titre à l'encontre des autres assujettis, la SEAu déclarant à ce sujet, en tant que de besoin, stipuler au profit de chacun de ces assujettis.

Sauf disposition contraire prévues dans l'acte de cession ou de location, les dispositions du CCCT seront caduques à la suppression de la ZAC.

1.4 Substitution

A l'expiration de la concession d'aménagement visée à l'article 1.1 ci-dessus pour quelque raison que ce soit, la commune de TREVOL sera substituée de plein droit à la SEAu dans tous les droits et obligations résultant pour celle-ci du présent cahier des charges, sans que le constructeur ait le droit de s'y opposer.

1.5 Insertion dans l'acte

Le présent cahier des charges sera inséré intégralement par les soins du notaire ou de la partie la plus diligente dans tout acte translatif de propriété ou locatif des terrains ou des constructions, qu'il s'agisse soit d'une première cession ou location, soit de cessions ou de locations successives.

1.6 Appellation des parties

Par mesure de simplification et pour la clarté du texte :

- d'une part, on désignera sous le vocable de « **constructeur** » tout assujetti au présent CCCT, qu'il soit propriétaire, acquéreur, cessionnaire, bénéficiaire d'apport, copartageant, constructeur, locataire, concessionnaire d'usage, ... etc.
- d'autre part, on désignera sous le vocable général « **acte de cession** » tout acte transférant la propriété d'un terrain ou bâtiment situé dans le périmètre d'application du présent CCCT, que ce soit une vente, un apport, un partage, une donation, ... etc., et par « **location** » ou « **bail** » tout acte conférant la jouissance temporaire de l'un des dits biens, que ce soit un bail à construction, un bail emphytéotique...

1.7 Fixation du prix de cession

Par ailleurs, il est rappelé que, conformément à l'article 12 de la concession d'aménagement, le prix de cession ou de location du terrain est fixé par la SEAu en accord avec **la commune de TREVOL**.

Cela exposé, la SEAu entend diviser et céder les terrains de la ZAC « le Grand champ » dans les conditions prévues ci-dessous.

Article 2 – Division des terrains par la SEAu

Les terrains sus-indiqués feront l'objet d'une division entre, d'une part, les terrains destinés à être incorporés à la voirie ou aux espaces libres publics, et d'autre part, ceux destinés à être cédés ou loués aux constructeurs publics ou privés, désignés ci-après par le terme "constructeur".

Cette division ne constitue pas un lotissement et ne sera pas soumise aux formalités de lotissement en vertu des dispositions des articles R.442-1 et R.442-2 du code de l'urbanisme.

Article 3 – Objet de la cession

La cession ou la location est consentie en vue de la réalisation du programme de constructions défini dans l'acte de cession ou de location.

Ces constructions devront être édifiées conformément aux dispositions du document d'urbanisme applicable et du titre II ci-après.

Le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée ou louée est renseigné dans **les conditions particulières** du présent cahier des charges.

Article 4 – Délai d'exécution

Le constructeur s'engage à :

1. Commencer sans délai les études de la totalité des bâtiments autorisés sur le terrain qui lui est cédé ou loué et à communiquer à la SEAu son projet au stade de l'esquisse puis de l'APS, voire l'APS modifié, ainsi que le dossier définitif de construction un mois au moins avant le dépôt de sa demande de permis de construire ;

Le cas échéant, présenter en même temps à l'approbation de la SEAu un programme échelonné de réalisation par tranches annuelles.

2. Déposer sa demande de permis de construire dans un délai de **3 mois** à dater de la promesse de vente ou de location ;

Sauf stipulation contraire dudit acte, c'est la date de signature de l'acte sous seing privé qui est prise en considération à ce titre.

En cas de réalisation par tranches, la demande de permis de construire afférente à toute tranche autre que la première devra être déposée au plus tard dans les six premiers mois de l'année correspondant à la tranche considérée.

3. Entreprendre les travaux de construction dans un délai de **12 mois** à compter de la délivrance du permis de construire ;
4. Avoir réalisé les constructions dans un délai de **24 mois** à compter de la délivrance du permis de construire purgé du recours des tiers.

L'exécution de cette obligation sera considérée comme remplie par la présentation à la SEAu d'une déclaration d'achèvement délivrée par l'architecte du constructeur sous réserve de sa vérification éventuelle par l'architecte de la SEAu.

Toutefois, pour l'application du présent article, l'obligation de construire sera considérée comme remplie, le cas échéant, au jour du versement par les organismes prêteurs de la première tranche du prêt consenti par ces établissements ou d'une avance sur prêt à titre de démarrage ou de préfinancement pour la construction des bâtiments à usage d'habitation.

Article 5 – Prolongation éventuelle des délais d'exécution

Les délais fixés à l'article 4 ci-dessus seront, prolongés d'une durée égale à celle durant laquelle le constructeur aura été dans l'impossibilité de réaliser ses obligations, si leur inobservation est due à un cas de force majeure. La preuve de la force majeure et de la durée de l'empêchement est à la charge du constructeur.

Les difficultés de financement ne sont pas considérées comme constituant des cas de force majeure.

Toutefois, seront considérés, pour l'application du présent article, comme constituant des cas de force majeure, les retards non imputables au constructeur dans l'octroi des prêts aidés par l'Etat en matière de logement. Mais, dans ce cas, le constructeur ne sera pas dispensé du paiement des intérêts de retard sur la partie du prix de cession qu'il n'aura pas réglée aux échéances fixées.

Article 6 – Sanctions à l'égard du constructeur

En cas d'inobservation des obligations mises à la charge du constructeur par le présent cahier des charges, l'acte de vente ou de location, et leurs annexes, la SEAu pourra, selon la nature de l'infraction commise, et à son choix, obtenir des dommages-intérêts et résoudre la vente, le cas échéant cumulativement, dans les conditions suivantes.

6.1 Dommages-intérêts

Si le constructeur n'a pas respecté les délais prévus par l'article 4, la SEAu le mettra en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de 10 jours en ce qui concerne les délais du § 1°, 2° et 3° ou dans un délai de 3 mois en ce qui concerne celui du § 4°.

Si, passé ce délai, le constructeur n'a pas donné suite aux prescriptions de la mise en demeure, la SEAu pourra résoudre la vente dans les conditions fixées ci-après à moins qu'elle ne préfère recevoir une indemnité dont le montant est fixé à 1/1000 du prix de cession hors taxes par jour de retard avec maximum de 15/100 (15 %). Lorsque le montant de l'indemnité due pour le retard aura atteint 15 %, la SEAu pourra prononcer la résolution du contrat dans les conditions prévues ci-après.

6.2 Résolution de la vente

La cession pourra être résolue par décision de la SEAu, notifiée par acte d'huissier, en cas d'inobservation d'un des délais fixés à l'article 4 ci-dessus.

La cession pourra également être résolue par décision de la SEAu, notifiée par acte d'huissier, en cas de non-paiement de l'une quelconque des fractions du prix à son échéance, et ce, un mois après une mise en demeure de payer restée sans effet, et plus généralement en cas d'inexécution de l'une des obligations du présent CCCT, de l'acte de cession ou de leurs annexes.

Le constructeur aura droit, en contrepartie, à une indemnité de résolution qui sera calculée ainsi qu'il suit :

1. Si la résolution intervient avant le commencement de tous travaux, l'indemnité sera égale au prix de cession, ou le cas échéant, à la partie du prix effectivement payée, déduction faite du montant du préjudice subi par la SEAu, lequel sera réputé ne pas être inférieur à 15 % du prix de cession hors taxes.

Ce prix, en cas d'indexation, sera réputé égal à la somme des versements déjà effectués à la date de la résolution, augmentée d'une somme égale au solde restant dû, après application à ce solde du dernier indice connu 15 jours avant la date de la résolution.

2. Si la résolution intervient après le commencement des travaux, l'indemnité ci-dessus est augmentée d'une somme égale au montant de la plus-value apportée aux terrains par les travaux régulièrement réalisés, sans que cette somme puisse dépasser la valeur des matériaux et le coût de la main d'œuvre utilisée.

Le cas échéant, l'indemnité sera diminuée de la moins-value due aux travaux exécutés.

La plus-value, ou la moins-value, sera fixée par voie d'expertise contradictoire, l'expert de la SEAu étant l'administration des Domaines, celui du constructeur pouvant, s'il ne pourvoit pas à sa désignation, être désigné d'office par le président du tribunal de grande instance sur la requête de la SEAu.

En cas de désaccord entre les experts, un tiers arbitre sera désigné par le président du tribunal de grande instance du lieu de l'immeuble à la requête du plus diligent des experts ou des parties.

En cas de réalisation des constructions par tranches, ou en vue de la construction de bâtiments distincts, la résolution de la vente pourra ne porter, au choix de la SEAu que sur les parties de terrain non utilisées dans les délais fixés.

6.3 Résiliation de l'acte de location

En cas de location, les conditions de la résiliation seront fixées dans l'acte de location et le régime applicable.

6.4 Frais et charges

Tous les frais seront à la charge du constructeur.

Les privilèges et hypothèques ayant grevé l'immeuble ou le bail du chef du constructeur défaillant seront reportés sur l'indemnité de résolution ou de résiliation dans les conditions fixées à l'article L.21-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Article 7 – Ventes, location, morcellement des terrains cédés ou loués

Les terrains ou les baux ne pourront être cédés par le constructeur qu'après réalisation des travaux d'aménagement et constructions prévus au programme visé à l'article 3 ci-dessus.

Toutefois, le constructeur pourra procéder à la cession globale de la propriété des terrains ou à la cession du bail ou, si une partie des constructions a déjà été effectuée, à la vente globale de la partie des terrains non encore utilisés, ou à la cession partielle du bail, à charge pour le bénéficiaire de la cession de réaliser ou d'achever les travaux d'aménagement et de construction. Avant toute cession, le constructeur devra aviser la SEAu de ses intentions, au moins trois mois à l'avance.

La SEAu pourra, jusqu'à l'expiration de ce délai, exiger que les terrains lui soient rétrocédés ou soient cédés à un acquéreur désigné ou agréé par elle, ou, le cas échéant, que le bail soit résilié ou ne soit cédé qu'à un cessionnaire agréé par elle.

En cas de rétrocession, le prix de rétrocession sera calculé dans les conditions prévues pour l'indemnité de résolution, sans qu'il y ait lieu à une réduction de 15 %. En cas de vente, à un acquéreur désigné ou agréé par la SEAu, de la totalité des terrains ou d'une partie non encore entièrement construite, la SEAu pourra exiger que le prix de vente soit fixé dans les mêmes conditions. En cas de cession de bail, le prix de cession ne pourra être supérieur au montant des loyers déjà versés à la SEAu.

Le constructeur est cependant autorisé à céder le terrain ou le bail à un organisme de crédit-bail, à la condition expresse que celui-ci consente le crédit-bail au profit du constructeur lui-même.

Aucune location des terrains cédés ne pourra être consentie tant qu'ils n'auront pas reçu l'affectation prévue. Toutefois, le constructeur aura la possibilité de consentir des contrats de crédit-bail immobilier à la condition que les créditpreneurs aient reçu l'agrément préalable de la SEAu.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables en cas de mise en copropriété des locaux dans les termes de la loi du 10 juillet 1965, ni en cas de vente d'immeuble à construire au sens de l'article 1601-1 du code civil.

En cas de recours à la vente en l'état futur d'achèvement au sens de l'article 1601-3 du code civil par le constructeur, la SEAu pourra exiger que les terrains lui soient rétrocédés ou soient cédés à un acquéreur désigné ou agréé par elle, jusqu'à la passation du contrat de VEFA du constructeur avec les sous-acquéreurs et sous réserve que les travaux n'aient pas encore commencé.

En cas de cessions successives, les acquéreurs successifs seront tenus par les dispositions du présent article.

Tout morcellement ultérieur sera soumis à la réglementation en vigueur.

Article 8 – Nullité

Les actes de vente, de partage, de location ou de concession d'usage... etc., qui seraient consentis par le constructeur ou ses ayants-cause en méconnaissance des interdictions, restrictions, ou obligations stipulées dans le titre 1^{er} du présent cahier des charges seraient nuls et de nul effet conformément aux dispositions de l'article L.21-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette nullité pourra être invoquée pendant un délai de 5 ans à compter de l'acte par la SEAu ou à défaut par le préfet du département, sans préjudice, le cas échéant, des réparations civiles.

Chapitre 1 - Terrains destinés à être incorporés dans le domaine public

Article 9 – Obligations de la SEAu

La SEAu exécutera, en accord avec la commune de TREVOL et conformément au PLU, au dossier de réalisation, au programme des équipements publics et à leurs éventuelles modifications, tous les ouvrages de voirie, d'aménagement des espaces libres et de réseaux destinés soit à être incorporés au domaine des collectivités compétentes, soit à être remis aux organismes concessionnaires.

Les limites des prestations dues à ce titre par la SEAu sont définies dans le cahier des limites de prestations générales (**annexe 1**).

Sous réserve que d'autres délais ne soient pas fixés dans l'acte de cession ou dans ses annexes, la SEAu s'engage à exécuter dans **les 18 mois** de la cession ou de la location de chaque parcelle :

- une voirie provisoire suivant le tracé de la voirie définitive et permettant l'accès à la parcelle cédée,
- les canalisations d'eau et d'électricité permettant l'alimentation de ladite parcelle.

Toutefois, les délais prévus ci-dessus ne sauraient être opposés à la SEAu si les travaux étaient rendus irréalisables du fait de la saison, des intempéries ou pour des cas de force majeure.

Article 10 – Garde et entretien

10.1 Remise des ouvrages

Conformément à l'article 13 de la concession d'aménagement, la remise intervient à l'achèvement, qui est réputé accompli aux plus tard, pour les voies et espaces libres, dès leur ouverture au public, et pour les réseaux et superstructures publiques, dès leur mise en exploitation.

Cette définition s'applique à l'ensemble du présent CCCT.

10.2 Utilisation et police

Les espaces et ouvrages réalisés par la SEAu sont gardés par elle jusqu'à leur remise à la collectivité compétente. La SEAu pourra interdire au public, et notamment aux constructeurs, la circulation et le stationnement sur tout ou partie de ces voies, places et espaces publics.

Dès l'ouverture de ces ouvrages au public, la police y sera assurée par la personne publique compétente.

10.3 Entretien

Dès la mise en service des voiries et réseaux divers, la SEAu et/ou le concédant assureront l'entretien des voies, espaces libres, réseaux divers et toutes les dépenses induites (éclairage, arrosage, enlèvement des boues et neiges, etc.). Cette prise en charge aura également lieu en cas de voirie provisoire, dans l'attente des travaux de finitions.

Il est précisé que les dégâts qui seraient occasionnés par les entrepreneurs du ou des différents constructeurs de l'acquéreur ne font pas partie des dépenses visées au présent article. Ces dégâts seront remboursés ainsi qu'il sera dit à l'article 20 ci-après.

10.4 Documentation

A la remise des ouvrages et au plus tard à la réception, le constructeur fournit à la commune de TREVOL, aux concessionnaires de service public, et aux administrations publiques compétentes, tous documents sur les ouvrages tels qu'ils ont été exécutés ainsi que tous les documents nécessaires à leur exploitation rationnelle.

Chapitre 2 - Terrains destinés à être vendus ou donnés à bail

Article 11 – Urbanisme et architecture

11.1 Lien avec la ZAC

Tout projet, préalablement au dépôt de la demande de permis de construire, sera soumis à l'avis de la SEAu de la ZAC.

11.2 Document d'urbanisme

Le constructeur et la SEAu s'engagent à respecter les dispositions du PLU applicable dans l'ensemble de ses documents constitutifs et toutes les modifications qui seraient apportées à celui-ci par l'autorité compétente.

En aucun cas la responsabilité de la SEAu ne pourra être engagée en raison des dispositions du PLU ou des évolutions que l'autorité compétente apporterait à ce dernier, quelle que soit leur date.

11.3 Prescriptions techniques architecturales et urbanistiques

Pour assurer une cohérence architecturale de l'ensemble du site, la SEAu remet à chaque constructeur préalablement à sa demande de permis de construire, un document intitulé «**cahier des prescriptions architecturales et paysagères** », qui sera annexé au présent CCCT (**annexe 2**).

En application de l'article L.311-6 du code de l'urbanisme, cette pièce est obligatoire pour l'instruction du PC que le constructeur joindra au dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.

Ces prescriptions devront être prises en compte dans la phase d'étude, de permis de construire et de réalisation du projet.

En fonction des différents secteurs, ces prescriptions pourront notamment imposer l'implantation ou l'alignement des constructions, les volumétries, ainsi que les accès aux parcelles. D'une façon générale, la qualité architecturale s'imposera comme une donnée fondamentale dans la démarche de conception des projets et devra notamment prendre en compte les principaux thèmes de composition de l'architecture urbaine (socle, entrée, couronnement ou toiture, etc...).

11.4 Archéologie préventive

Dans le cadre des études préliminaires à la réalisation de la ZAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a soumis le projet à un diagnostic archéologique. Le rapport de fouilles est joint au présent cahier des charges en **annexe 3**.

Les implantations des fosses de fouilles sont inscrites dans le rapport de diagnostic. En aucun cas la SEAu ne peut être tenue responsable des dommages occasionnés par l'évolution des sols à la suite des fouilles archéologique.

11.5 Études de sols

Des études de sols ont été réalisées en amont du projet d'aménagement. Les rapports géotechniques sont disponibles auprès de la SEAu **À TITRE INDICATIF**. Ces études ne dispensent pas chaque acquéreur de faire réaliser une étude géotechnique spécifique à chaque lot afin de définir le système de fondation adapté au projet.

Article 12 – Bornage et clôture

12.1 Bornage

La SEAu fera procéder à ses frais par un géomètre-expert DPLG, à :

- L'établissement du ou des documents d'arpentage qui est ou sont nécessaire(s) à la vente ;
- Le bornage du terrain.

L'acquéreur est tenu de respecter scrupuleusement les limites fixées.

En aucun cas, l'acquéreur ne pourra faire état de la disparition des bornes pour justifier l'implantation d'ouvrages ou de clôtures à l'extérieur du terrain qui lui est attribué.

12.2 Clôtures et mitoyenneté

Tout cessionnaire d'une parcelle contigüe à des lots non encore cédés par la SEAu ne peut, en aucun cas, réclamer à celle-ci la moitié du coût d'établissement de la clôture.

En revanche, tout constructeur sur une parcelle bénéficiant d'une clôture mitoyenne déjà existante a l'obligation de rembourser au constructeur voisin qui aura supporté les frais d'établissement de cette clôture, la moitié de la dépense engagée, dans les conditions de droit commun en matière de mitoyenneté.

Lorsqu'une clôture sera établie en limite de l'espace public et de l'espace privé, celle-ci devra faire l'objet d'un projet précis inclus dans la demande de permis de construire **et devra correspondre aux attentes du cahier des prescriptions architecturales et paysagères**. Ces clôtures en limite de l'espace public et de l'espace privé seront à la charge du constructeur.

12.3 Les haies

La haie mis à disposition sur la parcelle privée devra être entretenue par l'acquéreur et maintenue à une hauteur de 2m. La haie ne doit pas être arrachée. Si elle doit être remplacée, elle devra respecter le cahier des charges initiales (à demander auprès de la SEAu).

Article 13 – Desserte des terrains cédés ou loués

13.1 Limites des prestations et définition

La limite des prestations dues par la SEAu et la définition des obligations du constructeur au titre des divers réseaux de desserte des terrains cédés ou loués sont précisées dans un cahier des prescriptions techniques particulières annexé à l'acte de vente et dont le modèle figure en **annexe 1** au présent CCCT.

Les ouvrages à la charge de la SEAu seront réalisés par celui-ci dans le cadre de la concession d'aménagement conclue avec la collectivité concédante, conformément aux prescriptions du PLU et dans les délais fixés à l'article 9 ci-dessus.

13.2 Sanctions à l'égard de la SEAu

En cas d'inexécution par la SEAu des travaux lui incombant dans les délais prévus, et sauf dispositions particulières de l'acte de cession, le constructeur est en droit, après mise en demeure restée sans effet dans le délai d'un mois, de lui réclamer une indemnité pour le préjudice direct, matériel et certain qui aura pu lui être causé du fait de sa défaillance.

Article 14 – Branchements et canalisations

Jusqu'à la remise des ouvrages à la Collectivité ou aux sociétés concessionnaires, le constructeur devra, suivant le planning des travaux, et conformément aux dispositions des plans joints au permis de construire, se brancher à ses frais sur les canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, égouts, etc..., établis par la SEAu, et conformément aux avant-projets généraux approuvés.

L'intervention directe du constructeur ou de ses entreprises est interdite sur le domaine public, que ce soit avant ou après la remise des ouvrages publics à la Collectivité. Toute réalisation de branchement doit faire l'objet d'une demande écrite à la SEAu, qui la transmettra à la Collectivité et/ou aux gestionnaires de réseaux concernés.

Les travaux compris entre le réseau public et la limite du domaine privé de l'acquéreur seront obligatoirement réalisés par une entreprise agréée par la Collectivité et/ou le gestionnaire du réseau concerné.

Ceux-ci ainsi que les installations intérieures correspondantes devront respecter les lois et règlements qui leur sont applicables et que le constructeur est réputé connaître.

Le constructeur fera son affaire personnelle de tous contrats et abonnements à passer avec les services publics.

Après remise des ouvrages, ceux-ci seront soumis au règlement applicable à chacun des réseaux.

Le constructeur aura à sa charge la remise en état des sols et revêtements à l'identique après l'exécution des travaux, ainsi que, éventuellement, le versement des taxes et des indemnités de branchement à l'égout susceptibles de lui être réclamées par Collectivité ou le gestionnaire du réseau.

Branchement aux collecteurs d'assainissement

Dans chaque construction, la séparation devra être assurée entre les eaux pluviales (ruissellement des toitures, des cours, drainages etc.), les eaux usées et les eaux résiduaires industrielles qui, suivant leur nature, devront être soumises au pré-traitement prévu par les textes ou le règlement technique, avant leur évacuation dans le réseau collectif. Il est à noter que le constructeur devra adapter son projet en fonction des réseaux mis à sa disposition (vérification des altitudes de raccordements).

Le constructeur soumettra à la SEAu les plans de ces dispositifs de pré-traitement, avant tout commencement des travaux. La société donnera son accord ou proposera à l'acquéreur les modifications nécessaires. Les dépenses éventuelles dues à la modification des équipements publics de traitements seront à la charge de l'acquéreur.

Les propositions de modification devront être faites dans le délai de 15 jours à compter de l'envoi des plans. Passé ce délai, le silence de la société vaudra accord.

Branchement aux réseaux électriques

L'acquéreur aura à sa charge les frais de branchement sur les coffrets BT installés par le SDE03, frais comprenant tous les travaux de branchements tels que spécifiés à l'annexe du présent document. Les coffrets de comptage sont positionnés dans le muret technique prévu en entrée de lot.

Branchement au réseau gaz

L'acquéreur aura à sa charge les frais de branchement sur les coffrets du réseau gaz moyenne pression installés par GRDF, frais comprenant tous les travaux de branchements tels que spécifiés à l'annexe 1 du présent document. Les coffrets de comptage sont positionnés dans le muret technique prévu en entrée de lot.

Postes EDF/GDF d'usage privé

Lorsque des postes de transformation "E.D.F." ou des postes de détente de gaz seront prévus sur leur parcelle pour leur besoin propre, les acquéreurs devront mettre gratuitement à la disposition des services publics intéressés le terrain nécessaire ou les locaux "ad hoc" répondant aux contraintes techniques qui leur seront notifiées par la Société.

Article 15 – Établissements des projets du constructeur, coordination des travaux

15.1 Établissement des projets du constructeur

Étude des projets d'utilisation des lots cédés

Le constructeur et son architecte établiront leur projet en concertation avec la SEAu.

Conformément à l'article 4 du présent CCCT, le constructeur devra communiquer son projet définitif de construction à la SEAu. Ce projet fera l'objet d'un examen par une commission qui vérifiera son adéquation avec les dispositions du règlement applicable, mais aussi la cohérence des choix avec les lots voisins déjà construits et sa participation à l'unité d'ensemble de la zone (implantation, volume, matériaux, couleurs, traitement des espaces libres).

Cette commission devra valider le projet avant dépôt du permis de construire.

Compatibilité avec les travaux réalisés

Le constructeur devra communiquer à la SEAu une copie du dossier complet de demande du permis de construire dans le délai prévu à l'article 4 ci-dessus, pour que la SEAu puisse s'assurer que les travaux projetés sont compatibles avec les ouvrages à sa charge, qu'ils permettent une circulation normale et non dangereuse, une bonne desserte, et d'assurer aisément la sécurité publique (éclairage). La SEAu pourra vérifier que l'architecture du projet est compatible avec l'environnement général et la vocation de l'opération et pourra subordonner son accord aux modifications qui s'avèreraient nécessaires de ce chef.

Le raccordement aux voies et réseaux pourra être refusé si les ouvrages ne sont pas compatibles ou si les règlements n'ont pas été observés.

L'examen du dossier par la SEAu ne saurait engager sa responsabilité, l'acquéreur restant seul responsable de ses études, de ses choix comme du respect de ses obligations.

En aucun cas, la SEAu ne pourra être tenu d'apporter des modifications aux ouvrages qui lui incombent ou d'en modifier les plans.

Article 16 – Exécution des travaux par les entrepreneurs du constructeur

Les entrepreneurs du constructeur auront la charge financière des réparations des dégâts causés par eux aux ouvrages de voirie, de réseaux divers et d'aménagement en général, exécutés par la SEAu. Il sera procédé contradictoirement, à l'entrée dans les lieux par le constructeur, à un état des lieux entre le constructeur et la SEAu. Le constructeur devra imposer ces obligations et charges aux entrepreneurs participant à la réalisation de ses bâtiments et travaux par

l'insertion des clauses nécessaires dans les marchés. En cas de défaillance des entrepreneurs pour le paiement, dans les trois mois, des sommes qui leur sont réclamées par la SEAu, celui-ci pourra se retourner contre l'acquéreur qui sera tenu solidairement responsable des dégâts occasionnés par ses entrepreneurs.

Dans le cas où l'auteur des dégâts n'aurait pas pu être déterminé, le montant de la réparation sera réparti entre tous les constructeurs ayant des chantiers en cours d'exécution à l'époque où les dégâts auront été constatés, et ce, au prorata du nombre de m² de surface de plancher des programmes alloués à chaque constructeur, tels qu'ils résulteront du permis de construire.

TITRE III – RÈGLES ET SERVITUDES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Article 17 – Entretien des espaces libres autres que ceux de l'article 10

Chaque constructeur devra entretenir ses espaces libres en bon état, de façon permanente et à ses frais, de manière à conserver le site dans un état satisfaisant et à ne pas nuire à la bonne tenue des terrains voisins. Il aura la charge de faire remplacer les arbres morts ou détruits.

Article 18 – Usage des espaces libres, servitudes

18.1 Parties non construites

Les parties non construites des terrains qui font l'objet du chapitre II du titre II du présent cahier des charges de cession de terrain, sauf d'une part ceux cédés pour la construction de bâtiments publics (écoles, mairie ... etc.) et sauf d'autre part les parties dites espaces privatifs expressément désignées dans l'acte de cession ou de location, sont affectées à usage de parc, de passage et groupées en un ensemble dont chaque partie servira à l'utilité de tous les autres fonds indistinctement.

Les constructeurs ou leurs ayants-cause auront droit d'usage à titre de parc et de passage sur toutes les parties non construites de tous les terrains concernés, sous réserve des exclusions précisées à l'article 22-2 ci-dessus.

18.2 Servitude réciproque

Les affectations ci-dessus ont lieu à titre de servitude réciproque et sans indemnité de part ni d'autre.

En conséquence, chacun des propriétaires de l'un des terrains ci-dessus définis sera réputé, par le seul fait de son acquisition, consentir et accepter la constitution de toute servitude active et passive aux effets ci-dessus.

18.3 Servitude de passage des réseaux

Le constructeur sera tenu de subir, sans indemnité, toutes les servitudes nécessitées par le passage sur son terrain, et éventuellement dans les immeubles bâtis, des canalisations publiques d'eau, gaz, électricité, réseaux de télécommunication, éclairage public, chauffage urbain, égouts, câbles ... etc., telles qu'elles seront réalisées par la SEAu, la commune, les concessionnaires ou toute autre personne publique ou privée, ou pour leur compte.

Article 19 – Tenue générale

Entretien des espaces verts:

Les espaces verts réalisés en parcelles privées par la SEAu ou par le constructeur devront être rigoureusement maintenus et entretenus par le propriétaire ou le locataire.

Stockage des déchets :

Le constructeur est tenu de n'utiliser que les containers compatibles avec les outils du gestionnaire de collecte, et de s'adapter à toutes les prescriptions de tri sélectif qui pourraient lui être imposées par la Collectivité.

Article 20 – Assurances

Tout constructeur devra faire assurer les constructions élevées sur son terrain à une compagnie notoirement solvable et pour leur valeur réelle. La police devra contenir une clause d'assurance contre le recours des voisins.

Le présent article n'est pas applicable aux personnes morales de droit public.

Article 21 – Modification du cahier des charges

Les dispositions contenues dans le titre III du présent cahier des charges de cession de terrain, à l'exception de celles relatives aux servitudes (article 22), pourront être modifiées par la collectivité. Toutefois, les modifications qui intéressent les services publics distributeurs de fluides ou d'énergie devront, en outre, recevoir l'accord préalable du service concerné.

Article 22 – Litiges, subrogation

Les dispositions contenues dans le titre III du présent cahier des charges de cession de terrain feront loi tant entre la société et chaque constructeur qu'entre les différents autres constructeurs.

La société subroge, en tant que de besoin, chaque constructeur dans tous ses droits et actions, de façon que tout constructeur puisse exiger des autres l'exécution des dispositions en cause.

Lu et approuvé

A TREVOUX, le 28 mai 2015

Le Maire



ANNEXES

Annexe 1	Cahier des limites de prestations générales.
Annexe 2	Cahier des prescriptions architecturales et paysagères.
Annexe 3	Rapport de diagnostic archéologique.

ANNEXE 1- Cahier des limites de prestations générales

Nature des ouvrages	À la charge du lotisseur	À la charge de l'acquéreur
Terrassements	Tous travaux de mise en état des sols et terrassements nécessaires à la réalisation des voies et espaces libres du domaine public	Débroussaillage. Décapage des terres végétales. Terrassements (déblais remblais) nécessaires à la réalisation du projet d'habitation, en particulier : - Evacuation des terres jusqu'aux décharges publiques, - Remblaiement jusqu'à la cote "sol fini" arrêtée en accord avec le Lotisseur.
Clôtures	Néant.	Clôture des chantiers. Clôture des lots selon les prescriptions architecturales et paysagères de la ZAC et réalisée dans l'année qui suit la construction des ensembles d'habitation.
Voirie	La totalité des travaux de la voirie de desserte jusqu'à la limite des parcelles privatives.	Aménagement intérieur des parcelles privatives et des accès à la voirie publique.
Assainissement Eaux pluviales publiques.	Réseau de récupération des eaux de ruissellement des surfaces Le raccordement des constructions enterrées n'est pas prévu.	Tous travaux de branchement à l'intérieur de la parcelle à partir du regard laissé en attente en limite de propriété.
Assainissement Eaux usées	Réseau général publique. Le raccordement des constructions enterrées n'est pas prévu.	Tous travaux de branchement à l'intérieur de la parcelle à partir du regard laissé en attente en limite de propriété
Eau potable	Réseau général publique.	Tous travaux de branchement à l'intérieur de la propriété depuis la canalisation laissée en attente y compris compteur et le regard compteur (s'adresser au S.I.A.E.P. de TREVOL)
Electricité	Réseau général publique + coffret en domaine privé.	L'Acquéreur fera sa demande à ERDF avant tout commencement d'exécution et supportera les frais correspondants, notamment : - travaux de branchement depuis la construction jusqu'au coffret installé par le SDE03 dans le muret technique, - comptage électrique

Gaz	Réseau général publique + coffret en domaine privé.	L'Acquéreur fera sa demande à GRDF avant tout commencement d'exécution et supportera les frais correspondants, notamment : - travaux de branchement depuis la construction jusqu'au coffret installé par le GRDF dans le muret technique, - comptage gaz
Téléphone	Réseau général publique + attentes en domaine privé.	L'Acquéreur fera sa demande de raccordement à FRANCE TELECOM et supportera les frais correspondants notamment : - travaux de branchement en génie civil, - taxe de raccordement
Espaces verts	Réalisés dans le cadre de la ZAC	Tous travaux d'aménagement à l'intérieur de la parcelle et entretien de la haie mis à disposition par la Commune (voir cahier des prescriptions architecturales et paysagères)
Eclairage public	Réseau d'éclairage des voies et espaces libres et plantés du domaine public	Tous travaux d'aménagement à l'intérieur de la parcelle.
Travaux de géomètre	Bornage du terrain. Remise du plan de bornage à l'Acquéreur.	Bornage contradictoire. Conservation des bornes Implantation des constructions.

ANNEXE 2- Cahier des prescriptions architecturales et paysagères



SEAu
Société d'Équipement
de l'Auvergne



ZAC le Grand Champ à TREVOL

Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères



Sommaire :

Introduction

A-Traitement des aménagements publics

- 1 Principe et constitution des voiries**
- 2 Eclairage public**
- 3 Stationnements publics**
- 4 Gestion des déchets**
- 5 Gestion des eaux pluviales**
- 6 Biodiversité**

B-Parcellaires privés

- 1 Surface hors œuvre nette autorisée**
- 2 Emprise au sol et implantations des constructions**
- 3 Volume et hauteur des constructions**
- 4 Aspect architectural des constructions**
- 5 Aspect paysager et aménagements extérieurs**
- 6 Quelques préconisations concernant les énergies renouvelables**

ANNEXES

Introduction :

Le présent cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, s'applique à la ZAC Le Grand Champ à TREVOL

L'acquéreur du terrain aura à répondre à deux niveaux de contraintes:

Le règlement d'urbanisme en vigueur, c'est-à-dire le P.L.U. de TREVOL (plan local d'urbanisme): La ZAC Le Grand Champ est située en zone Ub (pour le secteur à l'arrière de l'école) et principalement Ubz du PLU. Les cessionnaires sont invités à prendre connaissance du règlement correspondant.

Le présent Cahier des Charges des Prescriptions Architecturales, paysagères et environnementales a pour but de définir des prescriptions complémentaires au P.L.U. et de fournir un guide aussi bien pour l'aménageur que pour les acquéreurs.

Il doit permet d'améliorer la cohérence d'ensemble de la ZAC. C'est-à-dire :

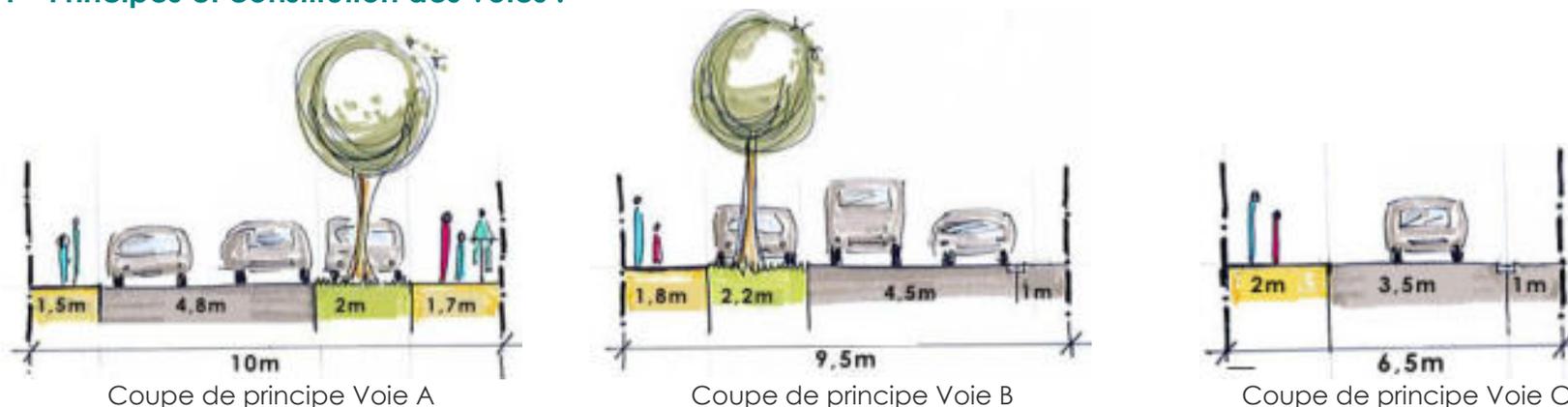
- Éviter une trop grande hétérogénéité des constructions en réglementant leur aspect extérieur.
- Garantir la préservation du site et de ses caractéristiques paysagères, et orienter les projets dans un but de développement durable aussi bien sur le domaine privé que sur le domaine public.
- Permettre une identification du site comme une zone d'habitat de qualité.
- Éviter les implantations anarchiques.
- Garantir une cohérence des espaces publics (voiries, axes piétons) et réglementer le traitement des limites séparatives entre les espaces privés et les espaces publics.
- Assurer une gestion optimisée des déplacements, des stationnements et des déchets.

Les préconisations proposées résultent de pratiques environnementales et démarches parfois innovantes, sans entrer dans leur formalisme ni leur complexité pour une meilleure adaptation au contexte local.

A - Aménagement public

Ce paragraphe a pour but d'identifier le niveau de qualité des équipements publics.

1 - Principes et constitution des voies :



→ Principes de la voie primaire : Voie A :

Sur un linéaire d'environ 480m, elle occupera un gabarit de 10m de largeur comprenant :

- Un trottoir de 1m50 en sable stabilisé
- Une voie circulaire de 4m80 entre bordures, en enrobé
- Une bande de 2m de large, alternant des espaces végétalisés et des stationnements longitudinaux
- Un trottoir de 1m70 en sable stabilisé (protégé de la voie circulaire par la bande semi-végétalisée)

La largeur de la voie circulaire sera ponctuellement réduite à 3m au niveau de deux des traversées piétonnes

→ Principes de la voie secondaire B :

Cette voie reliera la voie A à la rue Pasteur sur un linéaire de 145m environ ; et la voie A à la voie nouvelle au sud sur un linéaire d'environ 90m.

Elle occupera un gabarit de 9m50 de largeur comprenant :

- Un trottoir de 1m80 en sable stabilisé
- Une bande de 2m20 de large, alternant des espaces végétalisés et des stationnements longitudinaux
- Une voie circulaire de 4m50, en enrobé
- Un accotement de 1m en enrobé différencié de la voie circulaire par un caniveau

→ Principes des voies secondaires C :

Ces voies permettent d'alimenter le nord de la zone avec environ 210m de voie, et le sud de la zone depuis la route départementale avec 225m de voie environ.

Ces voies occuperont un gabarit de 6m50 de largeur comprenant :

- Un trottoir de 2m en sable stabilisé
- Une voie circulaire de 3m50, en enrobé
- Un accotement de 1m en enrobé différencié de la voie circulaire par un caniveau. Cette bande pourra être ponctuellement remplacée par une bande de 2m20 dédiée aux stationnements.

2 - Eclairage public:

L'éclairage public participera à la mise en valeur de ce secteur au confort et à la sécurité de l'ensemble des déplacements.

Toutefois il sera prévu de façon à limiter l'utilisation excessive de la lumière artificielle :

- . Une hiérarchisation de l'éclairage sera faite en fonction des voies.
- . Recours aux lampes basses consommation (Sodium HP ou Leds)
- . Mise en place de commande par horloge astronomique pour adapter les horaires aux levés et couchers du soleil de manière automatique

3 - Stationnements publics:

Des places de stationnement public sont prévues ponctuellement le long des voies pour éviter les stationnements sauvages gênant la circulation piétonne ou automobile.

4 - Gestion des déchets:

Déchets ménagers non organiques

La commune de TREVOL bénéficie d'un service de collecte des ordures ménagères au porte à porte.

Sur la ZAC, un point tri d'apport volontaire sera installé.

Déchets ménagers organiques

A terme (commercialisation terminée), chaque particulier sera incité à installer un composteur sur sa parcelle afin de limiter la production de déchets organiques. Le SICTOM pourrait proposer la fourniture d'un composteur.

5 - Récupération des eaux de ruissellement:

Les eaux de ruissellement sont gérées de la manière suivante :

Les eaux pluviales sont gérées de manière globale. Les eaux de ruissellement du domaine privé sont restituées sous domaine public. Un tabouret de branchement desservira chaque lot.

Les eaux de ruissellement des espaces publics sont collectées via des regards grilles ou avaloirs sous chaussée.

L'ensemble des eaux est acheminé par l'intermédiaire de réseaux souterrains et gravitaires vers un bassin de rétention à ciel ouvert de 880m³ dont l'exutoire est le talweg existant au droit de la Route de Moulins.

Ainsi aucune rétention n'est imposée sous domaine privé. Cependant, il est conseillé la mise en place de cuve permettant l'arrosage des espaces verts (voir chapitre 4.4 p. 8)

6 - Biodiversité

Le choix des végétaux d'ornement se portera sur des essences endémiques :

- nécessitant un entretien peu coûteux et peu gourmand en arrosage,
- les plantations seront réalisées en pleine terre.

Entretien des végétaux

- solliciter le service d'entretien des espaces verts de la Ville en amont pour le choix des essences et les modes de traitement à appliquer
- Remplacer les désherbants chimiques par un paillage ou un mulch

Les arbres existants (un diagnostic phytosanitaire sera réalisé avant toute intervention)

- Concernant la taille des arbres : privilégier des méthodes de taille douce pour dédensifier les houpiers, ou faire une taille progressive pour redonner une silhouette aux arbres mutilés par des tailles anciennes
- Ne pas enterrer les collets et surtout recréer des conditions favorables pour une bonne aération du pied et du collet

B Parcelles privées

L'ensemble des prescriptions fait référence à un plan de composition joint en annexe.

1 - Surface de plancher autorisée:

La surface de plancher autorisée est calculée de manière indépendante pour chacun des lots **en fonction des surfaces constructibles indiquées sur le plan de composition, et de la hauteur autorisée.**

2 - Emprise au sol et Implantations des bâtiments

En plan :

Dans l'îlot A :

Toute construction nouvelle devra être implantée soit en alignement, soit à 6 mètres minimum en retrait de l'alignement de la voie publique. Cependant, l'alignement est rendu obligatoire sur l'îlot central (Trait rouge au plan de composition).

Sur le reste de la zone :

Toute construction nouvelle devra être implantée à 6 mètres minimum en retrait de l'alignement de la voirie publique. Pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5, la ligne de retrait à 6m, constitue un alignement obligatoire (Trait rouge sur le plan de composition).

Dans tous les cas, l'implantation du bâti doit s'inscrire uniquement dans les surfaces constructibles indiquées en hachurée au plan de composition.

Les constructions, dans leur plus grande longueur, seront implantées :

. obligatoirement dans le sens indiqué pour les lots dont le sens obligatoire est renseigné au plan de composition ;

Pour les autres lots,

. soit parallèlement à la voie

. soit perpendiculairement à la pente lorsque la pente est forte, et ceci pour limiter les

terrassements trop importants.

Dans tous les cas, on favorisera une orientation de la façade principale vers le sud ou le sud-ouest pour permettre :

- d'optimiser l'éclairage des pièces principales (confort et économie d'éclairage)
- d'utiliser les effets thermiques du soleil en hiver (voir aussi chapitre plantations)
- de bénéficier des meilleures vues vers l'aval de la pente.

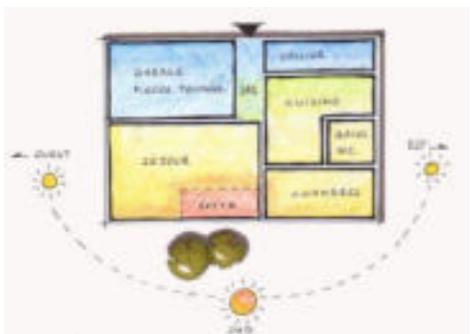
En nivellement :

Les terrassements nécessaires à l'implantation des bâtiments seront obligatoirement limités et traités de façon **à équilibrer les déblais et remblais** (cela permet de limiter les apports et les évacuations de matériaux). Les constructions doivent s'adapter au terrain, et non l'inverse. **Les talus trop importants (supérieurs à 1m) sont interdits.** La pente des talus ne devra pas dépasser 30%. Les talus seront systématiquement plantés. Les pieds et crêtes de talus ne doivent pas être implantés à moins d'un mètre des limites de propriété.

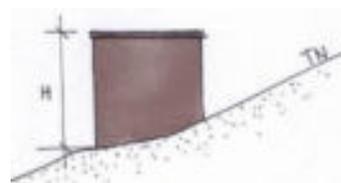
Sud ← → Nord



Croquis de principe d'implantation dans le terrain et d'orientation optimisée.



Croquis d'organisation optimisée pour une construction



Principe de calcul des hauteurs



Exemple de matériaux de façade : utilisation du bois et de l'enduit

3 - Volume et hauteur des constructions :

Cette hauteur ne peut excéder 3m à la gouttière pour les locaux annexes (garage, cabane de jardin...) 6 m à l'égout de toiture pour l'habitat individuel, 7 mètres à l'égout de toiture pour les autres types de constructions, par rapport au point du terrain naturel situé au niveau le plus bas du bâtiment.

Les volumes de bâtiments seront sobres et simples, de plan long et étroit, et non brisé (pas en V), sans toutefois écarter les concepts contemporains. Les volumes complexes ou trop ostentatoires (tourelle, colonnade...) ne sont pas admis. Les faîtages seront droit ou en L.

L'impact paysager devra être limité (voir aussi traitement des façades). Il est attiré l'attention des acquéreurs sur l'importance de l'intérêt d'une coordination entre riverains.

4 - Aspect architectural des constructions :

Ce document précise les principales recommandations. Toutefois, il est rappelé que tout projet fait l'objet d'une appréciation individuelle liée au contexte de chaque parcelle. Des architectures d'expression contemporaine pourront être autorisées au cas par cas.

4.1 Cas général:

Tous les dispositifs techniques ou annexes : climatiseur, système de régulation aérothermique, motorisation de ventilation mécanique, etc..., **devront être entièrement intégrés aux bâtiments**. Leur intégration devra être systématiquement réfléchie en amont dans le cadre de la conception du projet dans son ensemble.

4.2 Les façades:

Les matériaux de façade ne sont pas prédéfinis mais devront répondre à quelques grands principes : Les matériaux mats sont préconisés comme les enduits à la chaux, les bois non vernis ou traités à la lasure incolore mate. (Voir annexe palette de teintes).

Les enduits seront talochés ou grattés à grains fins (pas de finition de type projeté ou écrasé) Les aspects brillants sont interdits (sauf panneaux solaires) car ils accentuent l'effet de la lumière tout comme les teintes trop claires.

Les teintes seront harmonisées avec celles des enduits anciens du centre bourg: **couleurs utilisant des teintes sable, beige clair légèrement ocré.**

Les constructions bois "type chalet" ou d'identité non régionale, sont interdites. Le bois sera utilisé dans le cadre de constructions de type traditionnelles locales, ou de façon contemporaine.

Les fournitures de matériaux minéraux (revêtements, parements) ou organique (bois, végétaux) **devront respecter autant que possible des productions locales en termes de lieu de fabrication.**



Panneau solaire en toiture



Ex. de traitement de toiture végétale



Principe de récupération des eaux de pluie de toiture.

4.3 Les ouvertures, les menuiseries:

Les ouvertures seront traitées aussi simplement que possible et toujours en cohérence avec la façade. Sur une même façade, les ouvertures seront ordonnancées. Les linteaux seront alignés.

Les volets à battants seront à lames pleines ou semi-persiennes.

Les volets roulants sont autorisés à condition d'être intégrés (Pas de caisson en appendice, ni masqué par un lambrequin).

Les teintes autorisées sont en annexe. (Voir annexe palette de teintes). Le blanc est proscrit.

L'ensemble des menuiseries sera traité dans une même teinte, avec possibilité de tonalité différente (plus foncé ou plus clair) sur la porte de garage ou d'entrée.

Les ouvertures en arches (« type provençale ») ou à petit-bois sont interdites.

4.4 Les toitures:

Les toitures seront à deux pans, couvertes en tuile d'aspect plat (sans décor ou motif) de teinte rouge vieilli nuancé non panaché de module non inférieur à 20 unités par m².

Les toitures terrasses ne sont pas exclues dans le cas de projet contemporain, à condition que les matériaux utilisés soient de teintes sombres et mates.

Les toitures peuvent être végétalisées.

Les panneaux solaires devront être intégrés à la toiture et posés de préférence sur les toitures les moins visibles depuis la rue.

Les ouvertures de toit (type Vélux) seront systématiquement affleurant à la toiture, sans caisson extérieur en surépaisseur, et jamais en saillis au dessus des tuiles. Sur un même pan de toiture, elles seront ordonnancées et posées dans le sens de la hauteur.

Rappel : Une bonne isolation de la toiture est indispensable. Il existe de nombreux produits isolants : laines classiques, ou encore des produits sains et "respirant" comme le lin, le chanvre la laine de mouton, la ouate de cellulose, le liège ou la fibre de bois, etc....

Associés à une bonne ventilation, et séparés de la couverture par une lame d'air suffisante, ces matériaux évitent aux bois de pourrir et assurent une bonne isolation et donc des économies d'énergie à la clef.

Les eaux de toiture peuvent être récupérées : Le principe consistera à stocker l'eau de pluie dans une citerne enterrée ou, à minima non visible depuis les voies publiques. Une pompe est un système de filtrage permettent d'utiliser cette eau pour l'arrosage des espaces extérieurs ou pour le fonctionnement des sanitaires.

5 - Aspect paysager et aménagement extérieur:

5.1 Clôtures :

(Voir annexe Végétaux et teintes)

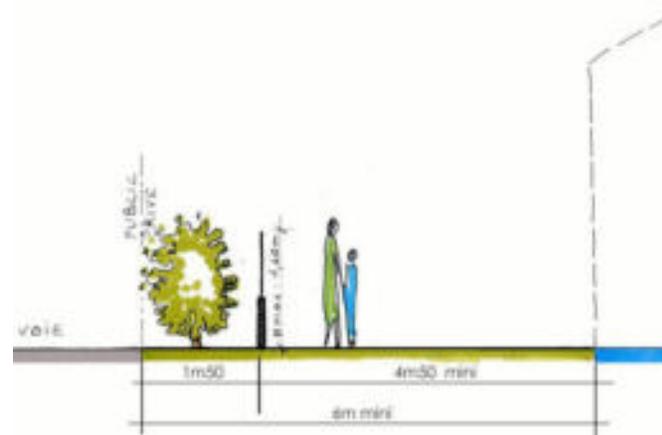
Les clôtures ne sont pas obligatoires. Une simple haie arbustive peut être envisagée. Elle sera alors composée d'un mélange d'essences adaptées au sol et au contexte local, et **conformes à la palette végétale** jointe en annexe.

Dans tous les cas, les espaces privés ne devront pas être rendus hermétiques, mais traités en continuité avec l'environnement. Pour permettre une homogénéité et une harmonie des limites entre domaines privé et public, certaines caractéristiques devront être respectées :

→ En termes d'implantation des clôtures (si elles existent) :

Les clôtures devront être implantées au niveau du sol naturel avant travaux, au droit des lignes indiquées au plan de composition (ou, à défaut d'indication, au droit des limites de parcelle).

En bordure de voies publiques, excepté dans l'îlot A et sur la route de Moulins où la clôture sera posée à l'alignement, les clôtures grillagées ou murets surmontés de grilles seront implantés à 1m50 en retrait de l'alignement, pour permettre l'implantation d'une haie arbustive dans la bande de 1m50 à l'avant du lot.



Implantation des clôtures le long des voies

→ En terme de matériaux, sont autorisés :

. Soit un grillage simple de teinte gris foncé RAL 7016. La teinte vert foncé RAL 6003 pourra également être utilisée en limite séparative avec une autre parcelle privée. Cette clôture sera doublée, au moins partiellement, d'une haie (voir annexe végétaux).



Principe de haie à plusieurs essences

. Soit d'un muret associé là aussi à une haie. Ces murets seront traités avec un enduit, soit de teinte gris sable (Type Parex T50) (notamment dans le cas de murets mutualisés avec son voisin), soit de même teinte que celle utilisée pour les façades de la maison (Voir annexe palette de teintes). Ils ne pourront dépasser 0,80m. Ils peuvent être surmontés d'un barreaudage vertical simple, ou éventuellement de lisses ou grilles en bois dont la teinte sera obligatoirement une des quatre teintes proposées dans l'annexe 2 (RAL 7016 ou 6003 ou 5003 ou 5014).

Les éléments maçonnés ou poteaux permettant de soutenir les portails et portillons devront être réalisés dans les mêmes teintes que le muret et de forme la plus simple possible.

La hauteur totale de la clôture, des poteaux, des portails et portillons ne pourra dépasser 1m60.

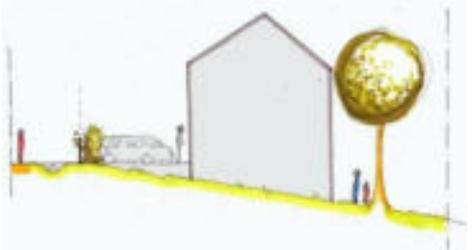
Les portails et portillons ainsi que toutes les ferronneries seront traités le plus simplement possible, ajouré ou plein, sans surcharge de détails et de teinte similaire à celle de la clôture (4 teintes possibles). Le blanc est proscrit pour l'ensemble de ces éléments.

5.2 Traitements particuliers en limite de voirie : Accès et élément d'entrée de lot :

L'entrée sera marquée par un muret technique en équerre qui intégrera la possibilité de stocker les conteneurs, d'intégrer les coffrets techniques et une boîte aux lettres (fournis). Un emplacement pour un interphone est également prévu. Cet ouvrage sera réalisé dans le cadre de l'aménagement global de la ZAC. Il sera couvert et crépi.

5.3 Stationnements, espace minéralisé/espace végétalisé :

Il est demandé au minimum **1 place extérieur (de 5m de profondeur X 2m50 de largeur minimum** en limite de lot à l'entrée de la parcelle, excepté pour les parcelles de l'ilot A au nord de la ZAC.



Coupe de principe sur lot

5.4 Plantations et talus :

Afin d'optimiser l'intégration paysagère, il suffit souvent de considérer les éléments paysagers favorables déjà en place. L'acquéreur a donc intérêt à définir son parti d'aménagement en fonction de l'existant.

- **Les surfaces non bâties** et non aménagées en voies de circulation ou en aires de stationnements **doivent être au minimum enherbées ou plantées**, et entretenues.
- Toutes plantations devront **respecter la palette végétale** jointe.
- Les haies ne devront pas présenter de taille rigide et seront plantées en discontinu pour éviter un effet d'opacité.
- Les talus ne devront pas excéder une pente de 30% et une hauteur de 1m et seront obligatoirement plantés dès leur mise en place, avec des végétaux rustiques correspondant à la palette végétale.

La haie mis à disposition devra être entretenue par l'acquéreur et maintenue à une hauteur de 2m. La haie ne doit pas être arrachée. Si elle doit être remplacée, elle devra respecter le cahier des charges initiales.

6 - Les énergies renouvelables :

Les éoliennes individuelles ou collectives sont interdites sur la zone

Le mode de production d'énergie est à réfléchir en cohérence avec les choix architecturaux de chaque projet.

Annexe 1 : Palette de teintes

Les teintes claires sont à éviter car elles ont un impact visuel très fort sur le paysage, surtout lorsqu'elles sont exposées au soleil.

L'impact des teintes claires est d'autant plus fort que le matériau est lisse et réfléchissant. Le guide ci-dessous en tient compte.

➔ **Les bardages bois** : Ils seront conservés dans des teintes naturelles. Les vernis brillants sont interdits. Ils peuvent être lasurés incolore mate

➔ **Les enduits et les peintures de façades** : Préférer les enduits à la chaux, les enduits grattés. Le blanc est proscrit.

Évitez également les teintes trop saturées (trop vives) qui contrastent fortement avec les couleurs de la nature. On choisira des teintes en harmonie avec la nature environnante : Couleurs à base de gris, ou utilisant des teintes terre ou sable, telles que les nuances proposées ci-dessous :

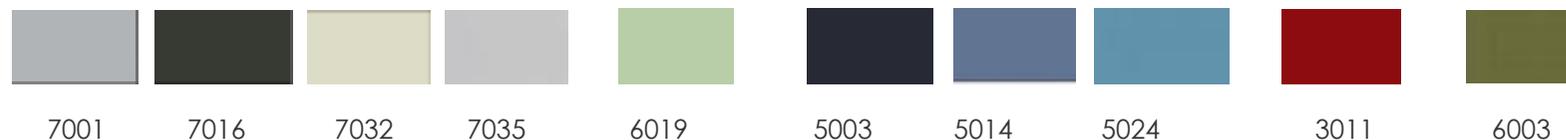


Dans la gamme Parex :

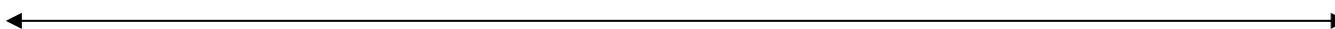
T30 T50 T60 T70 T80 T90

➔ **Les autres bardages ou panneaux** : Les couleurs claires et brillantes sont interdites. Le choix des teintes dépendra des matériaux utilisés, et fera l'objet d'un accord préalable avec le comité de suivi et l'aménageur.

➔ **Les menuiseries, les portails et portillons et les clôtures** : Quelques teintes préconisées en référence RAL (les plus courantes) :



Menuiseries



Clôtures et
Portails/portillons/ferronneries



Annexe 2 : Palette de végétaux

Le lotissement est situé sur un coteau orienté Sud. Il existe déjà des végétaux sur le site. Il convient donc d'observer cette flore pour définir les végétaux à planter. Choisir des espèces endémiques est un gage de réussite d'intégration et l'assurance d'une bonne prise des végétaux. Enfin, comme dans tout terrain pentu, il est important pour éviter le ravinement de planter rapidement les talus créés, d'essences de lisière et d'arbustes à fleurs.

La liste ci-dessous permet d'ores et déjà un choix approprié de végétaux.

➔ **Les haies** : Dans tous les cas, préférer un mélange d'arbustes caducs (au moins 60%) et persistants (au plus 60%). **L'utilisation d'une seule espèce persistante est interdite** (Elle rend la haie opaque et rigide, et donne un aspect "hermétique" qui perturbe le paysage).

Les arbres et arbustes de taille haute ou moyenne:

- A feuilles persistantes : Troène champêtre.
- A feuilles caduques : Frêne, Noyer, Chêne, Orme, Châtaigner, les fruitiers (cerisier, pommier, poirier, prunier...), Charme, Cognassier, Erable champêtre, Hêtre, Cornouiller, Lilas, Noisetier, Sureau,

Les arbustes de taille plus réduite permettant d'étoffer une haie à la base :

- A feuilles persistantes ou marcescentes : Berbéris (épineux), Choysia Ternata, Fusain, Viorne persistante, Genêt, Chamilles, Buis, Houx, Genévrier
- A feuilles caduques: Amélanchier, Abélia, Argousier, Aubépine (épineux), Buddléia, Cornouiller, Potentille, Prunellier

➔ **Les plantes grimpantes sur clôtures** : Elles permettent de donner un aspect très végétal à une clôture simple, tout en conservant l'aspect sécuritaire. Elles demandent peu d'entretien.

Bignone, Chèvrefeuille (certaines espèces sont persistantes), Clématite, Capucine, Houblon, Jasmin, Vigne, Aubépine, Lierre (persistant).

ANNEXE 3- Rapport de diagnostic archéologique

Trévol, ZAC «Le Grand Champ» Auvergne, Allier, 03.290

Sous la direction de

Isabelle GONON

Avec la collaboration de

Perrine PICQ
Eric YENY

Date d'intervention :

Du 02 au 07 octobre 2013

Code INSEE :

03.290

Numéro du site :

D-TRE-2012-01

Numéro de l'arrêté de prescription :

N° 2012 - 267

Numéro de l'opération dans le système national d'information (PATRIARCHE) :

N° 7370

Conseil Général de l'Allier

Service d'archéologie préventive

1, avenue Victor Hugo

BP 1669

03016 Moulins Cedex

Tel : 04 70 35 72 95

Fax : 04 70 34 15 55

AVIS AUX LECTEURS

Le présent rapport comporte les résultats d'une opération archéologique.

Les rapports constituent des documents administratifs communicables au public, après leur remise au Service Régional d'Archéologie, suivant les dispositions de la loi modifiée n°78-753 du 17 juillet 1978.

Aux termes de la circulaire du 26 mars 1993, prise pour son application, ils pourront donc être consultés en respect des droits de propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et des contraintes qui en résultent.

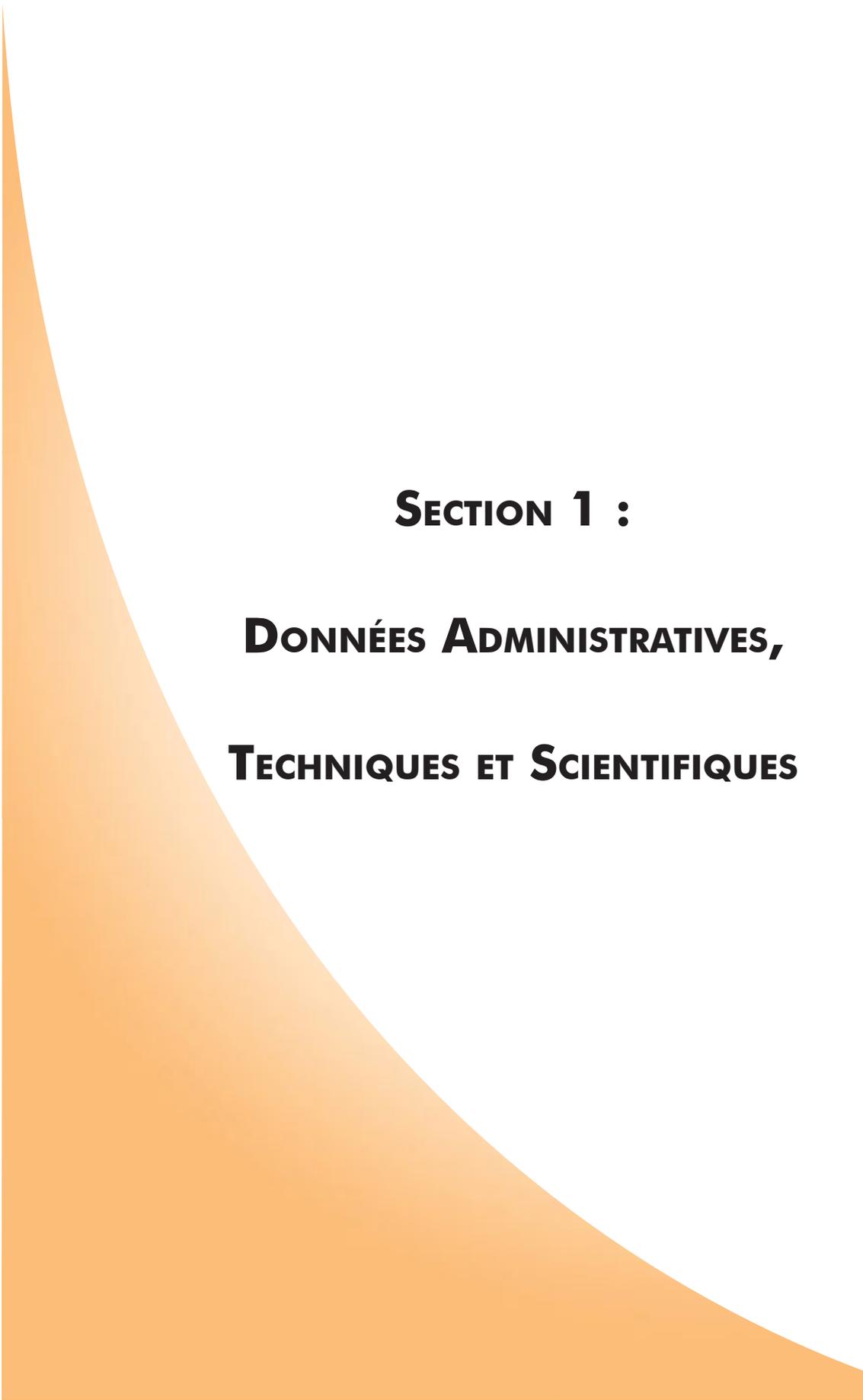
Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non destinées à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction du texte, accompagné ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage.

Par ailleurs, l'exercice du droit à la communication exclut, pour ses bénéficiaires ou pour un tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser à des fins commerciales les documents communiqués (Loi n°78-753 du 17 juillet 1978, article 10).

SECTION 1 : DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	5
FICHE SIGNALÉTIQUE	6
MOTS CLÉS DES THÉSAURUS	7
GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION	8
NOTICE SCIENTIFIQUE	8
LOCALISATION DE L'OPÉRATION	9
ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION N° 2012-267	10
ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2013-273	14
ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION N° 2013-268	16
FICHE DE PROJET	17
SECTION 2 : OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE	19
1. PRÉSENTATION DU SITE	20
1. 1. Localisation géographique et topographique	20
1. 2. Contexte géologique	20
1. 3. Contextes historique et archéologique	25
2. CIRCONSTANCES ET DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION	27
3. MÉTHODOLOGIE	28
4. RÉSULTATS	28
4.1. Description des sondages et stratigraphie générale du secteur sondé	28
4.2. Description des faits	29
4.3. Interprétation des données.....	39
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE	40

SECTION 3 : INVENTAIRES	43
INVENTAIRE DES SONDAGES	44
INVENTAIRE DES FAITS	58
INVENTAIRE DES UNITÉS STRATIGRAPHIQUES	65
INVENTAIRE DU MOBILIER	77
INVENTAIRE DES DOCUMENTS GRAPHIQUES	77
INVENTAIRE DE LA DOCUMENTATION ECRITE	77
INVENTAIRE DE LA DOCUMENTATION INFORMATIQUE	77
INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES	78



SECTION 1 :

**DONNÉES ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Localisation :

Région : Auvergne
Département : Allier
Commune : Trévol
Lieu-dit ou adresse : ZAC «Le Grand Champ»
Route de Moulins

Code INSEE :

03.290

Coordonnées géographiques et altimétriques (d'après le système national de référence) :

Coordonnées géographiques :
x : 674,330 y : 2181,300

Coordonnées altimétriques :
z : 230 m NGF

Références cadastrales :

Commune : Trévol
Section : AY
Parcelle : 276p
Section : BD
Parcelle : 419, 93, 121, 122, 128p

Propriétaire du terrain :

SEAU
42, rue de la République
03000 Avermes

Références et nature de l'opération :

Numéros de l'arrêté de prescription :
N° 2012-267

Numéro de l'opération :
Patriarche N° 7370

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
scientifique :
N° 2013-268

Nature de l'aménagement :
Aménagement d'une ZAC d'habitat

Superficie de l'intervention :
41 700 m²

Maître d'ouvrage :

SEAU
42, rue de la République
03000 Avermes

Opérateur de l'opération :

Conseil Général de l'Allier
Service d'Archéologie Préventive

Responsable scientifique :

GONON Isabelle
SAPDA

Intervention :

Préparation : 1 jour
Fouille : 4 jours
Post-fouille : 7 jours

Rapport

Nombre de volume: 1
Nombre de pages: 80
Nombre de figures: 18

MOTS CLÉS DES THÉSOURUS

Chronologie :

Paléolithique	<input type="checkbox"/>	Hallstatt / Premier Âge du Fer	<input type="checkbox"/>
Paléolithique inférieur	<input type="checkbox"/>	La Tène / Second Âge du Fer	<input type="checkbox"/>
Paléolithique moyen	<input type="checkbox"/>		
Paléolithique supérieur	<input type="checkbox"/>	Antiquité romaine	<input type="checkbox"/>
Mésolithique / Épipaléolithique	<input type="checkbox"/>	République romaine	<input type="checkbox"/>
		Empire romain	<input type="checkbox"/>
Néolithique	<input type="checkbox"/>	Haut Empire	<input type="checkbox"/>
Néolithique ancien	<input type="checkbox"/>	Bas-Empire	<input type="checkbox"/>
Néolithique moyen	<input type="checkbox"/>		
Néolithique récent	<input type="checkbox"/>	Époque Médiévale	<input type="checkbox"/>
Néolithique / Chalcolithique	<input type="checkbox"/>	Haut Moyen Âge	<input type="checkbox"/>
		Bas Moyen Âge	<input type="checkbox"/>
Protohistorique	<input type="checkbox"/>		
Âge du Bronze	<input type="checkbox"/>	Temps Moderne	<input type="checkbox"/>
Âge du Bronze ancien	<input type="checkbox"/>	Ère industrielle	<input type="checkbox"/>
Âge du Bronze moyen	<input type="checkbox"/>	Époque contemporaine	<input checked="" type="checkbox"/>
Âge du Bronze récent	<input type="checkbox"/>		

Type / Structure :

Édifice public	<input type="checkbox"/>	Maison	<input type="checkbox"/>
Édifice religieux	<input type="checkbox"/>	Structure urbaine	<input type="checkbox"/>
Édifice militaire	<input type="checkbox"/>	Foyer	<input type="checkbox"/>
Bâtiment commercial	<input type="checkbox"/>	Fosse	<input checked="" type="checkbox"/>
Structure funéraire	<input type="checkbox"/>	Sépulture	<input type="checkbox"/>
Voirie	<input type="checkbox"/>	Grotte	<input type="checkbox"/>
Hydraulique	<input type="checkbox"/>	Abri	<input type="checkbox"/>
Habitat rural	<input type="checkbox"/>	Mégalithe	<input type="checkbox"/>
Villa	<input type="checkbox"/>	Artisanat alimentaire	<input type="checkbox"/>
Bâtiment agricole	<input type="checkbox"/>	Atelier métallurgique	<input type="checkbox"/>
Structure agraire	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>

Mobilier :

Industrie lithique	<input type="checkbox"/>	Habillement	<input type="checkbox"/>
Industrie osseuse	<input type="checkbox"/>	Trésor	<input type="checkbox"/>
Céramique	<input checked="" type="checkbox"/>	Monnaie	<input type="checkbox"/>
Restes végétaux	<input type="checkbox"/>	Verre	<input type="checkbox"/>
Faune	<input type="checkbox"/>	Mosaïque	<input type="checkbox"/>
Flore	<input type="checkbox"/>	Peinture	<input type="checkbox"/>
Objet métallique	<input checked="" type="checkbox"/>	Sculpture	<input type="checkbox"/>
Arme	<input type="checkbox"/>	Inscription	<input type="checkbox"/>
Outil	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Parure	<input type="checkbox"/>		

Études annexes :

Géologie / Pédologie	<input type="checkbox"/>	Macro restes	<input type="checkbox"/>
Datation	<input type="checkbox"/>	Céramologie	<input type="checkbox"/>
Anthropologie	<input type="checkbox"/>	Analyse des métaux	<input type="checkbox"/>
Paléontologie	<input type="checkbox"/>	Acquisition des données	<input type="checkbox"/>
Zoologie	<input type="checkbox"/>	Numismatique	<input type="checkbox"/>
Palynologie	<input type="checkbox"/>	Conservation / Restauration	<input type="checkbox"/>
		Autre	<input type="checkbox"/>

GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Intervenants scientifiques :			
NOM Prénom, organisme	Fonction	Tâches effectuées dans le cadre de l'opération	Nombre de jour effectué
GIRARDY-CAILLAT Claudine SRA	Ingénieur d'Etudes	Prescription et contrôle scientifique	-
LALLEMAND David SAPDA	Chef du SAPDA	Mise en place et suivi de l'opération	-
GONON Isabelle SAPDA	Assistant de conservation du patrimoine	Responsable scientifique	-
Intervenants administratifs :			
LETTERLE Frédéric SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique	-
LALLEMAND David SAPDA	Chef du SAPDA	Mise en place et suivi de l'opération	-
Équipe de fouille :			
GONON Isabelle	Assistant de conservation du patrimoine	Responsable scientifique	4 jours
PICQ Perrine	Technicienne	Travaux de terrain	4 jours
Équipe de post-fouille :			
GONON Isabelle	Responsable d'opération	Rédaction	8 jours
GARCIA Nicolas	Technicien	DAO	1,5 jours
PICQ Perrine	Technicienne	Technique / DAO	2 jours
YENY Eric	Topographe	Cartographie	0,5 jour

NOTICE SCIENTIFIQUE

L'intervention s'est déroulée sur la partie septentrionale de la commune de Trévol, au lieu dit «Le grand Champ» et a été effectuée du 02 au 07 octobre 2013 par une équipe constituée de deux agents du Service d'Archéologie Préventive du Conseil Général de l'Allier.

L'emprise de l'opération est circonscrite dans la partie ouest de la parcelle 276 de la section AY ainsi que sur les parcelles 121, 122, 128, 417, 93 et 419 de la section BD du cadastre actuel, pour une surface totale de 41 700 m².

Cinquante-six sondages ont été réalisés sur l'emprise du projet dont neuf se sont avérés positifs. Treize structures ont été mises au jour, à savoir cinq structures circulaires, six fossés, une grande fosse ainsi qu'une fondation de mur dont le mobilier récolté oriente vers les époques moderne et/ou contemporaine. Le substrat a été atteint dans tous les sondages à une profondeur variant de 0,50 m sur le plateau à 1,30 m au niveau de la pente.

LOCALISATION DE L'OPÉRATION



Fig. 1. Localisation de l'opération sur la carte IGN 1/250 000 ème



Fig. 2. Localisation de l'emprise du diagnostic sur la carte IGN 1/25 000 ème

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION N° 2012-267



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES

Service régional de l'archéologie

Opération archéologique n° 7370

ARRÊTÉ SRA / n° 2012-267

portant prescription
de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 pris en application de l'article R 523-64 du Code du Patrimoine, portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du Ministère de la culture et de la communication en date du 1^{er} décembre 2008 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du Service d'Archéologie Préventive du département de l'Allier ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de Monsieur Éric DELZANT, Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012/SGAR/122 du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à M. Arnaud LITTARDI, Directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne ;

VU la demande de saisine volontaire de la Société d'équipement de l'Auvergne (SEAU Avermes), concernant la réalisation de la ZAC du Grand Champ sur la commune de Trévol, reçu le 27 septembre 2012;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur nature, de leur localisation, ou de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

région : AUVERGNE
département : Allier
commune : TRÉVOL



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
Hôtel de Chazerat - 4 rue Pascal - 63 010 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tél : 04 73 41 27 00 - Télécopieur : 04 73 41 27 69

lieu-dit : ZAC Le Grand Champ
 cadastre : année : section et parcelles : AY276 et AY3p, AY4, BD419, BD93, BD417,
 BD121, BD122, BD128p
 coordonnées Lambert centrales : X = 674,330 Y = 2181,300

Aménageur : SEAu, 42 rue de la République, 03000 AVERMES
 Mr Sébastien Mallet, tel. 04 70 48 57 73

Le diagnostic archéologique comprendra une phase d'exploration du terrain et une phase d'étude. Cette dernière s'achèvera par l'analyse, la mise en forme des résultats obtenus et la remise d'un rapport.

Article 2 : La réalisation du diagnostic archéologique sera attribuée au Service d'Archéologie Préventive du département de l'Allier (SAPDA) s'il en fait la demande ou, le cas échéant, à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R 523-30 à R 523-32 du Code du Patrimoine.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par le Service d'Archéologie Préventive du Département de l'Allier ou, le cas échéant, par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives sur la base des prescriptions suivantes :

Emprise : 77 079 m²

Principes méthodologiques :

Des sondages systématiques seront réalisés sur l'emprise du projet sous la forme de tranchées de sondages distribuées en quinconce sur les terrains à lotir. Ces tranchées devront être pratiquées par passes de 5 à 10 cm d'épaisseur au godet lisse de 2 m de large afin de vérifier la présence et la conservation des vestiges. Elles représenteront au minimum 5 % de la surface concernée par le projet. En cas de découverte de vestiges, cette couverture atteindra localement 10 % (doublement de la maille des tranchées et/ou élargissement en fenêtre selon la nature des vestiges mis au jour) pour cerner au mieux leur emprise et en permettre une bonne caractérisation. Des sondages profonds ponctuels pourront être réalisés, ainsi que l'aménagement de gradins de sécurité. Les terres devront être évacuées si elles gênent l'évolution de l'opération.

En cas de découverte de vestiges peu nombreux et/ ou de faible étendue, il conviendra, en concertation avec le SRA, de les étudier complètement ou pour le moins d'en effectuer un échantillonnage représentatif.

Objectifs :

La commune renferme de nombreux sites archéologiques qui montre une forte densité de l'occupation humaine sur la terrasse en rive droite de l'Allier. Toutes les périodes sont représentées depuis le néolithique final jusqu'aux périodes bas Moyen-Âge et moderne. Le secteur des Moulots, concerné par la ZAC, n'a pas fait jusqu'à présent, l'objet de recherche. Cependant son emplacement à la confluence de plusieurs ruisseaux est propice à l'implantation humaine.

Le diagnostic visera à caractériser la nature, la chronologie des vestiges ainsi que leur état de conservation et leur enfouissement. Il conviendra de préciser la première occupation du site et son abandon. Les vestiges rencontrés seront relevés ainsi que les coupes stratigraphiques des



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
 Hôtel de Chazerat - 4 rue Pascal - 63 010 CLERMONT-FERRAND cedex 01
 Tél : 04 73 41 27 00 - Télécopieur : 04 73 41 27 88

sondages, au 1/10^e ou au 1/20^e. Ils seront reportés sur la parcelle cadastrale localisée sur un fond cartographique géoréférencé. Toute découverte importante devra être immédiatement signalée au SRA.

Le diagnostic devra être mené par un archéologue ayant une bonne connaissance du contexte archéologique local. Il devra être assisté d'un géomorphologue si nécessaire et s'entourer des compétences requises en terme d'étude du mobilier selon les périodes représentées.

En application de l'article R 523-30 du Code du Patrimoine, le SAPDA ou l'INRAP établit, dès réception de la notification du diagnostic, le projet détaillant la prescription ci-dessus. L'État dispose d'un délai d'un mois pour formuler les observations éventuelles sur ce projet et demander au SAPDA ou à l'INRAP de le modifier en conséquence.
Ce diagnostic sera exécuté après désignation du responsable scientifique par l'État.

Article 3 : Le responsable scientifique du diagnostic sera désigné par un arrêté ultérieur.

Article 4 : Dans un délai de trois mois à compter de la réception du rapport de diagnostic, le préfet de région pourra notifier les éventuelles prescriptions à mettre en œuvre à la suite de ce diagnostic (fouille archéologique préventive, modification de la consistance du projet, remblai de protection, prescription de conservation...).

Article 5 : Les travaux ou constructions donnant lieu à la présente prescription de diagnostic ne pourront être entrepris qu'après la délivrance par le préfet de région d'une attestation de libération du ou des terrains concernés par le projet.

Article 6 : Contenu et remise du rapport d'opération de diagnostic

Le contenu et la remise du rapport d'opération de diagnostic seront en conformité avec les dispositions de l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 pris en application de l'article R 523-64 du Code du Patrimoine, portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Plans et relevés :

Le rapport comportera des plans géo-référencés intégrables dans le SIG de la base nationale Patriarche.

Inventaires :

Le rapport de diagnostic archéologique comportera les différents inventaires détaillés conformément au titre II, art. 7 de l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 susvisé.

Remise du rapport :

Le rapport, réalisé en huit exemplaires dont un non broché, et un exemplaire numérique en format pdf, est transmis par le SAPDA ou, le cas échéant, par l'INRAP à la Direction régionale des affaires culturelles qui en assure la répartition après validation.

Ce rapport sera remis conformément au calendrier défini dans la convention entre le SAPDA ou, le cas échéant, l'INRAP et l'aménageur.

Au plus tard lors de la remise du rapport d'opération archéologique au service régional de l'archéologie d'Auvergne, l'opérateur remettra le texte de la notice de l'opération, destinée à être publiée en ligne sur *Archéologie de la France - Informations*, ainsi qu'une proposition d'illustrations de cette notice et une liste de mots-clés correspondant à votre notice. L'envoi



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
Hôtel de Chazarat - 4 rue Pascal - 63 010 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tél : 04 73 41 27 00 - Télécopieur : 04 73 41 27 09

pourra être fait par messagerie à l'adresse suivante : archeo.auvergne@culture.gouv.fr ou sur le site suivant <http://zephyrin.ext.culture.fr>. Il conviendra alors d'indiquer le code de téléchargement au SRA.

Article 7 : Mobilier et documentation scientifique

L'inventaire du mobilier archéologique, inclus dans le rapport de diagnostic, sera communiqué par le Service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice des droits de propriété appartient à la personne physique ou morale propriétaire du terrain visé à l'article 1^{er} du présent arrêté, à la date de découverte du mobilier archéologique.

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par le SAPDA ou, le cas échéant, l'INRAP, le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase de terrain du diagnostic. Le SAPDA ou, le cas échéant, l'INRAP est responsable de la sécurité des objets et de leur bonne conservation le temps de cette étude.

Tous les matériaux sensibles dont la liste suit doivent impérativement et immédiatement, dès le stade du terrain, être dirigés vers des laboratoires de restaurations possédant les qualifications adéquates :

- bois
- métaux (avec radiographies systématiques de tous les objets, rendues avec les archives scientifiques, en négatif et au format numérique).
- matières organiques fossilisées (lignite, ambre, jais, etc.)

A la remise du rapport et, au plus tard, à l'expiration du délai de deux ans, le mobilier et la documentation scientifique constituée au cours de l'opération sont remis à l'Etat.

Article 8 : Le SAPDA ou, le cas échéant, l'INRAP prendra contact avec la personne qui projette d'exécuter les travaux et conclura une convention avec elle aux fins de définir, notamment :

1. délai de réalisation du diagnostic,
2. les conditions et les délais de mise à disposition des terrains concernés,
3. la date prévisionnelle de début du diagnostic.

Article 9 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au chef du Service d'Archéologie Préventive du Département de l'Allier (SAPDA) et au directeur général de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et au directeur de la SEAu Avermes.

20 NOV. 2012

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 novembre 2012
 et en vertu de
 l'arrêté n° 101
 Directeur régional des affaires culturelles

Copies à :

SAPDA
 DRAC (SRA)

INRAP
 Mairie de Trévol

SEAu Avermes

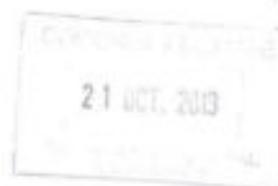


DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
 Hôtel de Chazerat - 4 rue Pascal - 63 010 CLERMONT-FERRAND cedex 01
 Tél : 04 73 41 27 00 - Télécopieur : 04 73 41 27 69

ARRÊTÉ MODIFICATIF N° 2013-273



Préfet de la région Auvergne



DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES

Service régional de l'archéologie

Opération archéologique n° 7370

ARRÊTÉ SRA / n° 2013-273

portant modification
d'une prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté interministériel du 27 septembre 2004 pris en application de l'article R 523-64 du Code du Patrimoine, portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Michel FUZEAU en qualité de Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/185 du 26 août 2013, portant délégation de signature à Madame Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de la région Auvergne ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la région Auvergne n° 2013-276 en date du 20 novembre 2012, prescrivant un diagnostic archéologique sur la commune de Trévol, lieu-dit ZAC Le Grand Champ ;

VU le courrier de la SEAU, Société d'Équipement de l'Auvergne, agence de l'Allier, en date du 19 septembre 2013, proposant un plan de phasage du diagnostic archéologique prévu ; reçu le 25 septembre 2013 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Suite à une erreur, le numéro de l'arrêté initial est 2012-276 (et non pas 2012-267), la date restant inchangée.

Article 2 :

Le diagnostic archéologique sera réalisé en deux phases, réparties de la manière suivante :



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
Hôtel de Chazeraf - 4 rue Pascal - 63 010 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tel : 04 73 41 27 00 - Télécopieur : 04 73 41 27 69

<i>Parcelle</i>	<i>Emprise</i>	<i>Tranche 1</i>	<i>Tranche 2</i>
BD 93	Totalité	11 803,00 m ²	76,00 m ²
BD 419	Totalité	3 033,00 m ²	
BD 121	Totalité	1 297, 00 m ²	189,00 m ²
BD 122	Totalité	2 223,00 m ²	140,00 m ²
BD 128	En partie	1 000,00 m ²	
BD 417	Totalité	925,00 m ²	
AY 4	Totalité		2 766,00 m ²
AY 3	En partie		17 500,00 m ²
AY 276	Totalité	21 419,37 m ²	14 707,63 m ²
Surface totale		41 700, 37 m²	35 378,63 m²

Article 3 :

La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au chef du Service d'Archéologie Préventive de l'Allier et à Monsieur le directeur de l'agence de la SEAU Allier.

Fait à Clermont-Ferrand, le

14 OCT. 2013

Pour le préfet de la Région Auvergne
et par délégation

Annick THÉRON
Directrice régionale
des affaires culturelles

Copies à :
 SAPDA
 DRAC (SRA)

SEAU Avernois
 Mairie de Trévol



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
 Hôtel de Chazeral - 4 rue Pascal - 63 010 CLERMONT-FERRAND cedex 01
 Tél : 04 73 41 27 00 - Télécopieur : 04 73 41 27 69

2

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION N° 2013-268



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

DIRECTION REGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES

Service régional de l'archéologie

Opération archéologique n° 7370

ARRÊTÉ SRA / n° 2013-268

portant désignation de responsable
d'un diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Michel FUZEAU en qualité de Préfet de la région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/185 du 26 août 2013, portant délégation de signature à Madame Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de la région Auvergne ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet de la région Auvergne n°2012-276 en date du 20 novembre 2012, prescrivant un diagnostic archéologique sur la commune de Trévol, au lieu-dit ZAC du Grand Champ ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Madame Isabelle GONON (SAPDA-Service d'Archéologie Préventive) est désignée comme responsable scientifique du diagnostic archéologique, à partir de la date du présent arrêté.

Article 2 :

L'exécution du diagnostic archéologique est confiée au Service d'Archéologie Préventive du département de l'Allier (SAPDA).

Le diagnostic archéologique sera exécuté, conformément au projet d'intervention archéologique élaboré par le Service d'Archéologie Préventive de l'Allier (SAPDA) et approuvé par l'État. Les conditions de sa réalisation ont été fixées par voie de convention, conclue entre la personne qui projette les travaux et le Service d'Archéologie Préventive de l'Allier.

Article 3 :

La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au chef du Service d'Archéologie Préventive de l'Allier et à Monsieur le directeur de la SEAu d'Auvernes.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Pour le préfet de la région Auvergne
et par délégation,

- 1 OCT. 2013

Anne MATHERON
Directrice régionale
des affaires culturelles

Copies à :
 SAPDA

DRAC (SRA)

SEAu Auvernes

mairie de Trévol



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
Hôtel de Chazerat - 4 rue Pascal - 63 010 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tél : 04 73 41 27 00 - Télécopieur : 04 73 41 27 69

FICHE DE PROJET



Service d'Archéologie Préve

PROJET DE DIAGNOSTIC

Données administratives

Référence du projet : **D-TRE-2012-01**

Date de démarrage du diagnostic prévue par le service : **octobre 2013**

Surface à diagnostiquer : **77 079 m²**

1. IDENTIFICATION

Communes : **TREVOL**

Adresse : **ZAC Le Grand Champ**

Cadastre : **AY276 et AY3p, AY4, BD419, BD93, BD417, BD121, BD122, BD128**

Maitre d'ouvrage : **SEAU**

Nature du projet : **Aménagement de la ZAC d'habitat**

Type d'opération : **RURAL**

Arrêté de prescription de diagnostic n° **2012-267 du 20/11/2012**

Opération archéologique n° **7370**

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

La prescription de diagnostic porte sur des parcelles destinées à l'aménagement d'une ZAC d'habitat, au sud de la commune de Trévol.

Celle-ci a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne comme aménageur des travaux.

Les parcelles AY276 et AY3p, AY4, BD419, BD93, BD417, BD121, BD122, BD128 d'une surface globale de 77 079 m², ont été soumises à la prescription d'un diagnostic archéologique par la DRAC d'Auvergne Service régional de l'Archéologie, en raison de la présence de nombreux sites archéologiques montrant une forte densité de l'occupation humaine sur la terrasse en rive droite de l'Allier. Toutes les périodes sont représentées depuis le néolithique final jusqu'aux périodes du bas Moyen-Age et moderne.

Le secteur des Moulots, concerné par la ZAC, n'a actuellement pas fait l'objet de recherche. Cependant, son emplacement à la confluence de plusieurs ruisseaux est propice à l'implantation humaine.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

La question des réseaux est traitée dans le cadre de DICT adressées aux concessionnaires et le zonage de contraintes est réalisé au cours de la période de préparation de l'opération.

Les parcelles BD128, BD121 et BD122 étant déjà loties, les sondages de diagnostic ne pourront y être réalisés.

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

4.1. Terrain

Plusieurs sondages seront réalisés sur l'emprise du projet sous la forme de tranchées sur la totalité de la parcelle, objet de l'aménagement. Ces tranchées seront pratiquées par passes de 5 à 10 cm d'épaisseur à l'aide d'un godet lisse de 2 m de large afin de vérifier la présence et la conservation des vestiges. Elles représenteront au minimum 5% de la surface concernée par le projet. En cas de découverte de vestiges, cette couverture atteindra localement 10% à 12% (doublement de la maille des tranchées et/ou élargissement en fenêtré selon la nature des vestiges mis au jour) pour cerner au mieux leur emprise et en permettre une bonne caractérisation.

En cas de découverte de vestiges peu nombreux et/ou de faible étendue, il conviendra, en concertation avec le SRA, de les étudier complètement ou pour le moins d'en effectuer un échantillonnage représentatif.

4.2. Étude

Gestion et analyse des données de terrain, conservation préventive et inventaires des mobiliers extraits.
Traitement informatique et cartographique.
Eventuelles analyses complémentaires à mettre en œuvre.
Mise en forme du rapport de diagnostic.

5. VOLUME DES MOYENS PRÉVUS

5.1. Terrain

Description du phasage et de l'organisation de l'équipe

- 1 jour de préparation pour 2 personnes (1 RO + 1 technicien)
- 13 jours de diagnostic pour 3 personnes + 1 topographe (3 jours)

Encadrement :

- 1 responsable d'opération (13 jours)

Moyens techniques et terrassement :

- 1 véhicule de type utilitaire : 13 jours
- 2 pelles chenillées de 21 tonnes avec chauffeurs : 13 jours

5.2. Etude

Encadrement :

- 1 responsable d'opération (18 jours) ; exploitation des données et rédaction du rapport de fouille

Technicien :

- 1 technicien (10 jours) ; lavage, conditionnement et rangement des mobiliers, saisie des inventaires

Spécialiste :

- 1 céramologue (10 jours)
- 1 anthropologue (3 jours optionnel)
- 1 lithicien (3 jours optionnel)

Accompagnement technique :

- 1 topographe (3 jours fractionnables)
- 1 technicien spécialiste en DAO (10 jours)

Enveloppe spécifique optionnelle (analyses, restaurations, etc.)

- 2 datations ¹⁴C par AMS (sous 3 semaines)

6. DÉLAI DE RÉALISATION

- durée préparation : 1 jour
- durée terrain maximale : 13 jours
- durée étude : 18 jours

SECTION 2 :

OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE



1. PRÉSENTATION DU SITE

1. 1. Localisation géographique et topographique

La commune de Trévol est localisée au nord du département de l'Allier (région Auvergne), à une dizaine de kilomètres au nord de Moulins. Elle se situe précisément en rive droite de l'Allier et est traversée par la RN7 à l'ouest (Fig. 1).

Le secteur concerné par le diagnostic archéologique se situe au sud de la commune de Trévol, au lieu-dit « Le grand Champ ». La prescription porte sur des parcelles destinées à l'aménagement d'une ZAC d'habitat. Ces dernières sont délimitées au nord et à l'ouest par la D288 (Fig. 2).

L'emprise de l'opération est circonscrite dans les parcelles 93, 419, 121, 122, 128 (en partie) et 417 de la section BD et la parcelle 276 de la section AY du cadastre actuel (Fig. 3). La surface totale est de 41 700 m². Certaines zones étant déjà loties, les sondages n'ont pu être réalisés sur la parcelle 128 de la section BD. En effet, une ferme est encore en élévation. A l'ouest de celle-ci se trouve actuellement une mare artificielle. Au sud, des constructions sont encore matérialisées sur le cadastre actuel, mais aucune n'est visible en élévation.

L'environnement géographique correspond à une prairie. Le nord de l'emprise est marqué par un plateau tandis que le sud se distingue par un relief légèrement ondulé. Un dénivelé de dix mètres se dessinent du nord au sud. Ainsi, le point culminant est situé dans la partie méridionale du diagnostic, sur le plateau, à près de 233,50 m NGF alors que sur la partie septentrionale, l'altitude du terrain avoisine les 221,50 m NGF.

1. 2. Contexte géologique

La zone de diagnostic est positionnée à la confluence de plusieurs cours d'eau, entre le ruisseau de la Chapelle au nord et le ruisseau des Réaux au sud. Le terrain est marqué par des formations alluviales dont la lithologie montre des limons sableux sur des galets de quartz et silex sur le plateau et des sous-sols marneux grisâtres chargés en ferro-manganèse ou des argiles sableuses orangées, dans la zone en contrebas (Fig. 4, Fig. 6).

Les logs pratiqués et enregistrés régulièrement sur toute l'emprise indiquent qu'un sédiment limono-sableux brun clair dont l'épaisseur varie de 20 à 40 cm repose généralement sur le substrat. Cette couche sédimentaire est recouverte de terre végétale de 20 à 40 cm d'épaisseur dont la texture est assez similaire (Fig. 5).

Les structures archéologiques observées se trouvent à la ligne de contact entre le niveau alluvial et la couche supérieure brun clair. En revanche, le réseau de tranchées ortho-normé mis en évidence au nord de l'emprise, se situe directement sous la terre végétale.

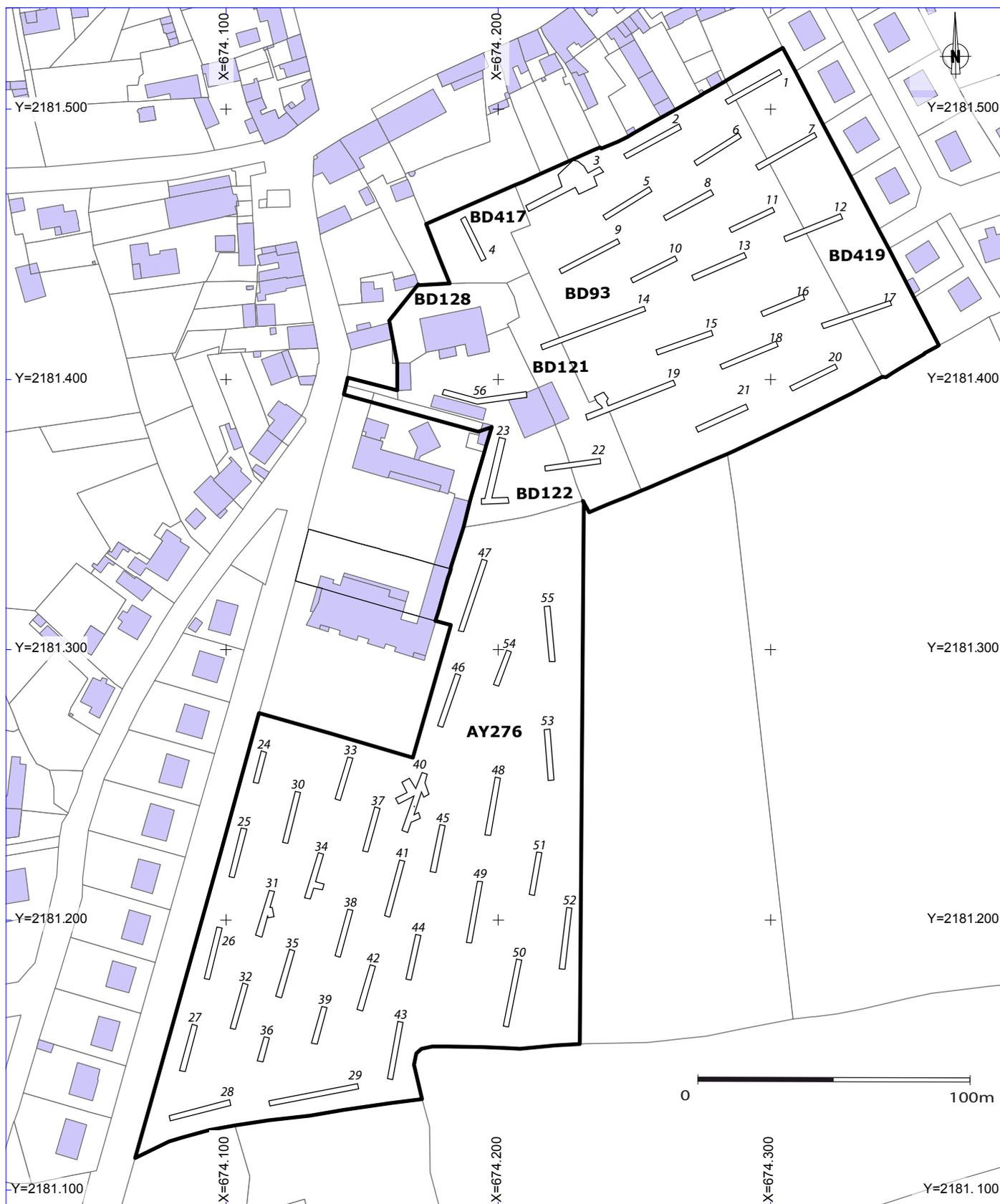


Fig. 3. Localisation des sondages archéologiques sur un extrait du cadastre actuel (DAO: N.G, E.Y)

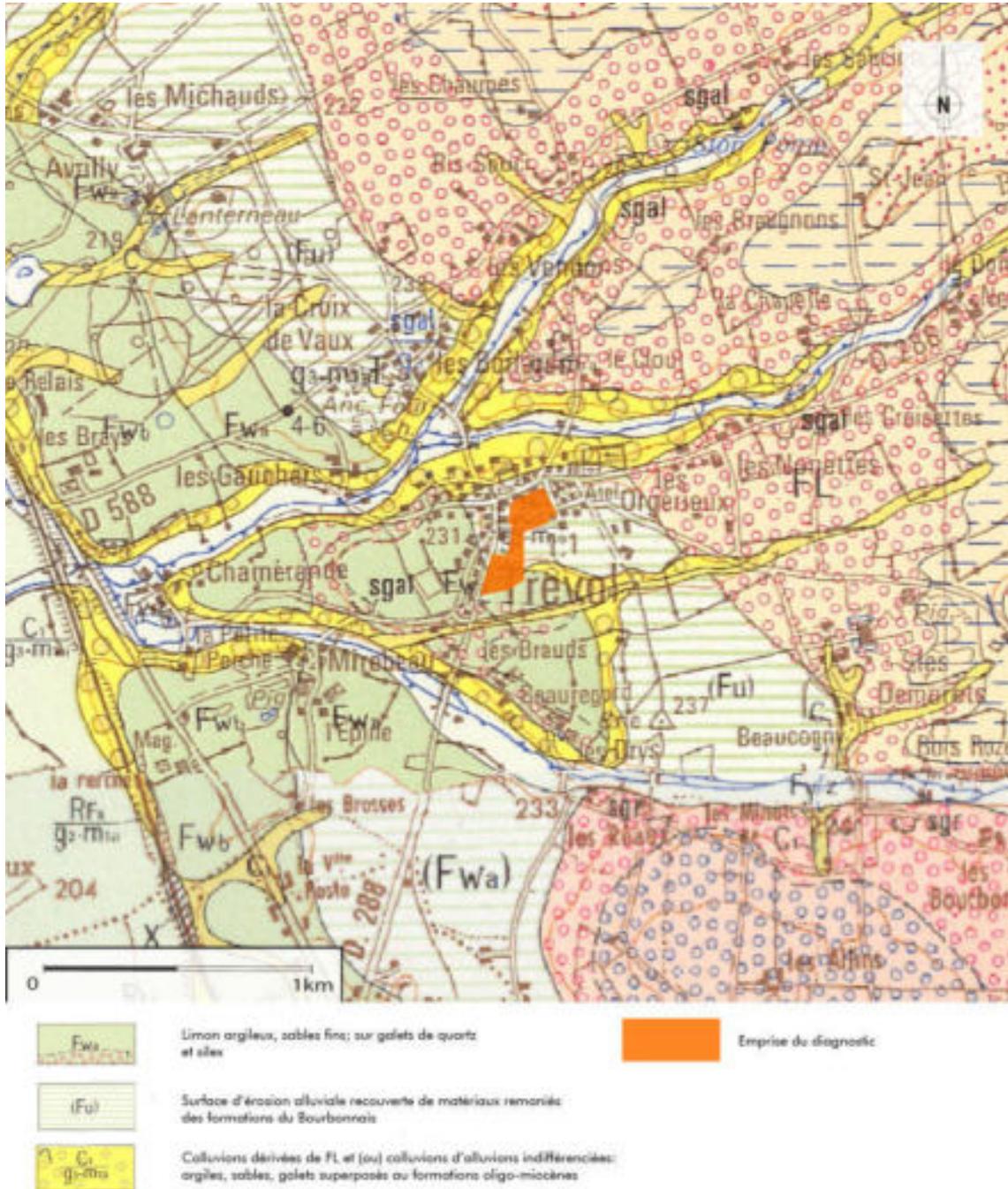


Fig. 4. Localisation de l'emprise de l'opération sur la carte géologique

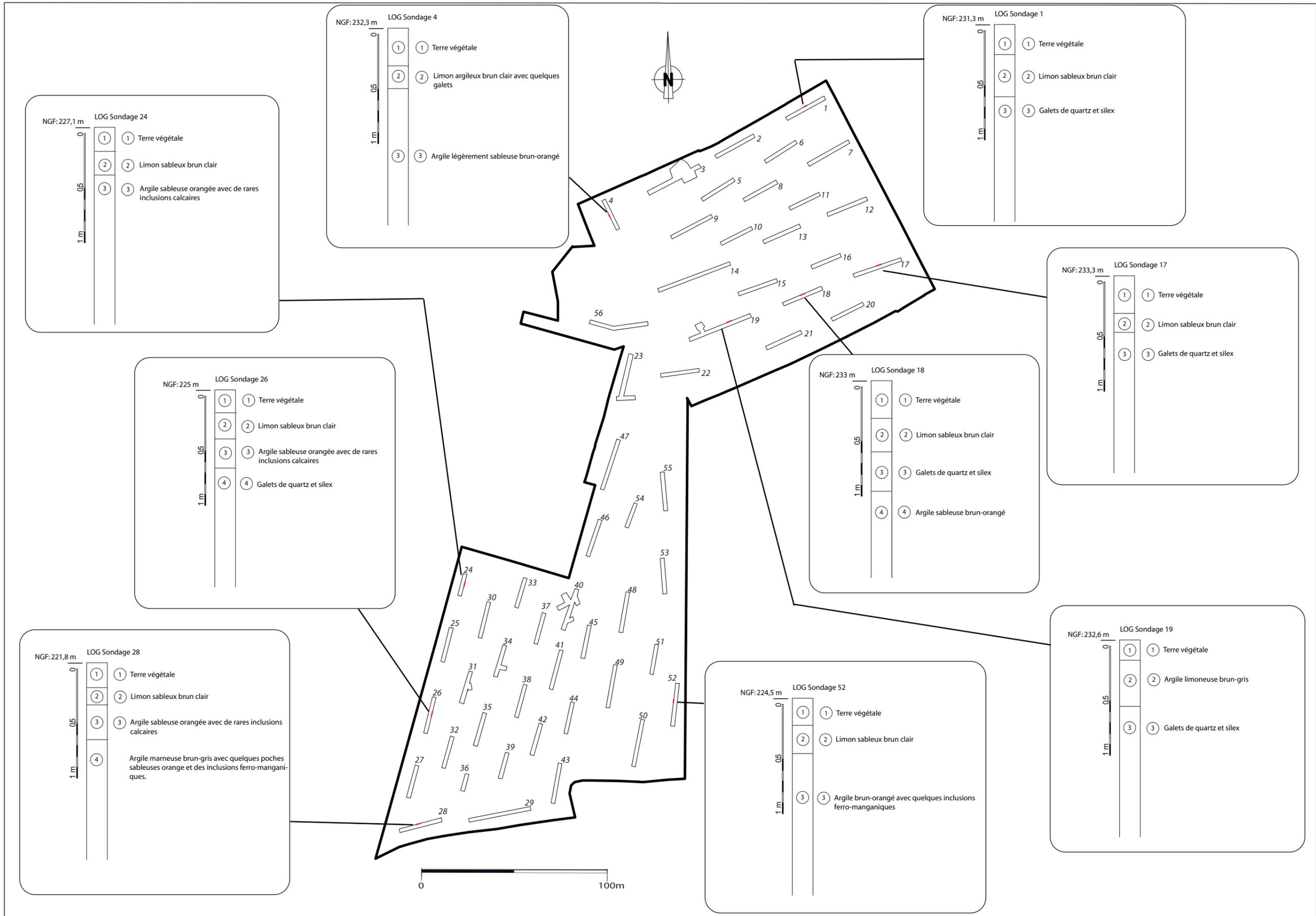


Fig. 5. Relevés stratigraphiques (DAO: IG)

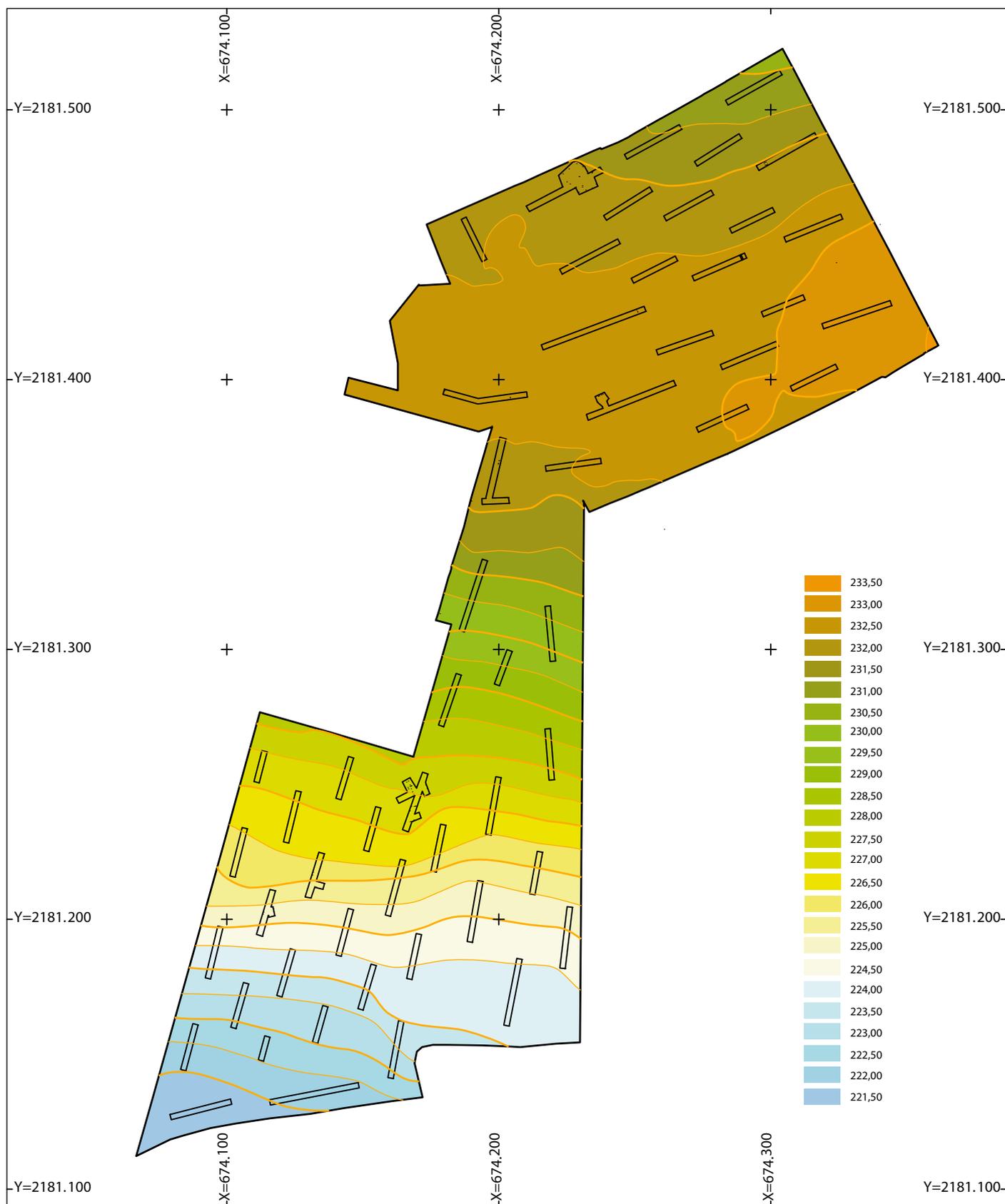


Fig. 6. Plan général avec la matérialisation des courbes hypsométriques (DAO: N.G., E.Y.)

1. 3. Contextes historique et archéologique

Le bilan historique et archéologique de Trévol a pu être établi notamment grâce à des prospections pédestres. Les sources Patriarche conservées au Service Régional de l'Archéologie (DRAC Auvergne) ont été dans une moindre mesure utilisées. Les archives et les plans cadastraux ont également été consultés.

Une occupation sur le territoire rural est attestée dès le Néolithique final par la découverte, au lieu-dit de «La petite Perche», d'un vase campaniforme (Yeny 2004).

La période protohistorique est également présente. Des prospections pédestres menées par A. Urgal et P. Rouyer ont permis de recenser deux occupations de l'âge du Fer au nord de Trévol, aux lieux-dits « Les Placerons» et « l'Étang des Cadiers» (Lallemand 2008).

Au sud de la commune, le diagnostic dirigé par C. Vermeulen en 1997 au lieu-dit «la Perche» a permis de mettre au jour une fosse datée du second âge du Fer (Vermeulen et al. 1997). A proximité, un second diagnostic mené par E. Yeny en 2004 dans le cadre du contournement nord de Moulins, a également permis de mettre au jour des structures datées du second âge du Fer (Yeny 2004).

Un dernier site a été remarqué en prospection aérienne par R. Goguey au lieu-dit «les Réaux». Il s'agit d'un enclos quadrilatéral (Goguey 1987, Lallemand 2008).

La période antique est assez bien documentée avec notamment la présence d'un four à chaux du Haut-Empire au lieu-dit «Les Placerons» (CAG 1989, Urgal-Lagrue 1987, Tixier 1989, Urgal-Lagrue 1989) et d'un fanum au lieu-dit «La petite Perche» (Yeny 2004). D'autres entités ont été recensées grâce à des prospections qui ont livrées du mobilier céramique gallo-romain comme aux «Breugnons», à «Chamérande», aux «Demoux» ou encore à «la Perche» où une monnaie a été découverte (Bertrand 1865, Urgal-Lagrue). Un objet en bronze a également été révélé au lieu-dit «Louage Saint-Jean».

Les périodes médiévales et modernes sont les mieux représentées. Le Haut Moyen-âge est marqué par la présence d'habitats découverts lors d'une fouille archéologique à «la petite Perche» (Goy et al. 2000). L'époque moderne se caractérise par deux maisons fortes aux «Sanciots» et aux «Breugnons» (Corrocher 1985), une chapelle, l'église Saint-Pierre, le Château de Moret, l'Hôtel de Mirebeau, le Château d'Avrilly et pas moins de sept moulins à eau. Ces derniers sont matérialisés sur la carte de Cassini (Fig. 7). En effet, sous l'ancien régime, Trévol a connu une certaine prospérité grâce à ses bois, ses moulins et également un relais de poste à «la Perche», dont l'auberge était réputée.

Après la deuxième guerre mondiale, l'industrie de la chaux retrouva un certain essor. Aujourd'hui, il n'en existe plus en activité.



Fig. 7. Localisation de l'opération sur la carte de Cassini

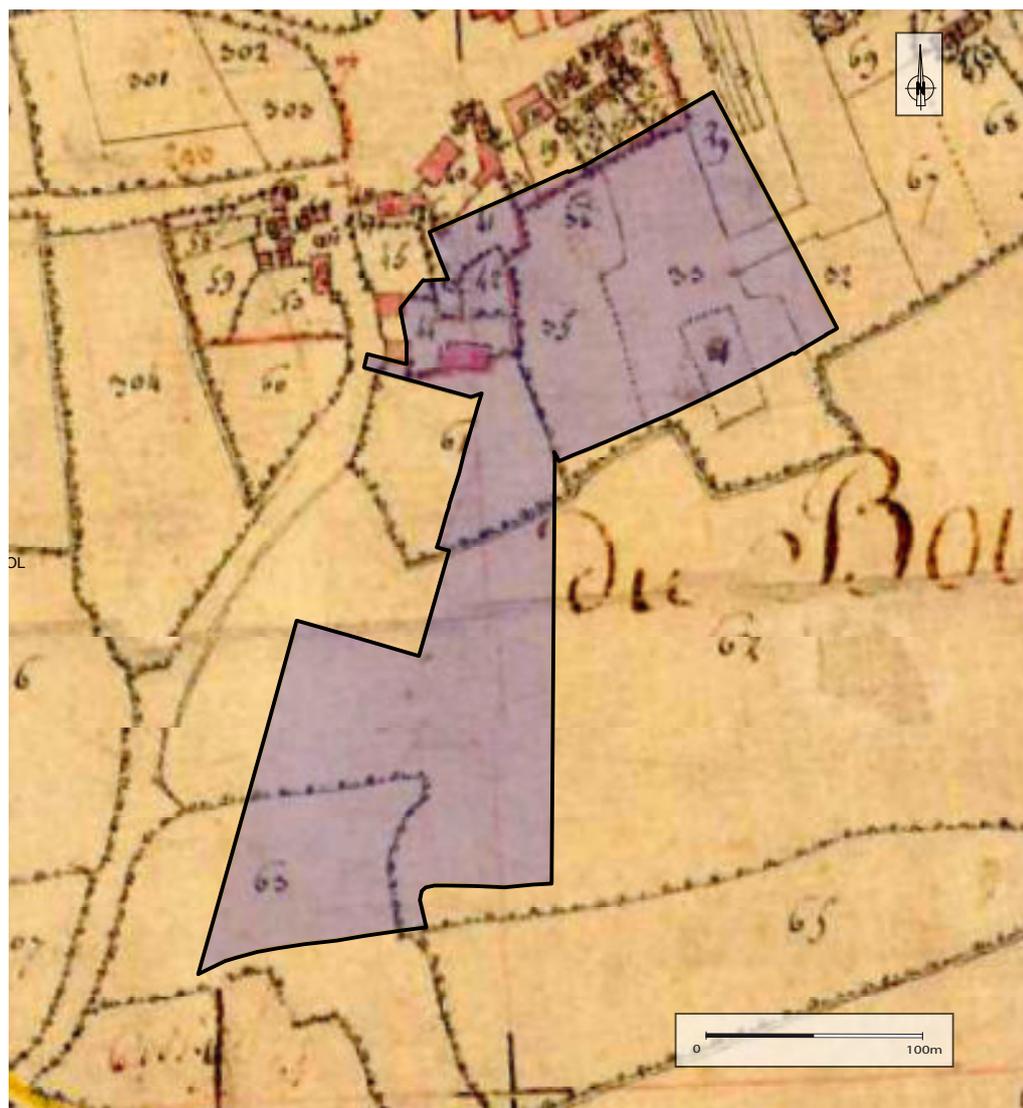


Fig. 8. Localisation de la zone du diagnostic sur le cadastre dit «napoléonien»

2. CIRCONSTANCES ET DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

Cette intervention vient se placer dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC d'habitat située sur la commune de Trévol, au lieu-dit «Le grand Champ».

Les parcelles concernées ont été soumises à la prescription d'un diagnostic archéologique par la DRAC Auvergne - Service Régional de l'Archéologie (Arrêté n° 2012-267), en raison de la présence, aux alentours du bourg de Trévol, de plusieurs vestiges dont la chronologie s'étend du Néolithique final à l'époque moderne.

Sur sollicitation de l'aménageur, le diagnostic archéologique sera réalisé en deux phases. La première concerne les parcelles 419, 93, 417, 121, 122 et 128 de la section BD et de la parcelle AY276. Elle fait l'objet de ce présent rapport. La seconde porte sur les parcelles 3 et 4 de la section AY dont le diagnostic est prévu ultérieurement.

Les parcelles de la première phase sont actuellement en prairie. Aucune contrainte technique n'a été rencontrée mis à part aux abords de la maison située sur la parcelle BD128. Un seul sondage a été réalisé dans la cour de la ferme, ce qui a permis la mise en évidence de la fondation d'un mur. Aucune autre tranchée n'a pu être faite autour de la ferme. En effet, les tuiles du toit manquaient de tomber à cause des vibrations de la pelle mécanique. De plus, la surface de la seconde cour était chargée de déchets contemporains, à savoir des tuiles et des briques fragmentées, des morceaux de béton, des fers à béton, etc (Fig. 9).

Ce diagnostic archéologique s'est déroulé du 02 au 07 octobre 2013 et a été mené par une équipe composée de deux agents du Service d'Archéologie Préventive du Département de l'Allier (SAPDA).



Fig. 9. Photographie de la cour de la ferme (Cliché : I.G)

3. MÉTHODOLOGIE

Les tranchées des sondages, disposées en quinconce, ont été implantées selon un maillage de 20 m sur une largeur de 2 m. Les sondages mesurent majoritairement 20 m hormis ceux disposés aux alentours de la maison. La mise au jour de vestiges a entraîné l'ouverture de cinq fenêtres complémentaires, destinées à caractériser l'extension, la conservation l'orientation ainsi que la nature des structures.

Les tranchées de décapage réalisées au moyen d'une pelle chenillée (mise à disposition par le SAPDA) munie d'un godet lisse de 2 m de large.

Au total, 56 sondages ont été réalisés (2 493 m² sondés, soit 5,98 % sur les 41 700 m² de l'emprise de l'actuel projet).

Les sondages et les vestiges ont été documentés à mesure de l'avancement du diagnostic. Ils ont été relevés à l'aide d'un tachéomètre afin de les localiser sur un fond cadastral géoréférencé. Chaque sondage a fait l'objet d'une fiche détaillée mentionnant ses dimensions, la présence de structures et leur niveau d'apparition (ou le cas échéant, l'absence de vestiges), le type de substrat, la réalisation de relevés stratigraphiques et de fenêtres d'extension, etc (cf inventaire des sondages, p. 42).

La mise au jour des structures a conduit à un enregistrement par fait archéologique (cf inventaire des faits, p. 56) qui englobe des unités stratigraphiques (cf inventaire des unités stratigraphiques, p. 63). Les structures ont fait l'objet de relevés au 1/20e (cf inventaire des minutes, p. 75) et une couverture photographique systématique a été réalisée (cf inventaire des photographies, p. 76).

4. RÉSULTATS

4.1. Description des sondages et stratigraphie générale du secteur sondé

Sur les cinquante-six sondages réalisés, seulement neuf se sont avérés positifs (dans les tranchées 3, 7, 14, 19, 23, 31, 34, 40 et 56).

On note un recouvrement pédologique de la parcelle relativement aléatoire (de 0,30 à 1,30 m) mais la stratigraphie générale est globalement constante. L'épaisseur de la terre végétale, de nature limono-sableuse de couleur brun moyen, varie de 0,10 à 0,30 m. Elle recouvre des limons sableux brun clair, d'environ 0,30 m d'épaisseur, autant sur le plateau (parcelles BD419, BD417, BD93, BD121, BD122 et BD128) que dans la pente (parcelle AY276). C'est dans cet horizon que l'on distingue les structures agraires modernes mentionnées ci-dessous. Le substrat est changeant : sur le plateau, il se caractérise par une matrice à galets de quartz et silex liés à du sable gravilloneux, tandis que sur la pente, l'horizon sous-jacent est représenté tantôt par des marnes grisâtres chargées en inclusions ferro-manganiques tantôt par des argiles sableuses orangées.

Treize structures ont été mises au jour : sept se localisent au nord de l'emprise et six au sud-ouest (Fig. 11). Les vestiges se présentent sous forme de structure en creux, de plan circulaire, quadrangulaire, linéaire ou encore irrégulière.

4.2. Description des faits

Lors de l'ouverture des sondages qui sont localisés sur le plateau (notamment sur les parcelles BD419 et BD93), un réseau de tranchées a été mis en évidence. Ces tranchées d'une largeur moyenne de 0,30 m et espacés de 0,50 m à 1 m sont orientées nord-ouest/sud-est. Dans le sondage 12, une tranchée est perpendiculaire à toutes celles-ci et semble fonctionner avec (Fig. 10). Une seule tranchée a été testée dans le sondage 13, la coupe montrant une structure de 60 cm de largeur, peu profonde (8 cm), avec un profil légèrement concave (Fig. 16). Ce schéma n'est pas sans rappeler l'organisation mise au jour lors du diagnostic de la ZAC coeur de ville à Avermes mené par G. Rocque (Rocque 2012). Il s'agit vraisemblablement d'aménagements liés aux cultures récentes du site. Par conséquent, aucun numéro de fait n'a été attribué pour ces structures.

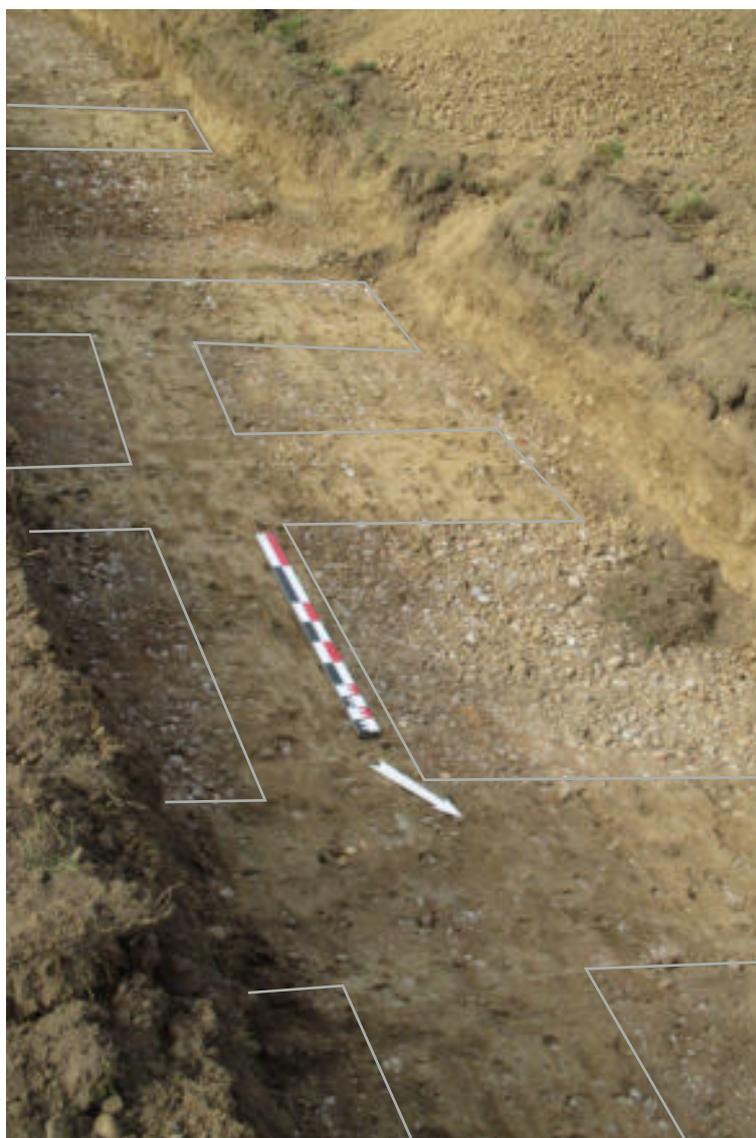


Fig. 10. Réseau de fossés dans le sondage 12 (Cliché : P.P.)

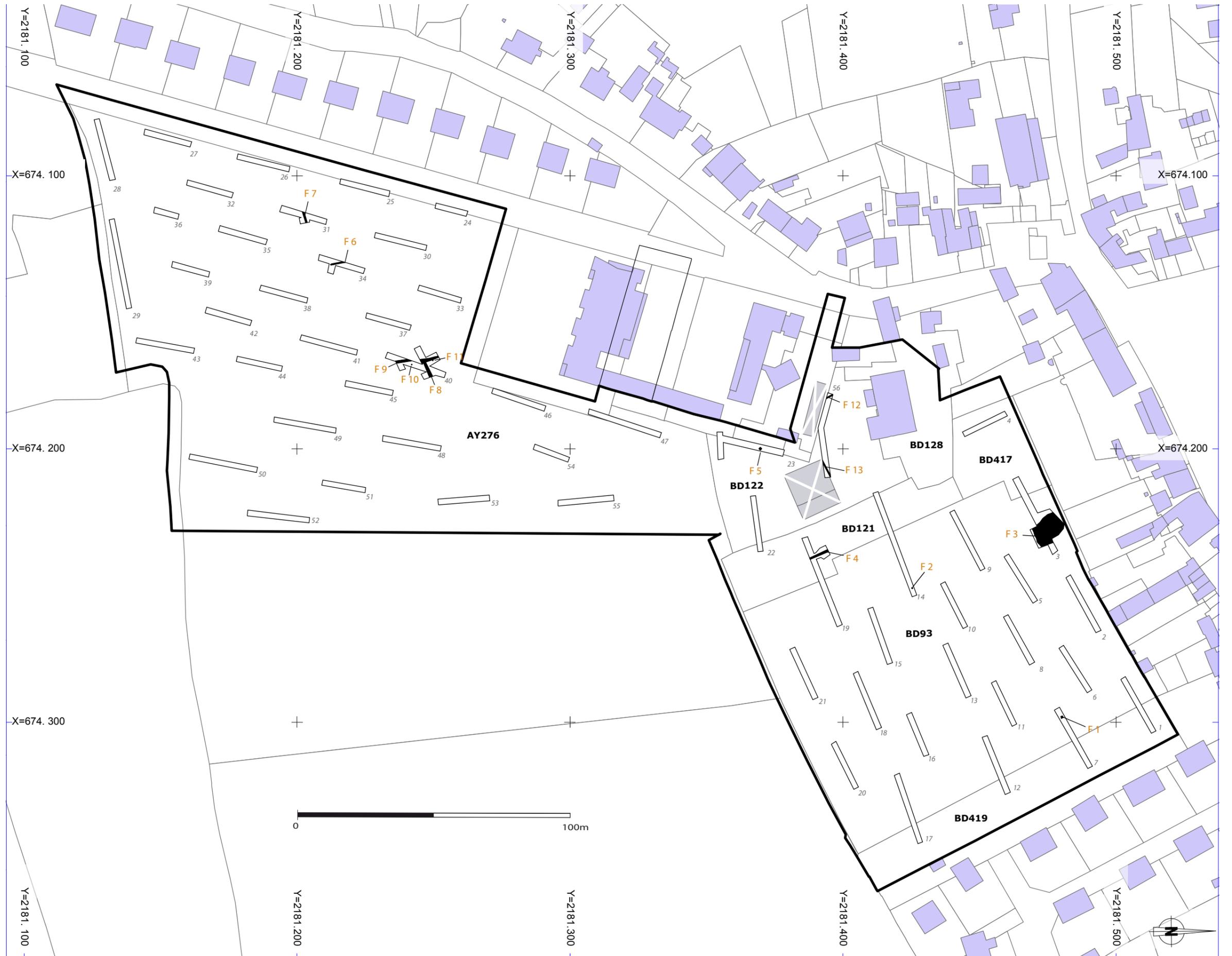


Fig. 11. Plan général avec la localisation des faits archéologiques (DAO: N.G., E.Y.)

■ Sondage 7

- F1 (Fig. 12, Fig. 16)

Type de vestige : Creusement quadrangulaire à parois verticales et fond plat.

Longueur : 87 cm

Largeur : 84 cm

Profondeur : 26 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 231,59 m

Recouvrement : 35 cm

Remplissage : Limon légèrement sableux, brun, compact et homogène, contenant des galets de petit module, des inclusions de TCA et d'éléments carbonneux. Présence de racines.

Intervention archéologique : Fouillée manuellement à 50 %

Interprétation : Fosse

Mobilier : Céramique, clou en fer

Datation : Moderne / contemporaine



Fig. 12. Plan et coupe de F1 (Cliché : P.P.)

■ Sondage 13

- F2 (Fig. 16)

Type de vestige : Creusement ovalaire à parois concaves avec des petits surcreusements au fond.

Longueur : 90 cm

Largeur : 60 cm

Profondeur : 15 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 232,37 m

Recouvrement : 15 cm

Remplissage : Limon sableux brun meuble et homogène contenant des galets.

Intervention archéologique : Fouillée manuellement à 50 %

Interprétation : Fosse

Mobilier : Céramique

Datation : Moderne / contemporaine

■ Sondage 3

- F3 (Fig. 13, Fig. 17)

Type de vestige : En limite d'emprise, la structure n'est pas entièrement visible. Creusement irrégulier à parois concaves et fond plat.

Longueur : + 480 cm Largeur : 420 cm Profondeur : 135 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 231,56 m Recouvrement : 15 cm

Remplissage : Onze comblements à dominante limono-sableuse hormis le fond tapissé d'argile

Intervention archéologique : Coupée à la pelle mécanique à 25 %

Interprétation : Fosse

Mobilier : Céramique, verre, métal, briques, TCA

Datation : Contemporaine

■ Sondage 19

- F4 (Fig. 14, Fig. 16)

Type de vestige : Creusement linéaire d'orientation NO/SE au profil concave.

Largeur : 100 cm Profondeur : 12 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 232,43 m Recouvrement : 28 cm

Remplissage : Limon sableux brun-gris meuble et homogène, contenant quelques galets, de rares et petits fragments de TCA et quelques infiltrations de limon brun.

Intervention archéologique : Coupée à la pelle mécanique

Interprétation : Fossé (correspondant à une limite parcellaire sur le cadastre dit «napoléonien»)

Mobilier : Aucun

Datation : Moderne /contemporaine

■ Sondage 23

- F5 (Fig. 16)

Type de vestige : Creusement circulaire au profil concave avec de légers surcreusements.

Diamètre : 90 cm Profondeur : 22 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 231,86 m Recouvrement : 62 cm

Remplissage : Limon sableux brun, meuble et homogène, avec des inclusions calcaires et manganiques.

Intervention archéologique : Fouillée manuellement à 50 %

Interprétation : Fosse

Mobilier : Aucun

Datation : Indéterminée

■ Sondage 34

- F6

Type de vestige : Creusement linéaire d'orientation NO/SE qui s'interrompt au sud.

Largeur : 40 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 225,48 m Recouvrement : 60 cm

Intervention archéologique : Non testée

Interprétation : Fossé

Mobilier : Aucun

Datation : Indéterminée



Fig. 13. Coupe nord-ouest de la fosse F3 (Cliché : I.G.)



Fig. 14. Coupe du fossé F4 (Cliché : P.P.)

■ **Sondage 31**

● F7

Type de vestige : Creusement linéaire d'orientation NE/SO au profil concave.

Largeur : 70 cm

Profondeur : 30 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 225,17 m

Recouvrement : 60 cm

Remplissage : Comblements à tendance argileuse avec des inclusions ferro-manganiques.

Intervention archéologique : Coupée à la pelle mécanique

Interprétation : Fossé (correspondant à une haie sur le cadastre dit «napoléonien».

Mobilier : Aucun

Datation : Indéterminée

■ **Sondage 40** (Fig. 15, Fig. 18)

● F8

Type de vestige : Creusement linéaire d'orientation NE/SO aux parois évasées et fond légèrement plat.

Largeur : 110 cm

Profondeur : 20 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 227,13 m

Recouvrement : 60 cm

Remplissage : Comblements à tendance limono-sableuse.

Relations physiques : Synchrone avec F9.

Intervention archéologique : Coupée à la pelle mécanique

Interprétation : Fossé

Mobilier : TCA

Datation : Indéterminée

● F9

Type de vestige : Creusement linéaire d'orientation NO/SE au profil concave.

Largeur : 110 cm

Profondeur : 35 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 226,41 m

Recouvrement : 80 cm

Remplissage : Comblements à tendance limono-argileuse.

Relations physiques : Synchrone avec F8; Est coupé par F11.

Intervention archéologique : Coupée à la pelle mécanique

Interprétation : Fossé

Mobilier : TCA

Datation : Indéterminée

● F10

Type de vestige : Creusement circulaire au profil concave.

Diamètre : 20 cm

Profondeur : 16 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 226,68 m

Recouvrement : 68 cm

Remplissage : Limon sableux brun, meuble et homogène, avec des inclusions charbonneuses et ferro-manganiques.

Intervention archéologique : Fouillée manuellement à 50 %

Interprétation : Fosse

Mobilier : Aucun

Datation : Indéterminée

- F11

Type de vestige : Creusement circulaire au profil concave avec de légers surcreusements.

Diamètre : 30 cm Profondeur : 12 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 226,99 m

Recouvrement : 60 cm

Remplissage : Limon sableux brun, meuble et homogène, avec des inclusions charbonneuses et ferro-manganiques.

Relations physiques : Coupe F9

Intervention archéologique : Fouillée manuellement à 50 %

Interprétation : Fosse

Mobilier : Céramique, métal

Datation : Indéterminée

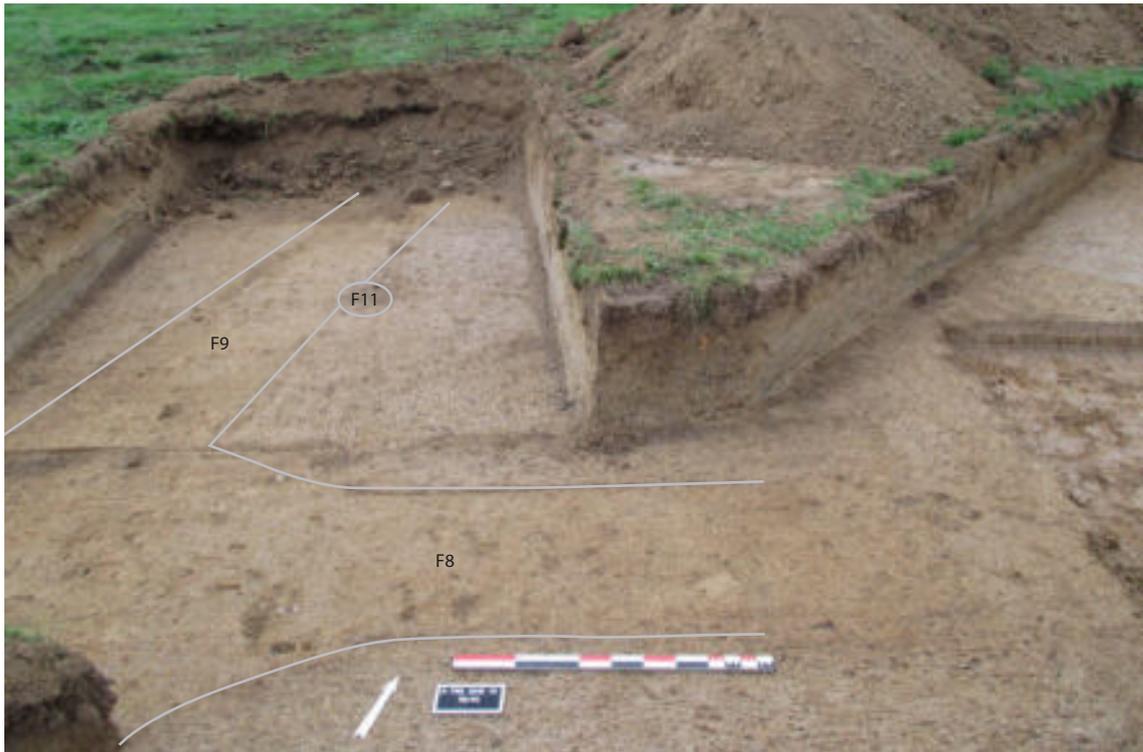


Fig. 15. Plan des fossés F8 et F9 et du trou de poteau F11 (Cliché : P.P.)

■ Sondage 56

- F12

Type de vestige : Creusement linéaire d'orientation NO/SE.

Largeur : 40 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 231,99 m

Recouvrement : 50 cm

Intervention archéologique : Non testée

Interprétation : Fossé

Mobilier : Aucun

Datation : Indéterminée

- F13

Type de vestige : Construction linéaire SSO/NNE

Largeur : 25 cm

Niveau d'apparition (NGF) : 232,59 m

Recouvrement : 50 cm

Intervention archéologique : Dégagement en plan

Interprétation : Fondation de mur (bâtiment visible sur les clichés aériens de 2005)

Mobilier : TCA, verre, tuyaux en plastique, fer à béton, etc.

Datation : Contemporaine

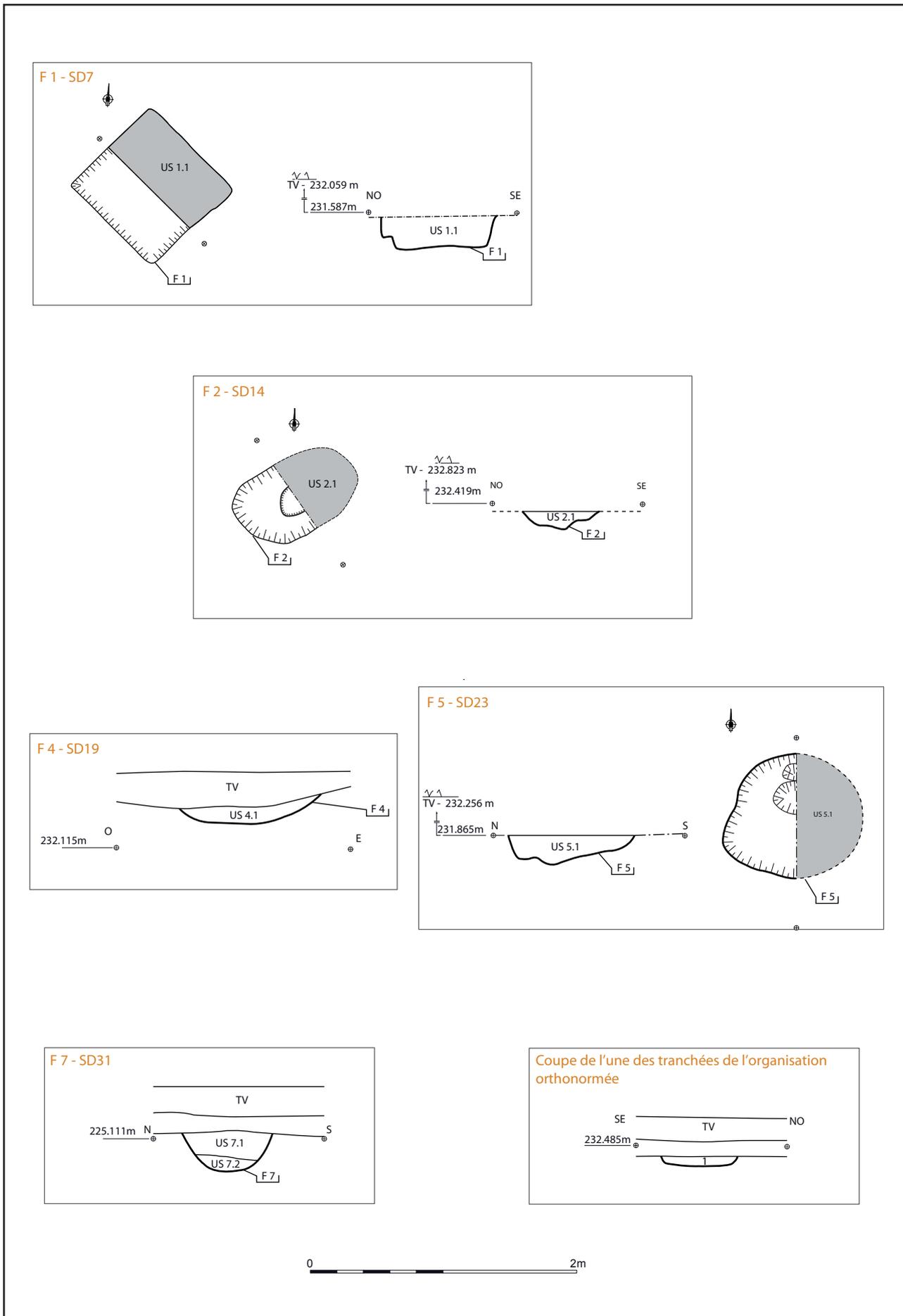


Fig. 16. Relevés en coupe et en plan de F1, F2, F4, F5, F7 (DAO: N.G., P.P.)

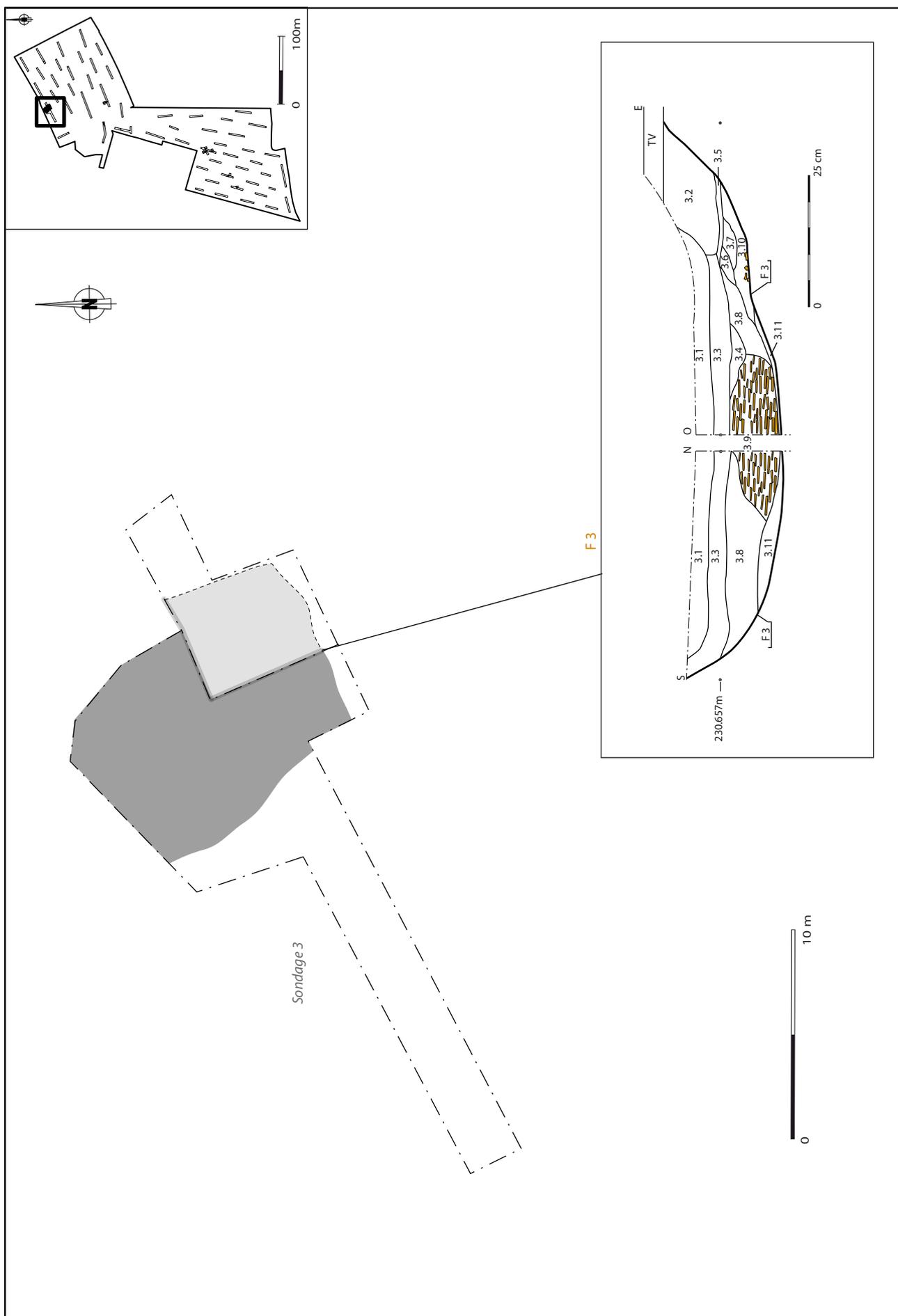


Fig. 17. Relevés de la fosse F3 identifiée dans le sondage 3 (DAO: N.G., P.P.)

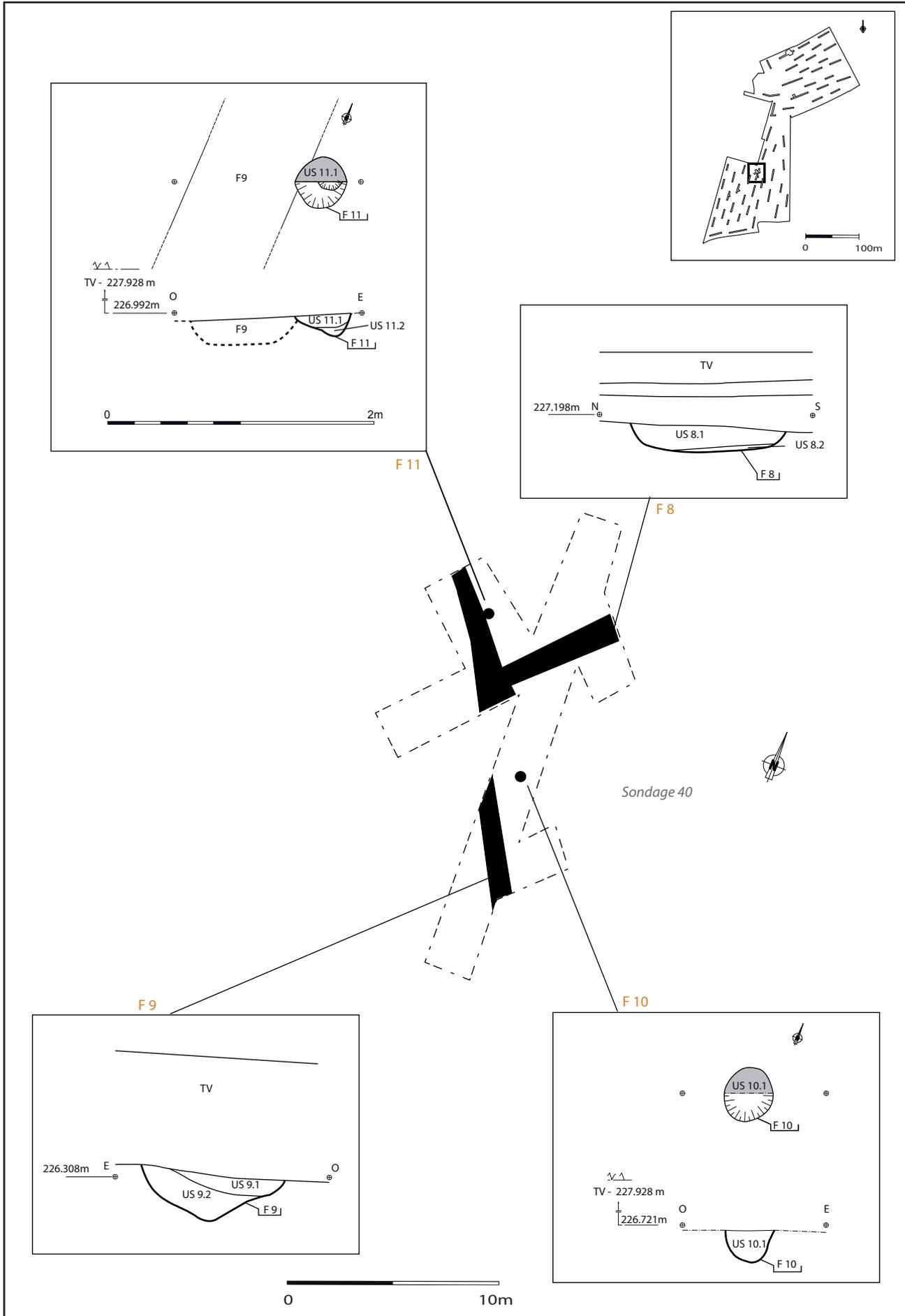


Fig. 18. Relevés des vestiges identifiés dans le sondage 40 (DAO: N.G., P.P.)

4.3. Interprétation des données

■ Cinq structures en creux

Le sondage 7 a révélé une structure de forme quadrangulaire (**F1**) dont le profil se caractérise par des parois verticales et un fond plat. Le mobilier livré par le comblement présente notamment un clou en fer de section carrée qui ne montre aucune trace d'érosion. Il s'agit vraisemblablement d'une fosse contemporaine. Fait d'autant plus probable que cette structure est en limite des parcelles BD419 et BD93, celle-ci étant matérialisée sur le cadastre dit «napoléonien» (Fig. 8).

Dans les sondages 14 et 23 ont été mis en évidence deux structures de forme circulaire (**F2** et **F5**). Ces deux faits ont été dégagés en plan et testés manuellement afin d'appréhender leur profil, Ces derniers sont caractérisés par des parois évasées et un fond irrégulier avec de légers surcreusements. Un tesson de céramique a été retrouvé dans le comblement de **F2**, mais ce fragment de panse ne permet pas de déterminer une datation. Quant à la fonction de ces fosses, aucune interprétation ne peut être fournie.

L'ouverture du sondage 40 a permis de mettre en évidence deux structures de forme circulaire (**F10** et **F11**) de petits diamètres et de faibles profondeurs. Leur profil semble indiquer qu'il s'agit de trous de poteau. Notons que **F11** coupe la structure linéaire **F9**, elle est donc postérieure au fossé.

■ Six faits linéaires

Le sondage 19 a révélé une structure linéaire d'orientation NO/SE (**F4**). Ce fossé correspond au tracé de la limite parcellaire entre BD93 et BD121, visible sur la cadastre napoléonien (Fig. 8).

Le sondage 31 présente également une structure linéaire d'orientation SO/NE (**F7**) correspondant à une haie matérialisée sur le cadastre napoléonien.

Le sondage 34 montre une structure linéaire d'orientation NO/SE (**F6**) qui s'interrompt au sud.

Le sondage 40 a révélé deux fossés qui se rejoignent. Le premier est d'orientation NO/SE (**F9**) tandis que le second prend son départ au sud-ouest en direction du nord-est (**F8**). **F8** possède un profil avec des parois évasées et un fond légèrement plat tandis que **F9** montre un profil en cuvette.

Le sondage 56 a également livré un fossé d'orientation NO/SE : **F12**.

Notons que tous les fossés découverts lors de l'ouverture des sondages sont orientés de la même manière. Certains correspondent à des fossés parcellaires tandis que d'autres matérialisent d'anciennes haies.

■ Une grande structure irrégulière

Une fenêtre de 50 m² a été ouverte dans le sondage 3 afin de mettre en évidence l'étendue d'une grande fosse (**F3**). Les limites ne pouvaient être visibles au nord, le sondage étant en limite d'emprise. La fenêtre a donc été faite au sud et a ainsi révélé une fosse de plus de 4,20 m de largeur. Un quart de la structure a été coupée à la pelle mécanique et treize comblements différents ont été mis au jour. Le mobilier retrouvé témoigne d'une fosse contemporaine de par les nombreux fragments de briques et de tuiles, le verre et parfois même des bouteilles complètes, les fers à béton, la vaisselle en arcopal ou encore en porcelaine blanche, etc.

■ Une fondation de mur

Le sondage 56 a révélé une fondation de mur en béton armé (F13). Il s'agit de la fondation d'un bâtiment qui a été récemment détruit mais que l'on retrouve sur le fond de carte des parcelles cadastrales (Fig. 3) ainsi que sur les clichés aériens pris en 2005. Selon les sources orales, ce bâtiment servait comme zone de stabulation à l'époque où la ferme était encore en activité.

CONCLUSION

L'intervention s'est déroulée sur la partie septentrionale de la commune de Trévol, au lieu-dit «Le grand Champ» et a été effectuée du 02 au 07 octobre 2013 par une équipe constituée de deux agents du Service d'Archéologie Préventive du Conseil Général de l'Allier.

La prescription porte sur des parcelles destinées à l'aménagement d'une ZAC d'habitat. L'emprise de l'opération est circonscrite dans la partie ouest de la parcelle 276 de la section AY ainsi que sur les parcelles 121, 122, 128, 417, 93 et 419 de la section BD du cadastre actuel, pour une surface totale de 41 700 m².

Le diagnostic de cette partie occidentale de l'emprise (phase 1) a permis la mise en évidence de quelques vestiges. Sur une totalité de 56 sondages ouverts, 9 se sont avérés positifs, avec l'identification de 13 structures, dont la majorité est composée de fossés, fosses et trous de poteau.

Etant donné le peu de mobilier, il est difficile de donner une datation quant aux structures découvertes. On s'accorde toutefois pour dire que les fossés reprennent le tracé des limites parcellaires et des haies matérialisées sur le cadastre dit «napoléonien». La grande fosse F3 du sondage 3 est un dépotoir contemporain. La fondation de mur F13 dans le sondage 56 est également d'époque contemporaine, car celle-ci appartenait à un bâtiment encore visible sur le cadastre actuel.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme 1750-1800 : ANONYME. – *Archives de l'intendance, Ponts et chaussées : Entretien des routes et des rivières. 1750-1800.* Archives départementales de l'Allier, série C.

Anonyme 1814 : ANONYME. – Copies d'extraits du cadastre de 1814, 1814, 3 p.

Bertrand 1865 : BERTRAND (A.). – *Exploration archéologique de la rive droite de l'Allier*, Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais (1846-1891), tome 9, 1865, p. 321-359.

CAG 1989 : CORROCHER (J.), PIBOULE (M.), HILAIRE (M.). – *Carte archéologique de la Gaule : l'Allier 03*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1989, p.186.

Cassini 1763 : CASSINI. – Carte de France, feuille n°50 / 12J, 1763.

Chabannes 1985 : CHABANNES (H.) (Comtesse de.). – *Château d'Avrilly*, Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, tome 62, 3e trimestre, 1985, p. 394-398.

Corrocher, Dussourd 1985 : CORROCHER (J.), DUSSOURD (H.). – *A la découverte du Bourbonnais*, Le Côtéau : Horvath/Foucher, 1985, p. 139.

Fanaud 1966 : FANAUD (L.). – *Voies romaines et vieux chemins en Bourbonnais*, Moulins : Les Imprimeries réunies, 1966, p. 288-289.

Genermont, Pradel 1938 : GENERMONT (M.), PRADEL (P.). – *Les églises de France - Allier*, Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1938, p. 274.

Goguey 1987 : GOGUEY (R.). – Trévol (Allier), Fiche de déclaration de découverte, 1987.

Goy et al. 2000 : GOY (M.), CECILLON (C.), GAIME (S.), GAUTHIER (F.), PARENT (D.), SARRASIN (J.-C.), HORRY (A.). – *Les sites médiévaux de la Petite Perche, RN7, Trévol « La Petite Perche » (Allier)*, Opération préventive de fouille. Document final de synthèse, 2000, 66 p., annexes, 26 fig., 18 pl.

Lallemand 2004 : LALLEMAND (D.). – *Recherches sur les sites de l'Age du Fer dans le département de l'Allier*, Rapport de prospection thématique, 2004, 200 p., 145 fig., annexes.

Lallemand 2008 : LALLEMAND (D.). – *Le département de l'Allier au carrefour des Arvernes, des Bituriges et des Eduens*, Thèse doctorale, Partie 2, 2008, p. 165-167.

Leguai et al. 1986 : LEGUAI (A.), COUTELARD (A.), DELARUELLE (M.), DESSEAUVE (R.), MARECHAL (M.), VIPLÉ (J.). – *Histoire des communes de l'Allier, Arrondissement de Moulins*, Le Côtéau : Horvath, 1986, 515 p.

Loriot, Remy 1991 : LORIOU (X.), REMY (B.). – *Corpus des trésors monétaires antiques de la France, Auvergne*, Tome VII, Paris : Société française de numismatique, 1991, 101 p.

Menessier-Jouannet et al. 2007 : MENESSION-JOUANNET (C.), MILCENT (P.-Y.), ORENGO (L.), AUGIER (L.), RIQUIER (S.). – *La France centrale aux I^{ve}-III^e s. av. n. ère (Auvergne, Berry et Orléanais), La Gaule dans son contexte européen aux I^{ve} et III^e s. av. n. ère. ; Actes du XXVII^e colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer (Clermont-Ferrand, 29 mai-1^{er} juin 2003) – Thème spécialisé*. Lattes : Edition de l'Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc-Roussillon, 2007, p. 117-176. (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne).

Mitton 2006 : MITTON (C.). – *Prospection thématique. Les sanctuaires ruraux gallo-romains arvernes et vellaves*, vol. 2 : corpus, 2006, 704 p.

Phalip 2004 : PHALIP (B.). – *Charpentiers et couvreurs. L'Auvergne médiévale et ses marges*, Lyon : Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie en Rhône-Alpes, DARA, 2004, p. 46, 100, 102.

Rocque 2013 : ROCQUE (G.). – *Avermes, ZAC cœur de ville (Allier, Auvergne)*, Rapport de diagnostic, DRAC, SRA Auvergne, 2013, 82 p.

Tixier 1989 : TIXIER (L.). – *Auvergne, Gallia Informations – Préhistoire et Histoire*, 1, Paris : CNRS, 1989, p. 9.

Urgal-Lagruie : URGAL-LAGRUE (A.). – *Implantation gallo-romaine sur les terrasses de la rive droite de l'Allier de Moulins à Villeneuve-sur-Allier*, sd 1, SRA Auvergne.

Urgal-Lagruie 1987 : URGAL-LAGRUE (A.). – *Un four à chaux gallo-romain sur la commune de Trévol (lieu-dit : Les Placerons)*, 1987, 2 p., 1 carte, 6 photos, 1 plan, annexe.

Urgal-Lagruie 1989 : URGAL-LAGRUE (A.). – *Un four à chaux gallo-romain sur la commune de Trévol*, Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, tome 64, 3e trimestre, 1989, p. 549-551.

Vermeulen et al. 1997 : VERMEULEN (C.), MEGE (J.-C.), THEVENIN (E.). – *RN7, Avermes/Trévol (03)*, Rapport d'étude archéologique préalable, 01/08/1997-31/10/1997, 1997, 27 p., 26 fig.

Yeny 2004 : YENY (E.), MENNESSIER-JOUANNET (C.), WITTMANN (A.). – *Trévol (Allier), RN7, « La petite perche »*, 02/03/2004-16/03/2004, Rapport de fouilles, 2004, 31 p., 18 fig.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1. Localisation de l'opération sur la carte IGN 1/250 000 ème.....	9
Fig. 2. Localisation de l'emprise du diagnostic sur la carte IGN 1/25 000 ème.....	9
Fig. 3. Localisation des sondages archéologiques sur un extrait du cadastre actuel (DAO: N.G., E.Y.).....	19
Fig. 4. Localisation de l'emprise de l'opération sur la carte géologique	20
Fig. 5. Relevés stratigraphiques (DAO: IG)	21
Fig. 6. Plan général avec la matérialisation des courbes hypsométriques (DAO: N.G., E.Y.).....	22
Fig. 7. Localisation de l'opération sur la carte de Cassini.....	24
Fig. 8. Localisation de la zone du diagnostic sur le cadastre dit «napoléonien»	24
Fig. 9. Photographie de la cour de la ferme (Cliché : I.G.).....	25
Fig. 10. Réseau de fossés dans le sondage 12 (Cliché : P.P.).....	27
Fig. 11. Plan général avec la localisation des faits archéologiques (DAO: N.G., E.Y.).....	28
Fig. 12. Plan et coupe de F1 (Cliché : P.P.).....	29
Fig. 13. Coupe nord-ouest de la fosse F3 (Cliché : I.G.)	31
Fig. 14. Coupe du fossé F4 (Cliché : P.P.).....	31
Fig. 15. Plan des fossés F8 et F9 et du trou de poteau F11 (Cliché : P.P.).....	33
Fig. 16. Relevés en coupe et en plan de F1, F2, F4, F5, F7 (DAO: N.G., P.P.).....	34
Fig. 17. Relevés de la fosse F3 identifiée dans le sondage 3 (DAO: N.G., P.P.).....	35
Fig. 18. Relevés des vestiges identifiés dans le sondage 40 (DAO: N.G., P.P.)	36

SECTION 3 :

INVENTAIRES



INVENTAIRE DES SONDAGES

FICHE DE SONDAGE N° 1

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 419-93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 23 m Largeur 2 m Surface 46 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.65 m

Fenêtre Substrat Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) JG Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 2

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 23 m Largeur 2 m Surface 46 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.65 m

Fenêtre Substrat Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 3

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 30 m Largeur 2 m Surface 60 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.90 m

Fenêtre Substrat Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input checked="" type="checkbox"/>	<u>F3</u>	<u>Grande fosse</u>	<u>Contemporaine</u>
Niveau d'apparition			
<u>0.60 m</u>			
Mobilier collecté			
<input checked="" type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 4

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 417 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 17 m Largeur 2 m Surface 34 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 1.10 m

Fenêtre Substrat Argile légèrement sableuse marron-orangé. Très compacte et très homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 5			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	BD	Parcelle(s)	93
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	20 m	Largeur	2 m
		Surface	40 m ²
Orientation générale	E/O	Profondeur maxi. atteinte	0.70 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP
		Date enreg.	02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 6			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	BD	Parcelle(s)	93
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	20 m	Largeur	2 m
		Surface	40 m ²
Orientation générale	E/O	Profondeur maxi. atteinte	0.60 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP
		Date enreg.	02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 7			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	BD	Parcelle(s)	419-93
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	25 m	Largeur	2 m
		Surface	50 m ²
Orientation générale	E/O	Profondeur maxi. atteinte	0.70 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène
Présence de structure(s)			
<input checked="" type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	F1	Fosse quadrangulaire	
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP
		Date enreg.	02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 8			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	BD	Parcelle(s)	93
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	20 m	Largeur	2 m
		Surface	40 m ²
Orientation générale	E/O	Profondeur maxi. atteinte	0.50 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP
		Date enreg.	02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 9

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 24 m Largeur 2 m Surface 48 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.55 m

Fenêtre Substrat Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 10

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 18 m Largeur 2 m Surface 36 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.65 m

Fenêtre Substrat Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 11

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 18 m Largeur 2 m Surface 36 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.70 m

Fenêtre Substrat Galets de quartz et silex avec quelques poches de sable orange. Substrat compact et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 12

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 419-93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 22.50 m Largeur 2 m Surface 45 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.55 m

Fenêtre Substrat Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 13

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 21 m Largeur 2 m Surface 42 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.40 m

Fenêtre Substrat Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène

Présence de structure(s)

 Niveau d'apparition
 Mobilier collecté

N° fait	Interprétation	Datation
<u>SD NEGATIF</u>		

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 14

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93-121 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 40 m Largeur 2 m Surface 80 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.70 m

Fenêtre Substrat Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène

Présence de structure(s)

 Niveau d'apparition 0.40 m
 Mobilier collecté

N° fait	Interprétation	Datation
<u>F2</u>	<u>Fosse circulaire</u>	

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 15

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 22 m Largeur 2 m Surface 44 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.50 m

Fenêtre Substrat Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène

Présence de structure(s)

 Niveau d'apparition
 Mobilier collecté

N° fait	Interprétation	Datation
<u>SD NEGATIF</u>		

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 16

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 16 m Largeur 2 m Surface 32 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.85 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse marron-jaune, avec quelques petits galets. Homogène et très compacte

Présence de structure(s)

 Niveau d'apparition
 Mobilier collecté

N° fait	Interprétation	Datation
<u>SD NEGATIF</u>		

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 17

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 419-93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 27 m Largeur 2 m Surface 54 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.50 m

Fenêtre Substrat Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 18

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 22 m Largeur 2 m Surface 44 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 1.60 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse marron-jaune, avec quelques petits galets. Homogène et très compacte

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 19

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93-127 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 34.50 m Largeur 2 m Surface 84 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.70 m

Fenêtre Substrat Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input checked="" type="checkbox"/>	<u>F4</u>	<u>Fossé d'orientation N/S</u>	
Niveau d'apparition			
<u>0.40 m</u>			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 20

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section BD Parcelle(s) 93 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 18 m Largeur 2 m Surface 36 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 0.90 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse marron-jaune, avec quelques petits galets. Homogène et très compacte

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 02/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 21			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	BD	Parcelle(s)	93
Année 2013			
Dimensions (en m)			
Longueur	20 m	Largeur	2 m
Orientation générale		Surface	40 m ²
E/O		Profondeur maxi. atteinte	0.50 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé D_TRE_2012_01			
Auteur (terrain)		PP	
Date enreg.		03/10/2013	

FICHE DE SONDAGE N° 22			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	BD	Parcelle(s)	121-122
Année 2013			
Dimensions (en m)			
Longueur	23 m	Largeur	2 m
Orientation générale		Surface	46 m ²
E/O		Profondeur maxi. atteinte	0.80 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse marron-jaune, avec quelques petits galets. Homogène et très compacte
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé D_TRE_2012_01			
Auteur (terrain)		PP	
Date enreg.		03/10/2013	

FICHE DE SONDAGE N° 23			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	BD	Parcelle(s)	122
Année 2013			
Dimensions (en m)			
Longueur	23 m	Largeur	2 m
Orientation générale		Surface	56 m ²
E/O et N/S		Profondeur maxi. atteinte	0.70 m
Fenêtre	<input checked="" type="checkbox"/>	Substrat	Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène
Présence de structure(s)			
<input checked="" type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	F5	Fosse circulaire	
Niveau d'apparition			
0.50 m			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé D_TRE_2012_01			
Auteur (terrain)		PP	
Date enreg.		03/10/2013	

FICHE DE SONDAGE N° 24			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276
Année 2013			
Dimensions (en m)			
Longueur	12 m	Largeur	2 m
Orientation générale		Surface	24 m ²
N/S		Profondeur maxi. atteinte	0.90 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Sols polygonaux, composés d'argile sableuse orange et de gravillons. Compact et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé D_TRE_2012_01			
Auteur (terrain)		PP	
Date enreg.		03/10/2013	

FICHE DE SONDAGE N° 25

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 18 m Largeur 2 m Surface 36 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.70 m

Fenêtre Substrat Argile marneuse blanche mêlée d'incl. de sable orange et de très nombreuses incl. de manganèse. Homogène et très compact

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 03/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 26

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 20 m Largeur 2 m Surface 40 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 1.10 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse marron-orange, avec des inclusions de sable orange et de calcaire. Homogène et compacte

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 03/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 27

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 17 m Largeur 2 m Surface 34 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.55 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile pure gris-orangé et d'inclusions calcaires. Hétérogène et très compacte

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 03/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 28

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 23 m Largeur 2 m Surface 46 m²
 Orientation générale E/O Profondeur maxi. atteinte 1.10 m

Fenêtre Substrat Argile marneuse blanche mêlée d'incl. de sable orange et de très nombreuses incl. de manganèse. Homogène et très compact

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 03/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 29			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	33 m	Largeur	2 m
		Surface	66 m ²
Orientation générale	E/O	Profondeur maxi. atteinte	1.30 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse orange mêlée d'argile grise, avec de nombreuses inclusions de manganèse. Homogène et très compacte
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP
		Date enreg.	03/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 30			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	20 m	Largeur	2 m
		Surface	40 m ²
Orientation générale	N/S	Profondeur maxi. atteinte	0.65 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile marneuse blanche mêlée d'incl. de sable orange et de très nombreuses incl. de manganèse. Homogène et très compact
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP
		Date enreg.	04/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 31			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	17 m	Largeur	2 m
		Surface	42 m ²
Orientation générale	N/S	Profondeur maxi. atteinte	0.75 m
Fenêtre	<input checked="" type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse marron-orange, avec des inclusions de sable orange et de calcaire. Homogène et compacte
Présence de structure(s)			
<input checked="" type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	F7	Fossé d'orientation NE/SO	
Niveau d'apparition			
0.55 m			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP
		Date enreg.	04/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 32			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	17 m	Largeur	2 m
		Surface	34 m ²
Orientation générale	N/S	Profondeur maxi. atteinte	0.50 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse marron-orange, avec des inclusions de sable orange et de calcaire. Homogène et compacte
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP
		Date enreg.	04/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 33

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 16 m Largeur 2 m Surface 32 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.50 m

Fenêtre Substrat Argile sablo-marneuse beige-orangé, avec de nombreuses inclusions de manganèse. Compacte et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 04/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 34

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 17 m Largeur 2 m Surface 40 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.60 m

Fenêtre Substrat Argile sablo-marneuse beige-orangé, avec de nombreuses inclusions de manganèse. Compacte et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input checked="" type="checkbox"/>	<u>F6</u>	<u>Fossé d'orientation N/S</u>	
Niveau d'apparition			
<u>0.60 m</u>			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 04/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 35

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 18 m Largeur 2 m Surface 36 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.45 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse marron-orange, avec des inclusions de sable orange et de calcaire. Homogène et compacte

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 04/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 36

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 9 m Largeur 2 m Surface 18 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.60 m

Fenêtre Substrat Argile marneuse blanche mêlée d'incl. de sable orange et de très nombreuses incl. de manganèse. Homogène et très compact

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 04/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 37

Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276 Année 2013
Dimensions (en m)			
Longueur	17 m	Largeur	2 m Surface 34 m ²
Orientation générale		N/S	Profondeur maxi. atteinte 0.80 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sablo-marneuse beige-orangé, avec de nombreuses inclusions de manganèse. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 04/10/2013			

FICHE DE SONDRAGE N° 38

Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276 Année 2013
Dimensions (en m)			
Longueur	18 m	Largeur	2 m Surface 36 m ²
Orientation générale		N/S	Profondeur maxi. atteinte 0.50 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile gris-orangé et de poches d'incl. calcaires. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 04/10/2013			

FICHE DE SONDRAGE N° 39

Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276 Année 2013
Dimensions (en m)			
Longueur	14 m	Largeur	2 m Surface 28 m ²
Orientation générale		N/S	Profondeur maxi. atteinte 0.60 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile gris-orangé et de poches d'incl. calcaires. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 04/10/2013			

FICHE DE SONDRAGE N° 40

Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276 Année 2013
Dimensions (en m)			
Longueur	23 m	Largeur	2 m Surface 86 m ²
Orientation générale		N/S	Profondeur maxi. atteinte 1.20 m
Fenêtre	<input checked="" type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile gris-orangé et de poches d'incl. calcaires. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input checked="" type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	F8	Fossé d'orientation SO/NE	
Niveau d'apparition	F9	Fossé d'orientation N/S	
0.70 m	F10	Trou de poteau	
	F11	Trou de poteau	
Mobilier collecté			
<input checked="" type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013			

FICHE DE SONDAGE N° 41

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 22 m Largeur 2 m Surface 44 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.50 m

Fenêtre Substrat Argile sablo-marneuse beige-orangé, avec de nombreuses inclusions de manganèse. Compacte et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 42

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 17 m Largeur 2 m Surface 34 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.50 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile gris-orangé et de poches d'incl. calcaires. Compacte et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 43

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 22 m Largeur 2 m Surface 44 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.50 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse gris-orangé et poches d'inclusions calcaires. Compact et hétérogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 44

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 17 m Largeur 2 m Surface 34 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.50 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse orange, mêlée d'argile sableuse grise. Compacte et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 45			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276 Année 2013
Dimensions (en m)			
Longueur	18 m	Largeur	2 m Surface 36 m ²
Orientation générale		N/S	Profondeur maxi. atteinte 0.65 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sablo-marneuse beige-orangé, avec de nombreuses inclusions de manganèse. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 46			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276 Année 2013
Dimensions (en m)			
Longueur	20 m	Largeur	2 m Surface 40 m ²
Orientation générale		N/S	Profondeur maxi. atteinte 0.65 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sablo-marneuse beige-orangé, avec de nombreuses inclusions de manganèse. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 47			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276 Année 2013
Dimensions (en m)			
Longueur	28 m	Largeur	2 m Surface 56 m ²
Orientation générale		N/S	Profondeur maxi. atteinte 0.70 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse marron-orange, avec des inclusions de sable orange et de calcaire. Homogène et compacte
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDRAGE N° 48			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276 Année 2013
Dimensions (en m)			
Longueur	22 m	Largeur	2 m Surface 44 m ²
Orientation générale		N/S	Profondeur maxi. atteinte 0.85 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile gris-orangé et de poches d'incl. calcaires. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 49

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 23 m Largeur 2 m Surface 46 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.80 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile gris-orangé et de poches d'incl. calcaires. Compacte et homogène

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 50

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 24 m Largeur 2 m Surface 48 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.60 m

Fenêtre Substrat Argile sableuse orange mêlée d'argile grise, avec de nombreuses inclusions de manganèse. Homogène et très compacte

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 51

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 16 m Largeur 2 m Surface 32 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.60 m

Fenêtre Substrat Argile orange à gris, avec quelques inclusions de manganèse. Homogène et très compacte

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 52

Localisation
 Commune TREVOL (03.290) Lieu-dit ZAC Le Grand Champ
 Section AY Parcelle(s) 276 Année 2013

Dimensions (en m)
 Longueur 23 m Largeur 2 m Surface 46 m²
 Orientation générale N/S Profondeur maxi. atteinte 0.55 m

Fenêtre Substrat Argile orange à gris, avec quelques inclusions de manganèse. Homogène et très compacte

Présence de structure(s)	N° fait	Interprétation	Datation
<input type="checkbox"/>	<u>SD NEGATIF</u>		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			

Commentaires

Code Opé D_TRE_2012_01 Auteur (terrain) PP Date enreg. 07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 53			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	19 m	Largeur	2 m
		Surface	38 m ²
	Orientation générale		N/S
		Profondeur maxi. atteinte	0.60 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile orange à gris, avec quelques inclusions de manganèse. Homogène et très compacte
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	FP
		Date enreg.	07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 54			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	14 m	Largeur	2 m
		Surface	28 m ²
	Orientation générale		N/S
		Profondeur maxi. atteinte	0.75 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile gris-orangé et de poches d'incl. calcaires. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	FP
		Date enreg.	07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 55			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	AY	Parcelle(s)	276
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	21 m	Largeur	2 m
		Surface	42 m ²
	Orientation générale		N/S
		Profondeur maxi. atteinte	0.80 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Argile sableuse orange mêlée de poches d'argile gris-orangé et de poches d'incl. calcaires. Compacte et homogène
Présence de structure(s)			
<input type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	SD NEGATIF		
Niveau d'apparition			
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	FP
		Date enreg.	07/10/2013

FICHE DE SONDAGE N° 56			
Localisation			
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
Section	BD	Parcelle(s)	122
		Année	2013
Dimensions (en m)			
Longueur	30 m	Largeur	2 m
		Surface	60 m ²
	Orientation générale		E/O
		Profondeur maxi. atteinte	0.50 m
Fenêtre	<input type="checkbox"/>	Substrat	Galets mêlés de limon très gravillonneux brun. Meuble et homogène
Présence de structure(s)			
<input checked="" type="checkbox"/>	N° fait	Interprétation	Datation
	F12	Fossé d'orientation N/S	
Niveau d'apparition	F13	Fondation de mur	Contemporaine
Mobilier collecté			
<input type="checkbox"/>			
Commentaires			
Code Opé	D_TRE_2012_01	Auteur (terrain)	FP
		Date enreg.	07/10/2013

INVENTAIRE DES FAITS

FICHE DE FAIT		N° de fait	1	
Localisation			N° de sondage	
Commune		TREVOL (03.290)	Lieu-dit	
			ZAC Le Grand Champ	
<input type="checkbox"/> Fossé	<input type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)		0.87
<input checked="" type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovale	Alti sup.	231.59 m	
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	231.35 m	
<input type="checkbox"/> Mur	<input checked="" type="checkbox"/> Rectangulaire	Largeur		0.84
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	Diamètre		-
<input type="checkbox"/> Autre _____		Profondeur cons.		0.26
		CT 01/02		
Etat de conservation		Moyen		
Orientation		NE/SO		
Recouvrement		0.35 m		
Association				
Comblement (Avec énumération des US)		US1.1		
Mobilier		Céramique et métal		
Commentaires		Creusement quadrangulaire à parois verticales et fond plat.		

FICHE DE FAIT		N° de fait	2	
Localisation			N° de sondage	
Commune		TREVOL (03.290)	Lieu-dit	
			ZAC Le Grand Champ	
<input type="checkbox"/> Fossé	<input type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)		0.90
<input checked="" type="checkbox"/> Fosse	<input checked="" type="checkbox"/> Ovale	Alti sup.	232.37 m	
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	232.23 m	
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Largeur		0.60
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	Diamètre		-
<input type="checkbox"/> Autre _____		Profondeur cons.		0.15
		CT 05/06		
Etat de conservation		Mauvais		
Orientation		E/O		
Recouvrement		0.46 m		
Association				
Comblement (Avec énumération des US)		US2.1		
Mobilier		Céramique		
Commentaires		Creusement ovale à parois concaves avec des petits surcreusements au fond.		

FICHE DE FAIT		N° de fait	3	
Localisation			N° de sondage	
Commune		TREVOL (03.290)	Lieu-dit	
		ZAC Le Grand Champ		
<input type="checkbox"/> Fossé	<input type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)		4.80
<input checked="" type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovalaire	Alti sup.	231.56 m	Largeur
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	229.74 m	Diamètre
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Profondeur cons.		1.35
<input type="checkbox"/> Sol	<input checked="" type="checkbox"/> Irrégulière	CT		
<input type="checkbox"/> Autre _____	21/22/23			
Etat de conservation				
Bon				
Orientation				
E/O				
Recouvrement				
0.30 m				
Association				
-				
Comblement (Avec énumération des US)				
US3.1, US3.2, US3.3, US3.4, US3.5, US3.6, US3.7, US3.8, US3.9, US3.10, US3.11				
Mobilier				
Céramique, verre, métal et TCA				
Commentaires				
En limite d'emprise, l'étendue de la structure n'est pas visible entièrement. Creusement irrégulier à parois concave.				

FICHE DE FAIT		N° de fait	4	
Localisation			N° de sondage	
Commune		TREVOL (03.290)	Lieu-dit	
		ZAC Le Grand Champ		
<input checked="" type="checkbox"/> Fossé	<input checked="" type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)		
<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovalaire	Alti sup.	232.43 m	Largeur
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	232.31 m	Diamètre
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Profondeur cons.		0.12
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	CT		
<input type="checkbox"/> Autre _____	07/08			
Etat de conservation				
Mauvais				
Orientation				
N/S				
Recouvrement				
0.28 m				
Association				
-				
Comblement (Avec énumération des US)				
US4.1				
Mobilier				
-				
Commentaires				
Creusement linéaire à parois concaves.				

FICHE DE FAIT		N° de fait	5	
Localisation			N° de sondage	23
Commune	TREVOL (03.290)		Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input type="checkbox"/> Fossé	<input type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)	-	
<input checked="" type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovale	Alti sup.	231.86 m	Largeur
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	231.64 m	Diamètre
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Profondeur cons.		
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	0.22		
<input type="checkbox"/> Autre _____	CT 09/10			
Etat de conservation	Moyen			
Orientation	-			
Recouvrement	0.62 m			
Association	-			
Comblement (Avec énumération des US)	US5.1			
Mobilier	-			
Commentaires	Creusement circulaire à parois concaves avec de légers surcreusements.			

FICHE DE FAIT		N° de fait	6	
Localisation			N° de sondage	34
Commune	TREVOL (03.290)		Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input checked="" type="checkbox"/> Fossé	<input checked="" type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)	-	
<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovale	Alti sup.	225.48 m	Largeur
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	-	Diamètre
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Profondeur cons.		
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	-		
<input type="checkbox"/> Autre _____	CT -			
Etat de conservation	-			
Orientation	N/S			
Recouvrement	0.60 m			
Association	-			
Comblement (Avec énumération des US)	-			
Mobilier	-			
Commentaires	Non testé			

FICHE DE FAIT		N° de fait	7
Localisation		N° de sondage 31	
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input checked="" type="checkbox"/> Fossé	<input checked="" type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)	-
<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovalaire	Alti sup.	225.17 m
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	224.86 m
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Largeur	0.70
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	Diamètre	-
<input type="checkbox"/> Autre _____		Profondeur cons.	0.30
		CT	11/12
Etat de conservation	Mauvais		
Orientation	E/O		
Recouvrement	0.60 m		
Association	-		
Comblement (Avec énumération des US)	US7.1, US7.2		
Mobilier	-		
Commentaires	Creusement linéaire au profil concave.		

FICHE DE FAIT		N° de fait	8
Localisation		N° de sondage 40	
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input checked="" type="checkbox"/> Fossé	<input checked="" type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)	
<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovalaire	Alti sup.	227.13 m
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	226.97 m
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Largeur	1.10
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	Diamètre	-
<input type="checkbox"/> Autre _____		Profondeur cons.	0.20
		CT	13/14
Etat de conservation	Mauvais		
Orientation	E/O		
Recouvrement	0.60 m		
Association	Synchrone avec F9 (SD40)		
Comblement (Avec énumération des US)	US8.1, US8.2		
Mobilier	TCA		
Commentaires	Creusement linéaire aux parois évasées et fond légèrement plat.		

FICHE DE FAIT		N° de fait	9	
Localisation			N° de sondage	40
Commune	TREVOL (03.290)		Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input checked="" type="checkbox"/> Fossé	<input checked="" type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)		
<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovale	Alti sup.	226.41 m	Largeur 1.10
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	225.97 m	Diamètre -
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Profondeur cons. 0.35		
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	CT 15/16		
<input type="checkbox"/> Autre _____				
Etat de conservation	Moyen			
Orientation	N/S			
Recouvrement	0.80 m			
Association	Synchrone avec F8 (SD40); Est coupé par F11 (SD40)			
Comblement (Avec énumération des US)	US9.1, US9.2			
Mobilier	TCA			
Commentaires	Creusement linéaire au profil concave.			

FICHE DE FAIT		N° de fait	10	
Localisation			N° de sondage	40
Commune	TREVOL (03.290)		Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input type="checkbox"/> Fossé	<input type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)	-	
<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovale	Alti sup.	226.68 m	Largeur -
<input checked="" type="checkbox"/> Trou de poteau	<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	226.44 m	Diamètre 0.20
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Profondeur cons. 0.16		
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	CT 19/20		
<input type="checkbox"/> Autre _____				
Etat de conservation	Mauvais			
Orientation	-			
Recouvrement	0.68 m			
Association	-			
Comblement (Avec énumération des US)	US10.1			
Mobilier	-			
Commentaires	Creusement circulaire aux parois concaves.			

FICHE DE FAIT		N° de fait	11
Localisation		N° de sondage 40	
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input checked="" type="checkbox"/> Fossé	<input checked="" type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)	-
<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovalaire	Alti sup.	226.99 m
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	226.83 m
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Largeur	-
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	Diamètre	0.30
<input type="checkbox"/> Autre _____		Profondeur cons.	0.12
		CT	17/18
Etat de conservation	Mauvais		
Orientation	-		
Recouvrement	0.60 m		
Association	Coupe F9		
Comblement (Avec énumération des US)	US11.1, US11.2		
Mobilier	Métal et TCA		
Commentaires	Creusement circulaire aux parois concaves avec de légers surcreusements au fond.		

FICHE DE FAIT		N° de fait	12
Localisation		N° de sondage 56	
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input checked="" type="checkbox"/> Fossé	<input checked="" type="checkbox"/> Linéaire	Longueur (en m)	-
<input type="checkbox"/> Fosse	<input type="checkbox"/> Ovalaire	Alti sup.	231.99 m
<input type="checkbox"/> Trou de poteau	<input type="checkbox"/> Circulaire	Alti inf.	-
<input type="checkbox"/> Mur	<input type="checkbox"/> Rectangulaire	Largeur	0.40
<input type="checkbox"/> Sol	<input type="checkbox"/> Irrégulière	Diamètre	-
<input type="checkbox"/> Autre _____		Profondeur cons.	-
		CT	-
Etat de conservation	-		
Orientation	NO/SE		
Recouvrement	0.50 m		
Association	-		
Comblement (Avec énumération des US)	-		
Mobilier	-		
Commentaires	Non testé		

FICHE DE FAIT		N° de fait	13
Localisation		N° de sondage	56
Commune	TREVOL (03.290)	Lieu-dit	ZAC Le Grand Champ
<input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Fosse <input type="checkbox"/> Trou de poteau <input checked="" type="checkbox"/> Mur <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Autre _____	<input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Ovalaire <input type="checkbox"/> Circulaire <input type="checkbox"/> Rectangulaire <input type="checkbox"/> Irrégulière	Alti sup. 232.59 m Alti inf. -	Longueur (en m) - Largeur 0.25 Diamètre - Profondeur cons. -
CT -			
Etat de conservation	Bon		
Orientation	E-O		
Recouvrement	0.50 m		
Association	-		
Comblement (Avec énumération des US)	-		
Mobilier	-		
Commentaires	Fondation de mur matérialisée sur le cadastre actuel. Bâtiment correspondant à la zone de stabulation visible sur les clichés aériens de 2005.		

INVENTAIRE DES UNITÉS STRATIGRAPHIQUES

FICHE D'US		N° US	1.1	Auteur	PP	Date	02.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD7		Associé au fait		F1	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun Texture <input checked="" type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat Comble F1 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		limon sableux marron clair	
Inclusions							
Inclusions de TCA et de charbon.							
Description							
Limon légèrement sableux, contenant des galets de petit module. Présence de racines.							

FICHE D'US		N° US	2.1	Auteur	PP	Date	03.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD14		Associé au fait		F2	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat Comble F2 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		limon sableux marron clair	
Inclusions							
Description							
Limon sableux contenant des galets.							

FICHE D'US		N° US	3.1	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input checked="" type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun foncé Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat Comble F3 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		limon sableux marron clair	
Inclusions							
Quelques inclusions de galets.							
Description							
Limon sableux contenant une grande quantité de mobilier contemporain comme de la tuile, des fragments de bouteilles en verre, de la céramique (porcelaine, arcopal, etc.) et du métal (fer à béton, clous à section carrée, etc.).							

FICHE D'US		N° US	3.2	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input checked="" type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun clair Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		US3.3 Comble F3 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		US3.1	
Inclusions							
Description							
Limon sableux contenant de rares galets.							

FICHE D'US		N° US	3.3	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input checked="" type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun clair		US3.4		US3.2	
		Texture		Comble		F3	
		<input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble		Coupé par			
		Aspect		S'appuie contre		S'y appuie	
		<input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène					
Inclusions				Interférence avec			
Description							
Limon sableux contenant des galets et des fragments de TCA.							

FICHE D'US		N° US	3.4	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input checked="" type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun foncé		US3.5		US3.3	
		Texture		Comble		F3	
		<input type="checkbox"/> Compacte <input checked="" type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble		Coupé par			
		Aspect		S'appuie contre		S'y appuie	
		<input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène					
Inclusions				Interférence avec			
Description							
Poche de limon sableux légèrement argileux, contenant des galets.							

FICHE D'US		N° US	3.5	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input checked="" type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Blanchâtre Texture <input checked="" type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input checked="" type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		US3.6 Comble F3 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		US3.4 F3 S'appuie contre S'y appuie Interférence avec	
Inclusions							
Description							
<i>Marne correspondant à un effondrement de paroi.</i>							

FICHE D'US		N° US	3.6	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input checked="" type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input checked="" type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		US3.7 Comble F3 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		US3.5 F3 S'appuie contre S'y appuie Interférence avec	
Inclusions							
Description							
<i>Limon argileux.</i>							

FICHE D'US		N° US	3.7	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input checked="" type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun foncé		US3.8		US3.6	
		Texture		<input checked="" type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble		Comble	
		Aspect		<input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		F3	
Inclusions				Coupé par			
				S'appuie contre		S'y appuie	
				Interférence avec			
Description		Poche de limon sableux très gravillonneux.					

FICHE D'US		N° US	3.8	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun-jaune		US3.9		US3.7	
		Texture		<input checked="" type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble		Comble	
		Aspect		<input type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input checked="" type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		F3	
Inclusions				Coupé par			
				S'appuie contre		S'y appuie	
				Interférence avec			
Description		Limon sablo-argileux contenant de rares galets et quelques fragments de TCA.					

FICHE D'US		N° US	3.11	Auteur	IG	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD3		Associé au fait		F3	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Gris bleuté Texture <input checked="" type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat Comble F3 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		US3.10 	
Inclusions							
Description							
Lit d'argile tapissant le fond de la fosse.							

FICHE D'US		N° US	4.1	Auteur	PP	Date	03.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD19		Associé au fait		F4	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun-gris Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat Comble F4 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		limon sableux marron clair 	
Inclusions							
Description							
Limon sableux, contenant quelques galets, de rares et petits fragments de TCA et quelques infiltrations de limon brun.							

FICHE D'US		N° US	5.1	Auteur	PP	Date	03.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD23		Associé au fait		F5	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat Comble F5 Coupé par S'appuie contre Interférence avec		limon sableux marron clair S'y appuie	
Inclusions							
Inclusions calcaires et de manganèse.							
Description							
Limon sableux.							

FICHE D'US		N° US	7.1	Auteur	PP	Date	04.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD31		Associé au fait		F7	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Beige-gris Texture <input checked="" type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		US7.2 Comble F7 Coupé par S'appuie contre Interférence avec		argile sableuse S'y appuie	
Inclusions							
Inclusions de manganèse et de sable orangé.							
Description							
Limon argileux.							

FICHE D'US		N° US	7.2	Auteur	PP	Date	04.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD31		Associé au fait		F7	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Beige Texture <input checked="" type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat US7.1 Comble F7 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec			
Inclusions							
Inclusions de marne orange, de sable orange et plus rarement de manganèse.							
Description							
Argile sableuse.							

FICHE D'US		N° US	8.1	Auteur	PP	Date	04.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD40		Associé au fait		F8	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Beige à orange Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input checked="" type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		US8.2 argile sableuse Comble F8 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec			
Inclusions							
Rares inclusions de manganèse.							
Description							
Limon sableux.							

FICHE D'US		N° US	8.2	Auteur	PP	Date	04.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD40		Associé au fait		F8	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat Comble F8 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		US8.1 F8 S'appuie contre S'y appuie Interférence avec	
Inclusions							
Nombreuses inclusions de manganèse.							
Description							
Sable limoneux.							

FICHE D'US		N° US	9.1	Auteur	PP	Date	04.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD40		Associé au fait		F9	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input checked="" type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		US9.2 Comble F9 Coupé par F11 S'appuie contre S'y appuie Interférence avec		argile sableuse F9 F11 S'appuie contre S'y appuie Interférence avec	
Inclusions							
Quelques inclusions de manganèse.							
Description							
Limon argileux, contenant quelques poches d'argile marneuse gris-beige et quelques poches de sable orange.							

FICHE D'US		N° US	9.2	Auteur	PP	Date	04.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD40		Associé au fait		F9	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Marron-jaune		Substrat		US9.1	
		Texture		Comble		F9	
		<input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble		Coupé par		F11	
		Aspect		S'appuie contre		S'y appuie	
		<input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène					
Inclusions				Interférence avec			
Description <i>Nombreuses inclusions de manganèse.</i> <i>Limon argileux.</i>							

FICHE D'US		N° US	10.1	Auteur	PP	Date	04.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD40		Associé au fait		F10	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun		Substrat		argile sableuse	
		Texture		Comble		F10	
		<input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble		Coupé par			
		Aspect		S'appuie contre		S'y appuie	
		<input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène					
Inclusions				Interférence avec			
Description <i>Quelques inclusions de manganèse et de charbon.</i> <i>Limon sableux.</i>							

FICHE D'US		N° US	11.1	Auteur	PP	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD40		Associé au fait		F11	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		US11.2 Comble F11 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec F9		argile sableuse F11 F9	
Inclusions							
Quelques inclusions de manganèse et de charbon.							
Description							
Limon légèrement sableux.							

FICHE D'US		N° US	11.2	Auteur	PP	Date	07.10.13
Localisation							
Commune		TREVOL (03.290)		Lieu-dit		ZAC Le Grand Champ	
N° sondage		SD40		Associé au fait		F11	
Caractérisation		Couleur		Sur		Sous	
<input checked="" type="checkbox"/> Remblai <input type="checkbox"/> Occupation <input type="checkbox"/> Remblai d'occupation <input type="checkbox"/> Dépôt <input type="checkbox"/> Inhumation <input type="checkbox"/> Incinération <input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Couche construite <input type="checkbox"/> Démolition <input type="checkbox"/> Unité artificielle <input checked="" type="checkbox"/> Dépôt naturel <input type="checkbox"/> Indéterminé		Brun Texture <input type="checkbox"/> Compacte <input type="checkbox"/> Relativ. compacte <input checked="" type="checkbox"/> Meuble <input type="checkbox"/> Relativ. meuble Aspect <input checked="" type="checkbox"/> Homogène <input type="checkbox"/> Relativ. homogène <input type="checkbox"/> Hétérogène <input type="checkbox"/> Relativ. hétérogène		Substrat Comble F11 Coupé par S'appuie contre S'y appuie Interférence avec F9		US11.1 F11 F9	
Inclusions							
Inclusions de charbon.							
Description							
Limon.							

INVENTAIRE DU MOBILIER

Le mobilier est conservé pendant deux ans au Service d'Archéologie Préventive du Département de l'Allier (Conseil Général) situé actuellement au 110, route de Paris à Avermes.

Caisse	N° Sac	Section cadastrale	N° de parcelle	Sondage	Fait	US	Catégorie de mobilier	Poids
1	1.1	BD	93	3	3	3.1	M_C	110 g.
1	1.2	BD	93	3	3	3.1	M_VR	31,8 g.
1	1.3	BD	93	3	3	3.1	M_TCA	261,3 g.
1	1.4	BD	93	7	1	1.1	M_C	2,6 g.
1	1.5	BD	93	7	1	1.1	M_MT	2,4 g.
1	1.6	BD	93	13	/	/	M_C	2,6 g.
1	1.7	BD	93	13	2	2.1	M_C	1,4 g.
1	1.8	AY	276	40	8	8.1	M_TCA	7,6 g.
1	1.9	AY	276	40	9	9.1	M_TCA	15 g.
1	1.10	AY	276	40	11	11.1	M_MT	0,6 g.
1	1.11	AY	276	40	11	11.2	M_TCA	2,3 g.

INVENTAIRE DES DOCUMENTS GRAPHIQUES

N° Minute	Sondage	Fait(s)	Description	Format	Support	Auteur
7370_G_0001	7	1	Plan_Coupe nord-est	A3	Millimétré	PP
	13	Tranchée	Coupe sud-ouest	A3	Millimétré	PP
	14	2	Plan_Coupe nord-est	A3	Millimétré	PP
	19	4	Coupe nord	A3	Millimétré	PP
7370_G_0002	23	5	Plan_Coupe est	A3	Millimétré	PP
	31	7	Coupe est	A3	Millimétré	PP
	40	8	Coupe est	A3	Millimétré	PP
		9	Coupe sud	A3	Millimétré	PP
		10	Plan_Coupe nord	A3	Millimétré	PP
		11	Plan_Coupe nord	A3	Millimétré	PP
7370_G_0003	3	3	Coupe	A3	Millimétré	IG

INVENTAIRE DE LA DOCUMENTATION ECRITE

Identifiant	Format de support	N°	Description	Date	Auteur
7370_E_0001	2 dossiers reliés A4	1	Fiches de sondages, de faits, d'unités stratigraphiques, de photographies et de clous topographiques	15/10/13	IG
7370_E_0002	1 chemise A3	2	Minutes	15/10/13	IG

INVENTAIRE DE LA DOCUMENTATION INFORMATIQUE

Identifiant	Format de support	N°	Description	Extension	Date
03_290_7370	CD-R	1	Photographies numériques 1-136; RFO avec illustrations et inventaires	jpg et pdg	15/10/2013

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES

N° cliché	Sondage	Fait(s)	Description	Vue de	Date	Auteur
7370_V_0001	5	/	Vue générale	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0002	5	/	Vue générale	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0003	5	/	Vue générale	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0004	5	/	Vue générale	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0005	5	/	Vue générale	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0006	5	/	Vue générale	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0007	4	/	LOG stratigraphique	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0008	4	/	LOG stratigraphique	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0009	1	/	LOG stratigraphique	Sud	02/10/13	P.P.
7370_V_0010	1	/	LOG stratigraphique	Sud	02/10/13	P.P.
7370_V_0011	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0012	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0013	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0014	7	1	Fosse_Plan	Nord-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0015	7	1	Fosse_Plan	Nord-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0016	7	1	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0017	7	1	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0018	7	1	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0019	7	1	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0020	7	1	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0021	7	1	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0022	12	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0023	12	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0024	16	/	LOG stratigraphique	Nord-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0025	16	/	LOG stratigraphique	Nord-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0026	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0027	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0028	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0029	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0030	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0031	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0032	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0033	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0034	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0035	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0036	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0037	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0038	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0039	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0040	/	/	Ambiance	/	02/10/13	P.P.
7370_V_0041	13	/	Tranchée_Coupe	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0042	13	/	Tranchée_Plan et Coupe	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0043	13	/	Tranchée_Plan et Coupe	Nord-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0044	13	2	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0045	13	2	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0046	13	2	Fosse_Coupe	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.

N° cliché	Sondage	Fait(s)	Description	Vue de	Date	Auteur
7370_V_0047	13	2	Fosse_Plan	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0048	13	2	Fosse_Plan	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0049	3	3	Fosse_Plan	Sud-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0050	3	3	Fosse_Plan	Sud-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0051	3	3	Fosse_Plan	Sud-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0052	3	3	Fosse_Plan	Sud-Est	02/10/13	P.P.
7370_V_0053	3	3	Fosse_Plan	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0054	3	3	Fosse_Plan	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0055	3	3	Fosse_Plan	Sud-Ouest	02/10/13	P.P.
7370_V_0056	19	4	Fossé_Coupe	Sud	03/10/13	P.P.
7370_V_0057	19	4	Fossé_Coupe	Sud	03/10/13	P.P.
7370_V_0058	17	/	Vue générale	Sud-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0059	17	/	Vue générale	Sud-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0060	17	/	Vue générale	Sud-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0061	17	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	03/10/13	P.P.
7370_V_0062	17	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	03/10/13	P.P.
7370_V_0063	18	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	03/10/13	P.P.
7370_V_0064	18	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	03/10/13	P.P.
7370_V_0065	19	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	03/10/13	P.P.
7370_V_0066	19	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	03/10/13	P.P.
7370_V_0067	23	/	Vue générale	Nord	03/10/13	P.P.
7370_V_0068	23	/	Vue générale	Nord	03/10/13	P.P.
7370_V_0069	23	5	Fosse_Plan	Nord-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0070	23	5	Fosse_Plan	Nord-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0071	23	5	Fosse_Plan et Coupe	Nord-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0072	23	5	Fosse_Plan et Coupe	Nord-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0073	23	5	Fosse_Coupe	Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0074	23	5	Fosse_Coupe	Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0075	15	/	Vue générale	Sud-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0076	15	/	Vue générale	Sud-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0077	15	/	Vue générale	Sud-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0078	15	/	Vue générale	Sud-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0079	15	/	Vue générale	Sud-Ouest	03/10/13	P.P.
7370_V_0080	17	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	03/10/13	P.P.
7370_V_0081	17	/	LOG stratigraphique	Sud-Est	03/10/13	P.P.
7370_V_0082	24	/	LOG stratigraphique	Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0083	24	/	LOG stratigraphique	Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0084	26	/	LOG stratigraphique	Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0085	26	/	LOG stratigraphique	Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0086	27	/	Vue générale	Nord	04/10/13	P.P.
7370_V_0087	27	/	Vue générale	Nord	04/10/13	P.P.
7370_V_0088	28	/	LOG stratigraphique	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0089	28	/	LOG stratigraphique	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0090	31	7	Fossé_Coupe	Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0091	31	7	Fossé_Coupe	Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0092	31	7	Fossé_Coupe	Ouest	04/10/13	P.P.

N° cliché	Sondage	Fait(s)	Description	Vue de	Date	Auteur
7370_V_0093	37	/	LOG stratigraphique	Est	04/10/13	P.P.
7370_V_0094	37	/	LOG stratigraphique	Est	04/10/13	P.P.
7370_V_0095	/	/	Ambiance	/	04/10/13	P.P.
7370_V_0096	/	/	Ambiance	/	04/10/13	P.P.
7370_V_0097	40	9	Fossé_Coupe	Nord	04/10/13	P.P.
7370_V_0098	40	9	Fossé_Coupe	Nord	04/10/13	P.P.
7370_V_0099	40	8	Fossé_Coupe	Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0100	40	8	Fossé_Coupe	Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0101	40	9, 10	TP et fossé_Plan	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0102	40	10	TP_Plan	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0103	40	10	TP_Plan	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0104	40	11	TP_Plan	Sud-Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0105	40	11	TP_Plan	Sud-Ouest	04/10/13	P.P.
7370_V_0106	40	/	Vue générale	Sud-Est	04/10/13	P.P.
7370_V_0107	40	/	Vue générale	Sud-Est	04/10/13	P.P.
7370_V_0108	40	/	Vue générale	Est	04/10/13	P.P.
7370_V_0109	40	/	Vue générale	Est	04/10/13	P.P.
7370_V_0110	40	/	Vue générale	Est	04/10/13	P.P.
7370_V_0111	40	11	TP_Plan et Coupe	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0112	40	11	TP_Plan et Coupe	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0113	40	11	TP_Coupe	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0114	40	11	TP_Coupe	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0115	40	10	TP_Plan et Coupe	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0116	40	10	TP_Plan et Coupe	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0117	40	10	TP_Coupe	Sud	04/10/13	P.P.
7370_V_0118	51	/	LOG stratigraphique	Est	07/10/13	P.P.
7370_V_0119	51	/	LOG stratigraphique	Est	07/10/13	P.P.
7370_V_0120	52	/	LOG stratigraphique	Ouest	07/10/13	P.P.
7370_V_0121	52	/	LOG stratigraphique	Ouest	07/10/13	P.P.
7370_V_0122	3	3	Photo de travail	Sud-Ouest	07/10/13	I.G.
7370_V_0123	3	3	Photo de travail	Sud-Ouest	07/10/13	I.G.
7370_V_0124	3	3	Photo de travail	Sud-Ouest	07/10/13	I.G.
7370_V_0125	3	3	Fosse_Coupe	Sud	07/10/13	I.G.
7370_V_0126	3	3	Fosse_Coupe	Est	07/10/13	I.G.
7370_V_0127	3	3	Fosse_Coupe	Est	07/10/13	I.G.
7370_V_0128	/	/	Ambiance	/	/	I.G.
7370_V_0129	/	/	Ambiance	/	/	I.G.
7370_V_0130	/	/	Ambiance	/	/	I.G.
7370_V_0131	56	/	F13 en cours de décapage	Ouest	07/10/13	I.G.
7370_V_0132	56	/	F13 en cours de décapage	Ouest	07/10/13	I.G.
7370_V_0133	56	13	Fondation de mur_Plan	Nord-Ouest	07/10/13	I.G.
7370_V_0134	56	13	Fondation de mur_Plan	Ouest	07/10/13	I.G.
7370_V_0135	56	13	Fondation de mur_Plan	Est	07/10/13	I.G.
7370_V_0136	56	13	Fondation de mur_Plan	Sud-Est	07/10/13	I.G.